Diagnostic agricole et alimentaire du PLUi

Version minute du 4 décembre 2023

I. Diagnostic agricole 3

A. Préambule : l'enjeu de la transition agroécologique et alimentaire dans le PLUi..... 3

B. Un système alimentaire territorial dynamique 5

C. La diversité des identités agropaysagères 9

D. Entre renouveau de la viticulture et diversification : l'évolution des filières de production 14

E. Un fort potentiel qualitatif à accompagner : les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) 19

F. La mosaïque agricole cultivée et les friches agricoles potentielles..... 25

G. Des sols à potentialités contrastées 29

H. Ressources en eau et irrigation : un enjeu prégnant 32

I. La profession agricole et ses filières amont/aval : un secteur en mutation 36

J. L'émergence de nouveaux usages et pratiques agricoles 49

K. Agriculture, environnement et aménagement du territoire 51

L. En résumé..... 60

II. Expression des enjeux et des projets..... 61

A. Ateliers participatifs 2018-2019 61

B. Enquête auprès des agriculteurs du territoire, printemps 2023..... 68

C. En résumé..... 84

III. Synthèse des enjeux agricoles et alimentaires..... 85

IV. Annexes 88

Annexe 1 : Liste des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine présents sur le territoire de la métropole..... 88

Annexe 2 : surfaces cultivées et friches agricoles potentielles par secteur du SCoT..... 89

Annexe 3 : méthodologie d'enquête auprès des agriculteurs de la métropole..... 96

Annexe 4 : analyse des taux de réponse des enquêtes par secteur du SCoT..... 97

Introduction

La démarche de mise à jour du diagnostic agricole de Montpellier Méditerranée Métropole répond à plusieurs objectifs :

- actualiser le diagnostic agricole précédemment mis à jour dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2019,
- alimenter la démarche en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme[1]
- éclairer la Politique Agricole et Alimentaire (P2A) en élargissant le diagnostic aux questions alimentaires et notamment de précarité qui constituent un nouveau volet de la P2A,
- poser les bases d'un observatoire de l'agriculture à partir d'indicateurs clés à étoffer progressivement.

Pour la première fois, le diagnostic s'étoffe d'un diagnostic alimentaire dont les premiers éléments portent sur l'accès à l'alimentation et la précarité alimentaire.

Les sources de données utilisées pour actualiser le présent document proviennent :

- Des résultats du Recensement agricole 2020, portrait de l'agriculture établi tous les 10 ans à l'échelle européenne et d'un panel de sources relatives à l'agriculture et au foncier agricole,
- D'une enquête réalisée par un prestataire auprès des agriculteurs du territoire, enquête destinée à apporter un éclairage qualitatif et à identifier les projets des agriculteurs et des acteurs des filières agroalimentaires dans le cadre de l'élaboration du PLUi,
- De la valorisation d'études et de recherches menées depuis le précédent diagnostic agricole, notamment en matière d'accès à l'alimentation

I. Diagnostic agricole

A. Préambule : l'enjeu de la transition agroécologique et alimentaire dans le PLUi

La préservation des espaces naturels et agricoles est un enjeu fort des lois Grenelle et de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Celle-ci reconnait également la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment ses interactions fortes avec les enjeux du développement durable (biodiversité, risque, changement climatique, santé et alimentation).
Elle affirme également l'importance de l'ancrage territorial de la politique nationale de l'alimentation, avec l'élaboration de **projets alimentaires territoriaux** pour répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre de systèmes alimentaires territoriaux. Elle confirme également le rôle stratégique des projets alimentaires pour participer à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

Dans ce contexte, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une véritable démarche collaborative d'élaboration d'une **politique agroécologique et alimentaire** ambitieuse, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de plus en plus étoffé.

---

[1] Article L151-4 du CU : « *Le rapport de présentation […] s'appuie sur un* ***diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière*** *de développement économique,* ***de surfaces et de développement agricoles****, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. […]* »

Résolue à inscrire sa politique dans la durée, la Métropole a signé à Milan en octobre 2015 le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde. Celui-ci engage les villes à travailler sur « *des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent une alimentation saine et accessible à tous, respectueuse des droits de l'Homme, qui minimise les déchets et préserve la biodiversité tout en s'adaptant aux impacts du changement climatique.* ». Montpellier a accueilli en 2019 le sommet annuel des villes signataires du Pacte de Milan.

La Métropole a été une des premières collectivités françaises à obtenir la reconnaissance ministérielle de Projet Alimentaire Territorial (PAT), renouvelée en 2021 (niveau 2 : PAT mature).

Cette politique territoriale s'appuie sur une coopération étroite avec ses 31 communes, les acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique et les territoires voisins. **L'objectif est de développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire.**

Par délibération du conseil de métropole du 29 juin 2015 révisée par délibération du conseil de métropole du 25 janvier 2022, la feuille de route est construite autour de cinq finalités:

- proposer une alimentation saine et locale au plus grand nombre et assurer la continuité des approvisionnements ;
- soutenir l'emploi agricole et agroalimentaire local ;
- préserver les ressources naturelles (biodiversité, quantité et qualité des eaux, des sols et de l'air) et le patrimoine paysager ;
- limiter les émissions de gaz à effets de serre, s'adapter aux évolutions climatiques ;
- contribuer à la cohésion sociale, au sein de la ville, et entre l'urbain et le rural.

Elle se décline en 3 orientations opérationnelles et 2 orientations transversales. Elle est mise en œuvre selon des principes d'inclusion (travailler avec tous les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, quel que soit leur degré d'implication dans la transition alimentaire), d'agilité (avancer en cheminant) et d'exemplarité de l'action de la collectivité. Le soutien à l'expérimentation est également une dimension fondamentale de la P2A dès 2015, avec l'enjeu du changement d'échelle qui est apparu comme majeur en 2022.

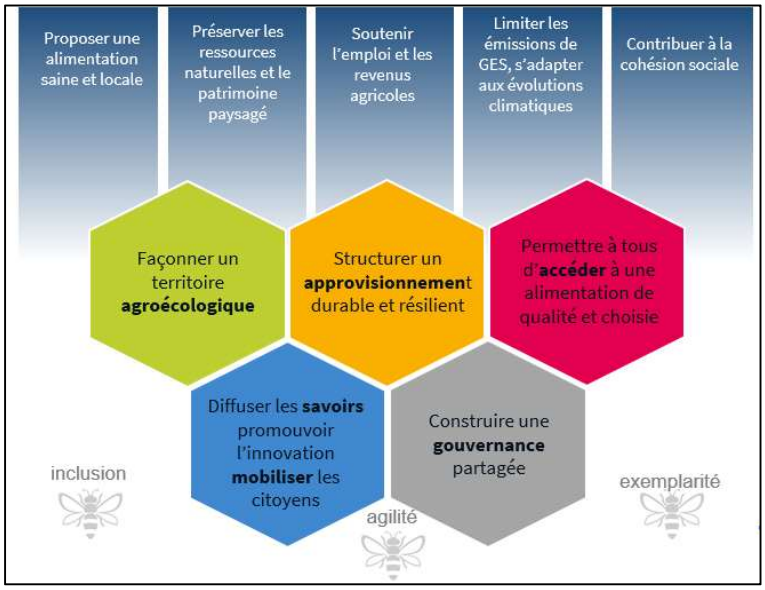

Figure 1 : Finalités, orientations et principes de mise en œuvre de la P2A

Ces démarches et ambitions trouvent notamment leur traduction dans le cadre du SCoT révisé et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit de préserver durablement à horizon 2040 au moins deux tiers du territoire métropolitain en espaces naturels et agricoles et de limiter l'urbanisation à un tiers du territoire, en priorisant le réinvestissement urbain et un urbanisme économe de l'espace.

Au-delà de la préservation des terres, l'ambition est ainsi de construire pour le territoire métropolitain un véritable projet agronaturel, répondant aux enjeux de la transition agroécologique et alimentaire. Celui-ci consolide le potentiel productif de la « ferme métropolitaine » tout en contribuant à la préservation de l'environnement (biodiversité, paysages) et de ses ressources (eau, sol, air), à la limitation des risques (notamment incendie et inondation) et à l'acclimatation du territoire.

Cette démarche trouve sa traduction dans les documents de planification notamment le Schéma de Cohérence Territorial révisé, approuvé en novembre 2019, le Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETs) approuvé en février2023, et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

B. Un système alimentaire territorial dynamique

Le territoire peut s'appuyer sur un système alimentaire très vivant et innovant.
Les principaux acteurs impliqués dans la politique agroécologique et alimentaire sont représentés sur le schéma ci-dessous.

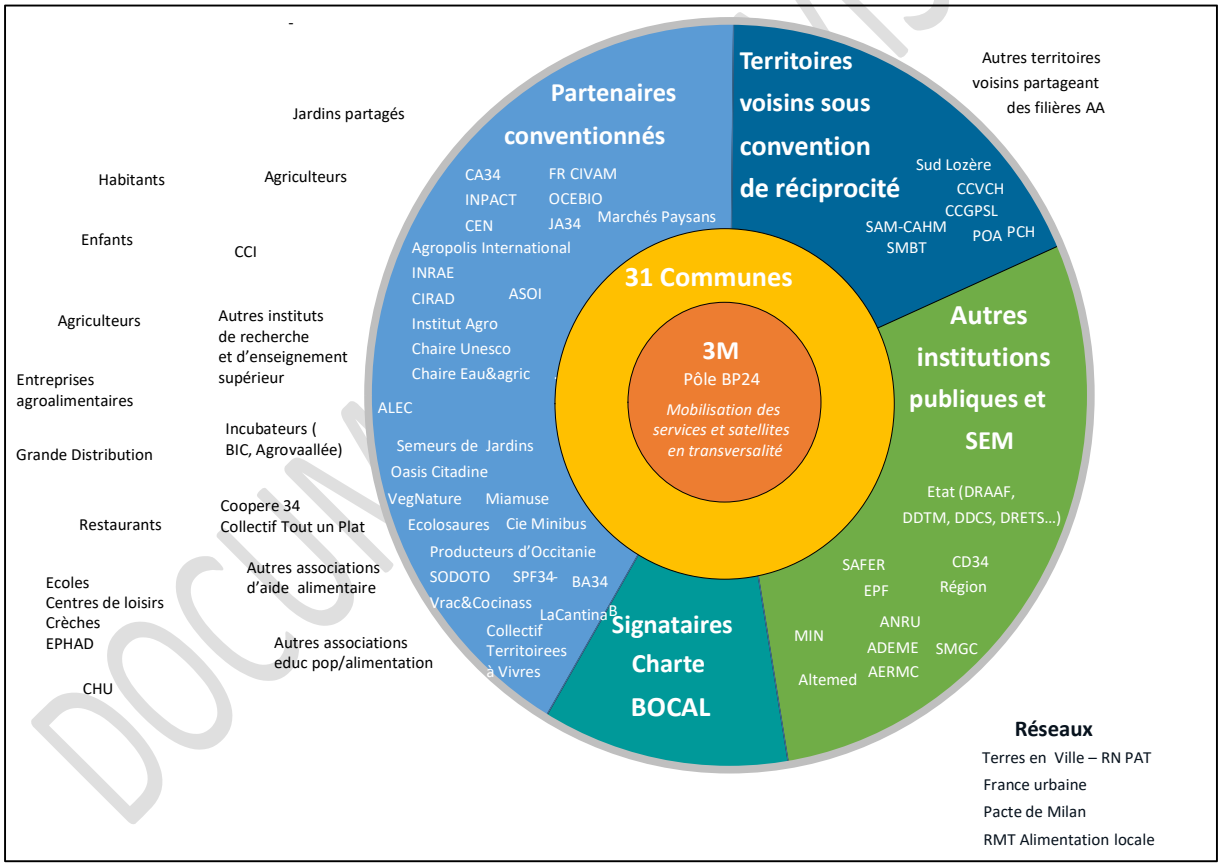

Figure 2 : schéma des partenariats en cours entre 3M et les acteurs du monde agricole (source : 3M)

DOCUMENT PROVISOIRE

La dimension partenariale est l'ADN de la P2A : celle-ci a été élaborée et est mise en œuvre de manière partenariale. Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour le pilotage partenarial de la politique publique :

- Un **dynamique partenariale** déjà bien installée, matérialisée par des conventions de partenariat souvent bilatérales,
    - avec les organisations professionnelles et les têtes de réseau (Chambre d'Agriculture de l'Hérault, INPACT, INRAE-Supagro-CIRAD, Agropolis International, réseau des semeurs de jardins, Agri Sud-Ouest innovation). Plusieurs de ces conventions sont triennales,
    - avec des porteurs de projets structurants pour le territoire,
    - avec des partenaires proposant des actions qui s'inscrivent dans le cadre des 4 saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable.

  La dynamique multipartenariale est mobilisée dans le pilotage des projets (composition des COTECH et COPIL impliquant les partenaires)
- Une **dynamique territoriale** en cours de structuration
    - Avec les territoires voisins, les échanges s'inscrivent dans le cadre des **contrats de réciprocité**. Ce dispositif bilatéral multithématique est en cours de déploiement (plusieurs contrats proches de la signature, des dispositifs de travail animés par la Mission Territoires), et les PAT constituent une des thématiques abordées (notamment le volet structuration des filières). Des actions concrètes sont mises en œuvre dans le cadre de ces contrats, comme l'organisation des *4 saisons de l'agroécologie et l'alimentation durable* 4 fois par an sur un territoire regroupant 6 EPCI (3M, Pays de l'Or Agglomération (POA), Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL), et les 3 EPCI du Pays Cœur d'Hérault (PCH)), ou encore la révision commune de la Plateforme, cofinancée par le Plan de Relance.
    - Le Conseil Départemental de l'Hérault anime désormais le **réseau interPAT34**, qui fluidifie les échanges techniques trimestriels entre les 10 PAT de l'Hérault. La Région et la DRAAF ont également constitué un **réseau régional des PAT** animé par la FR CIVAM.
- Avec les communes du territoire, il existe un dispositif créé lors de la métropolisation en 2015 : la **coopérative de services**. Déjà active sur le sujet de la restauration collective et animée par la Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier, il est question de la développer sur d'autres thématiques.

DOCUMENT PROVISOIRE

Focus : Etat des lieux des paysages alimentaires de la métropole

Face aux enjeux d'alimentation, une des clés d'action est de favoriser l'accès à toutes et tous à une alimentation saine, choisie et juste et ainsi rétablir une justice sociale alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire des consommateurs, mais également des agriculteurs. Un travail est donc à mener sur les paysages alimentaires, c'est-à-dire l'ensemble des lieux permettant l'approvisionnement alimentaire d'une population (commerces, marchés, restaurants, jardins, …) sur un territoire donné.

L'accessibilité géographique (proximité, mobilité), **économique** et **sociale** à l'ensemble des commerces, marchés, restaurants, jardins, points de vente permettant l'approvisionnement alimentaire d'une population sur un territoire donné (quartier, ville, etc.) nécessite de réfléchir le sujet en **transversalité** en impliquant différentes compétences des collectivités : l'urbanisme, l'aménagement, le renouvellement urbain, la structuration des filières, les solidarités, le commerce, etc. Les paysages alimentaires de la Métropole se composent de dispositifs très variés, allant de l'aide alimentaire aux circuits commerciaux, du hard discount aux magasins de producteurs, du marché informel de la Mosson aux marchés de plein vent, des Epiceries Sociales et Solidaires aux magasins de proximité, des restaurants universitaires à l'offre de restauration plus classique, en passant par tout un camaïeu d'initiatives innovantes (groupements d'achats, tiers lieux, supermarché coopératif, paniers solidaires…). Cette offre est extrêmement variable géographiquement.

La Métropole, au travers de son PAT et sa politique agro écologique et alimentaire (P2A) mène ainsi une étude "Paysages Alimentaires 3M - Volet 1 : étude de définition" sur ces paysages alimentaires (2023-2024). Il s'agit de **développer une offre alimentaire qualitative et accessible** répondant à la spécificité socio-économique des différents quartiers, en mettant en place une **action publique territorialisée intégrée**.

Pour un tel sujet exploratoire et systémique, l'enjeu est de prendre appui sur les **autres compétences et politiques publiques** de la métropole et des communes (SDUC, **PLUi**, étude marché prospectives, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) et des projets en cours de la société civile.

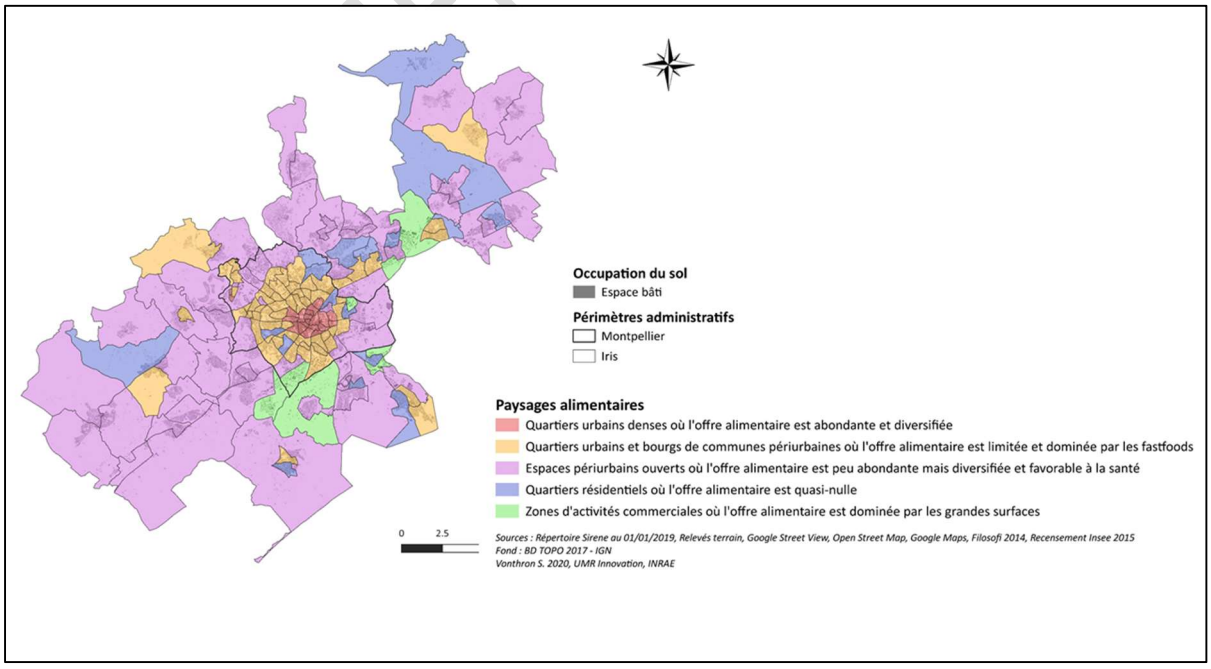

DOCUMENT PROVISOIRE

CONSTATS SUR LA METROPOLE

Les paysages alimentaires du territoire sont variés (bourbiers et déserts alimentaires ou paysages diversifiés). Il existe des inégalités d'accès à une alimentation de qualité sur la Métropole, d'autant plus que la restauration rapide, souvent associée à une faible qualité, connait une plus forte croissance que la restauration traditionnelle.
Les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) ne sont pas des « déserts alimentaires » à proprement parler, mais ils manquent de diversité. Ce sont plutôt des « bourbiers alimentaires » avec une présence accrue de junk food, et une clientèle plus captive car moins mobile. Les quartiers non centraux sont surexposés aux fast-food (ex : Hôpitaux / Facultés, quartiers Ouest Mtp et Sud).
On constate que ¼ des ménages de la métropole habitent à plus de 500m d'un commerce alimentaire (= 50 000 ménages).
Enfin, le paysage alimentaire des étudiants est constitué de moins de commerces alimentaires, moins de restaurants, plus faible diversité de commerces, et avec une part plus faible de commerces F&L parmi les commerces alimentaires.

Par ailleurs, sur le territoire comme au niveau national, on constate que la grande majorité des ménages s'approvisionne en grandes surfaces. Cependant, il a été démontré qu'un approvisionnement plus diversifié (magasins spécialisés, marchés, etc.) conduirait à un panier alimentaire de meilleure qualité nutritionnelle (Mont'panier, 2021). Bien qu'il y ait des difficultés à chiffrer de manière quantitative l'impact de l'alimentation sur la santé, les relations entre alimentation et santé sont d'ores et déjà prouvées et mettent en évidence des externalités négatives non négligeables.

Ces inégalités d'accès participent à une précarité alimentaire grandissante qui touche aussi bien les consommateurs que les producteurs. Il existe aujourd'hui un manque de données au niveau territorial pour renseigner directement cette précarité alimentaire, mais aussi un manque de visibilité sur les situations de non-recours aux dispositifs de solidarités alimentaires.

En parallèle, le système d'aide alimentaire classique est aujourd'hui à bout de souffle et est devenu une réponse structurelle plutôt qu'une réponse à l'urgence, avec des problématiques liées à la qualité des denrées distribuées et à la dignité des personnes. Elle repose par ailleurs sur un réseau associatif dense sur le territoire, fort de proposition et en demande de coordination. Certaines de ces associations sont déjà réunies dans le réseau Territoires à VivreS.

Les enjeux portent sur :

- La précarité alimentaire
- L'offre alimentaire
- L'aide alimentaire
- La solidarité alimentaire
- Les liens entre santé et alimentation
- La gouvernance alimentaire

C. La diversité des identités agropaysagères

La géographie naturelle de l'espace métropolitain, qui s'étend du Pic St-Loup à la mer, permet de **distinguer 3 arcs distincts selon les lignes de force du territoire** :

- **au nord, le grand amphithéâtre de la garrigue**, traversé par les nombreux cours d'eau qui ont sculpté de nombreuses petites vallées plus ou moins encaissées. Celles-ci sont principalement occupées par les garrigues et les boisements qui progressent vers la plaine du fait de l'abandon de l'élevage et ont été en partie colonisées par l'urbanisation, en lien avec le desserrement des populations.
- **au centre, la plaine urbaine et agricole**, segmentée par la zone urbaine de Montpellier, mais également par le massif de la Gardiole. Cette plaine, véritable mosaïque agricole, présente toutefois de nombreuses petites dépressions créées par les rivières qui la traversent des causses jusqu'à la mer.
- **au Sud, le secteur littoral**, territoire compartimenté par le lido, les canaux, les digues et les étangs.

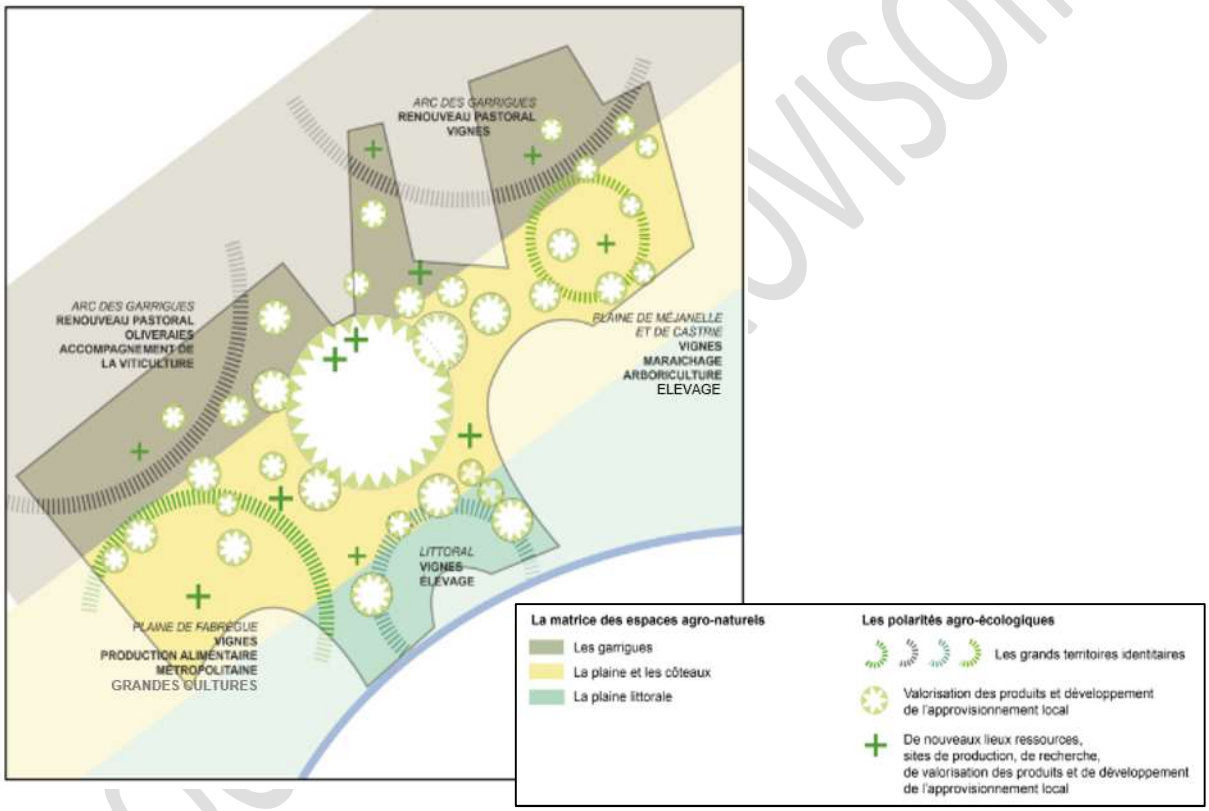

Figure 3 : la matrice des espaces agronaturels : les 3 arcs structurants du paysage de la métropole (source : 3M)

Au sein de ces « trois arcs », les milieux agricoles ont façonné le territoire et contribuent toujours à son identité. Six secteurs ont été spécifiés, qui serviront à l'analyse territoriale :

DOCUMENT PROVISOIRE

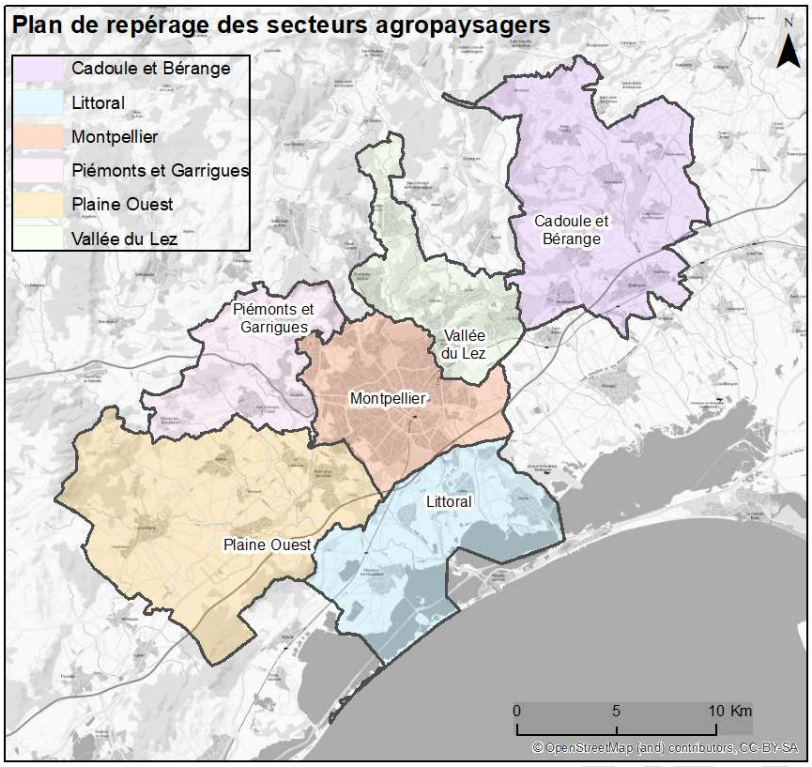

Figure 4 : plan de repérage des secteurs agro-paysagers de la métropole (source : 3M)

Voir l'Etat Initial de l'Environnement, Chapitre 2 Paysage (2.1 les grands ensembles paysages du territoire métropolitain) et chapitre 4 Milieux Naturels et biodiversité (4.1 Typologie et organisation des entités naturelles, carte de l'occupation générale du sol).

Un territoire à identité viticole marquée en cours de mutation

L'occupation des sols[2] décrit l'occupation physique du sol en surface, selon des typologies prédéfinies avec une maille relativement fine. Cette analyse permet de caractériser les milieux agricole, naturel et artificialisé du territoire et d'observer leur évolution[3]. La répartition entre les 3 milieux reste globalement équilibrée avec deux tiers d'espaces agronaturels et un tiers d'espaces urbanisés.

DOCUMENT PROVISOIRE

[2] Pour plus d'information sur la base de données Occupation des sols, se référer au chapitre « analyse de la consommation foncière » du rapport de présentation

[3] La donnée 3M d'occupation des sols recense de manière exhaustive les surfaces agricoles mais ne précise pas l'usage des terres (agricole ou non agricole).

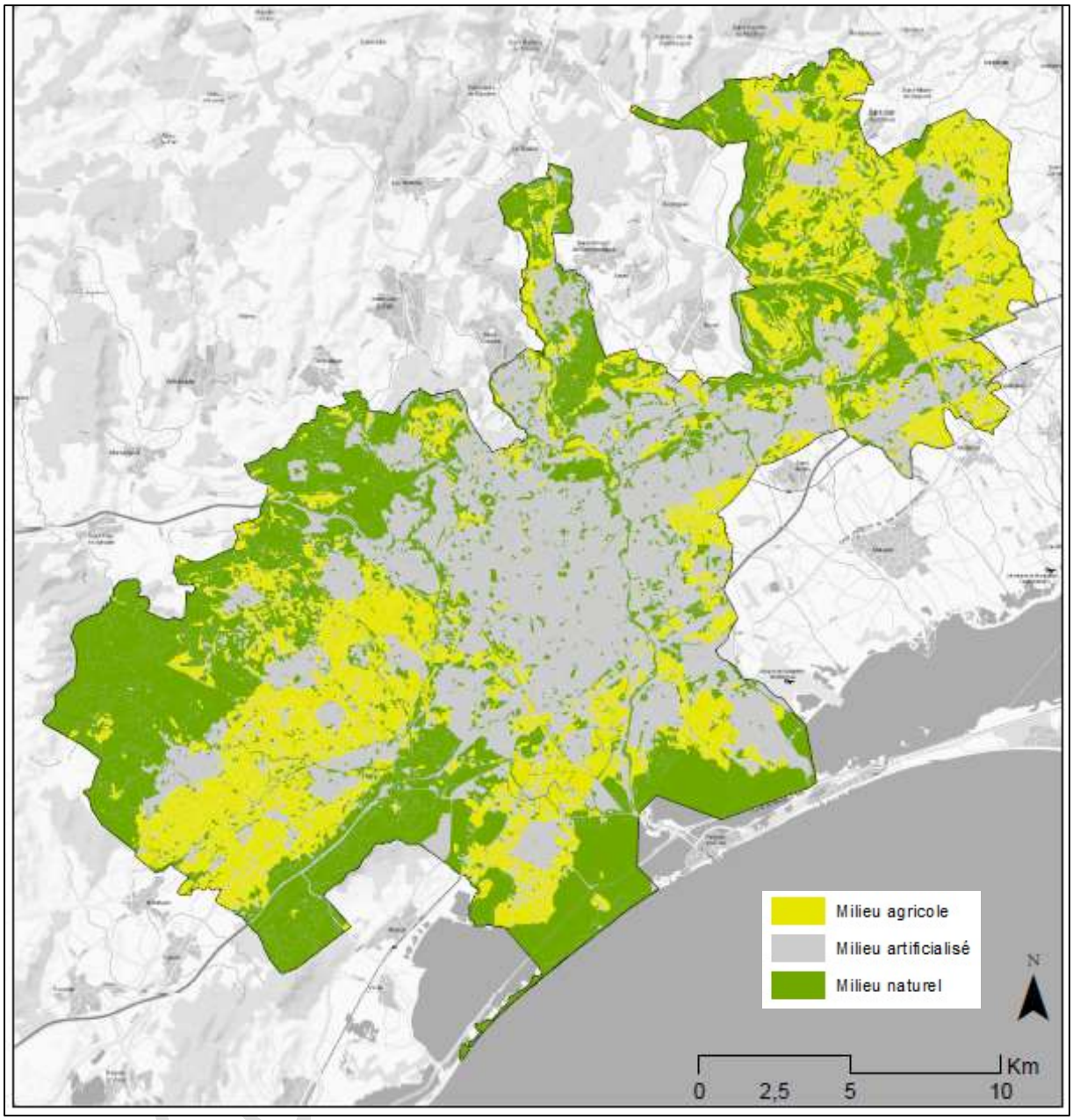

Figure 5 : Répartition entre les trois milieux à l'occupation des sols 2021 de la métropole (Source : 3M)

DOC

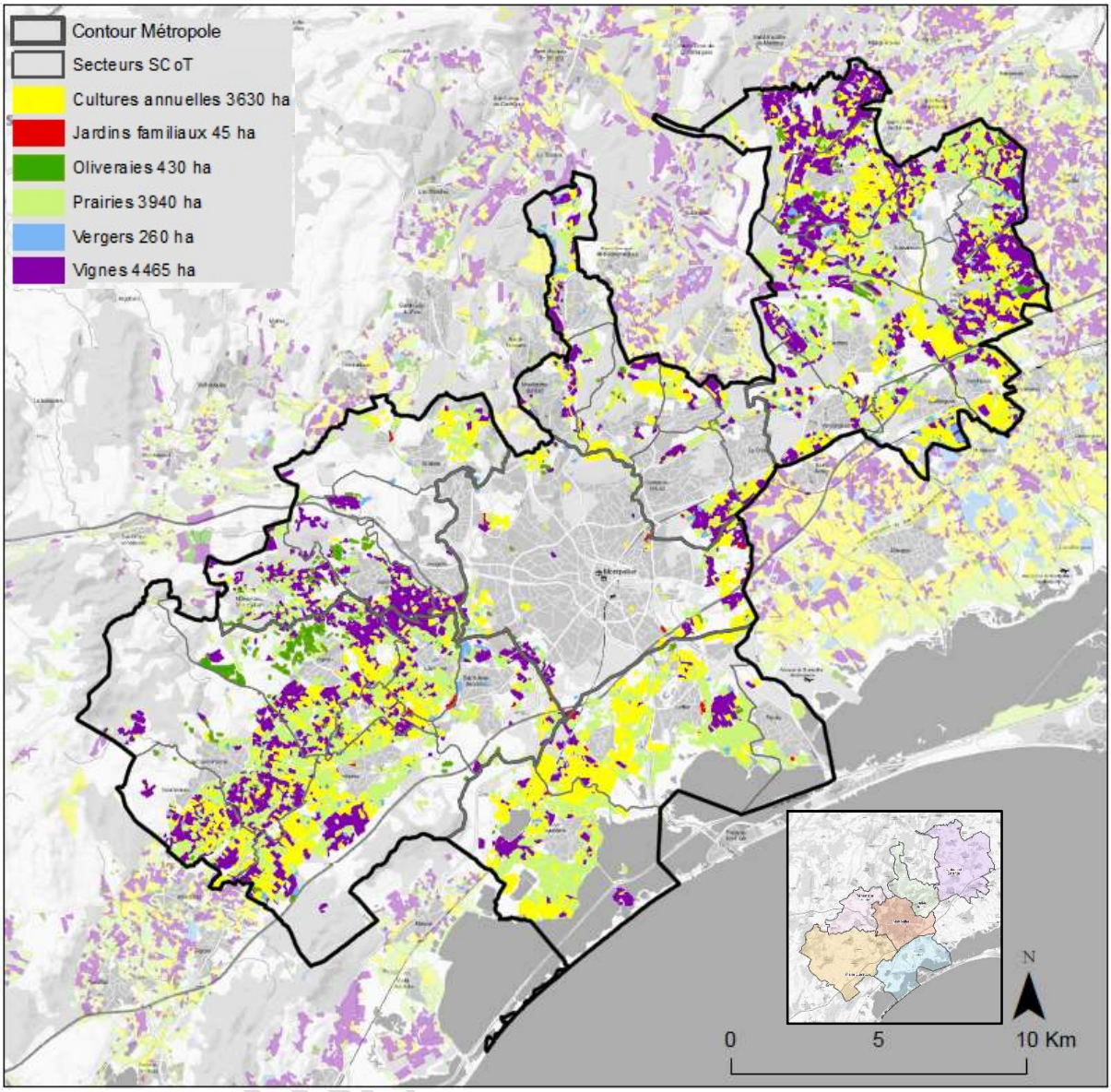

Figure 6 : Répartition de l'occupation agricole des sols de 3M (Source : OcSol 3M 2021)

DOCUMENT

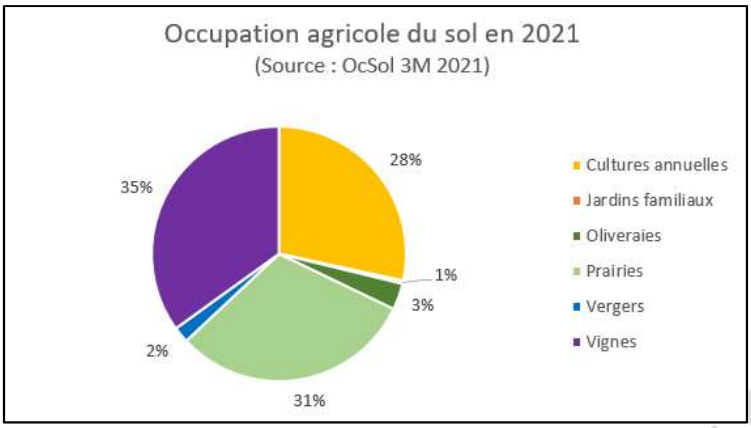

Figure 7 : Répartition de l'occupation agricole des sols de 3M (Source : OcSol 2021)

Les milieux agricoles occupent **12 770 ha** du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole en 2022, dans des proportions globalement stables : Ces espaces sont principalement occupés par la vigne (35% soit 4465 ha), les prairies et les parcours (31% soit 3940 ha) et les cultures annuelles (28% soit 3630 ha). Les surfaces en céréales ont diminué de 3 points depuis 2017, les autres occupations restant globalement stables.

Ces milieux agricoles se localisent très **majoritairement dans les secteurs Plaine Ouest (4110 ha) et Cadoule et Bérange (4470 ha) qui regroupent deux tiers de ces milieux**. Ces paysages sont diversifiés en mosaïque agricole sur un foncier morcelé.

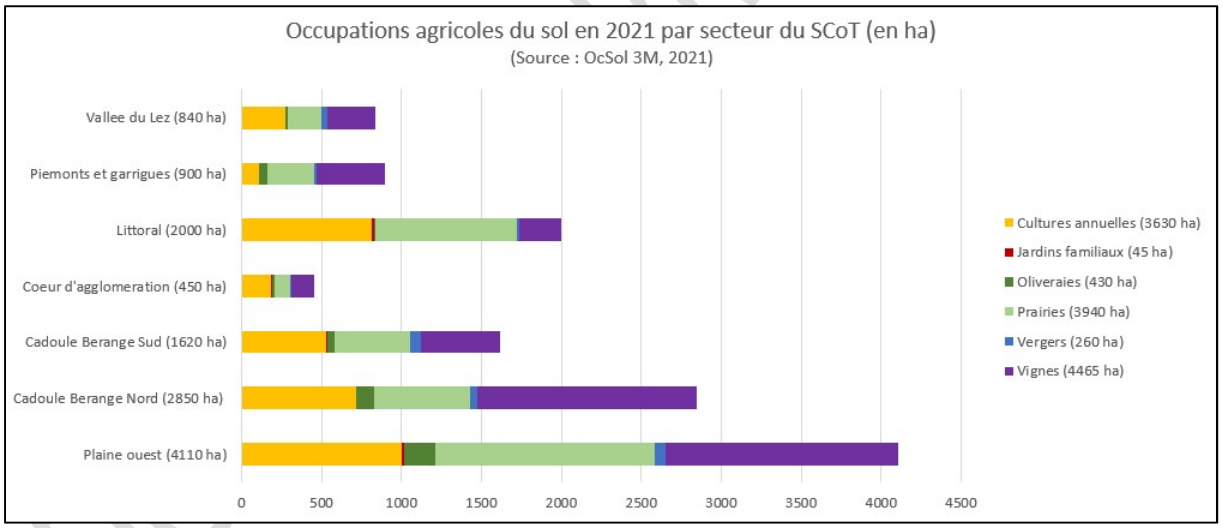

Figure 8 : Occupation agricole des sols par secteur du SCoT sur le territoire de 3M(Source : OcSol 3M, 2021)

Se référer à la partie 4.2.4. « les espaces agricoles, une richesse insoupçonnée »

PROVISOIRE

D. Entre renouveau de la viticulture et diversification : l'évolution des filières de production

1. Persistance de la déprise agricole

Le recensement agricole, opération décennale, permet d'actualiser le portrait de l'agriculture du territoire. Selon les chiffres publiés par le Ministère de l'Agriculture en 2020, **la métropole compte 472 exploitations[4] pour 9730 ha de Surface Agricole Utile (SAU).**

Sur la décennie, le territoire de la **métropole a perdu le quart de ses exploitations et un dixième de sa SAU** (la région Occitanie a perdu 18% de ses exploitations)

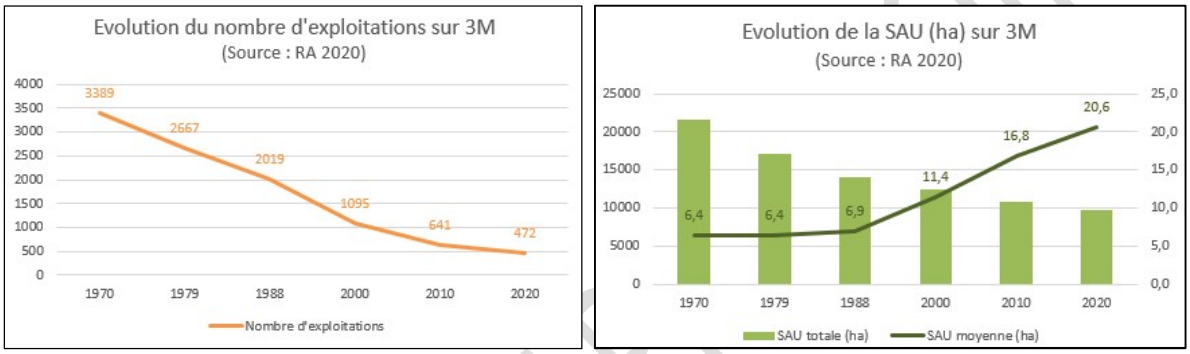

Figure 9 : évolution du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2010 et 2020 sur 3M (Source : RA 2020)

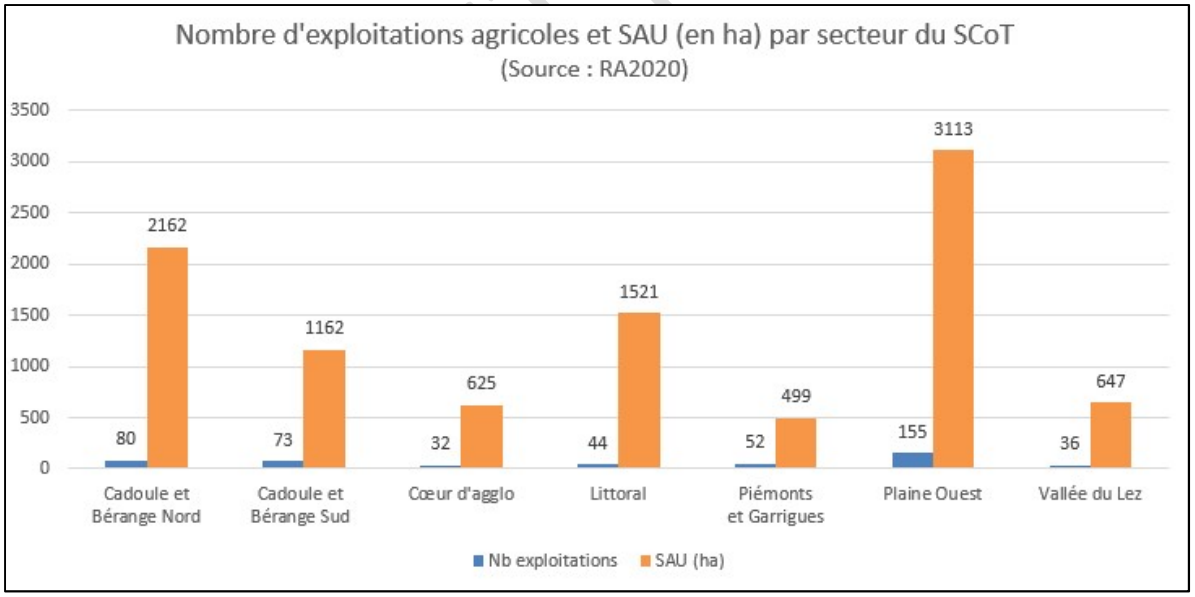

Figure 10 : Nombre d'exploitations agricoles et SAU par secteur du SCoT sur 3M (Source : RA 2020)

Le secteur **Plaine Ouest** représente le **tiers de la SAU** et **le tiers des exploitations** agricoles.
Les secteurs **Cadoule et Bérange Nord et Cadoule et Bérange Sud** représentent également **un tiers de la SAU** et le **tiers des exploitations** agricoles du territoire.

[4] Le Recensement agricole présente les données relatives aux **exploitations et entreprises agricoles dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire** de la métropole.

	nb exploit en 2010	nb exploit en 2020	évolution
Cadoule et Bérange Nord	118	80	-32%
Cadoule et Bérange Sud	95	73	-23%
Cœur d'agglo	48	32	-33%
Littoral	58	44	-24%
Piémonts et Garrigues	71	52	-27%
Plaine Ouest	190	155	-18%
Vallée du Lez	61	36	-41%
total	**641**	**472**	**-26%**

Figure 11 : évolution du nombre d'exploitations par secteur du SCoT sur 3M (Sources : RA 2010 ; RA 2020)

Durant la décennie, **chaque secteur perd entre 2 exploitations sur 10** dans les secteurs Plaine Ouest et Cadoule & Bérange Sud, **et 4 exploitations sur 10** dans le secteur Vallée du Lez.

Poursuite de l'agrandissement des exploitations

Sur le territoire de 3M, la **SAU moyenne par exploitation est de 20,6 ha** (figure 8). Son **accroissement** depuis 2010 est en moyenne **de +3,8 ha/exploitation**, avec de fortes disparités. La SAU moyenne des exploitations a augmenté de 22% en 10 ans. A l'échelle régionale, la SAU moyenne est de 49 ha soit + 8 ha/exploitation par rapport à 2010).

secteur SCoT	SAU moyenne /exploit (ha) en 2010	SAU moyenne /exploit (ha) en 2020	évolution
Cadoule et Bérange Nord	20	27	26%
Cadoule et Bérange Sud	15	16	6%
Cœur d'agglomération	13	20	35%
Littoral	13,5	34,5	61%
Piémont et garrigues	19	9,5	-100%
Plaine Ouest	14	20	30%
Vallée du Lez	14	18	22%

Figure 12 : SAU moyenne par exploitation selon le secteur du SCoT sur 3M (Source : RA 2020)

La SAU moyenne par exploitation observée par secteur du SCoT témoigne de cette **tendance à l'augmentation, excepté sur le secteur Piémonts et Garrigues** dont la SAU moyenne par exploitation a été réduite de moitié. Ce secteur a perdu le quart de ses exploitations et les deux-tiers de sa SAU totale en 10 ans.
Bien que le secteur **Littoral** ait également perdu le quart de ses exploitations en 10 ans, sa SAU totale a plus que doublé et la SAU moyenne par exploitation a presque triplé.

2. La filière viticole reste dominante, la filière maraîchage progresse

En 2020, **deux tiers des exploitations** (65%) sont spécialisées dans la **viticulture**[5] (301 exploitations), comme dans l'Hérault. Les autres spécialisations représentent chacune moins de 10% du nombre d'exploitations : arboriculture et légumes ou fleurs (8% respectivement), élevage et grandes cultures (7% respectivement), polyculture-élevage (6%).

[5] Au moins les deux-tiers de leur potentiel économique de production relèvent de cette activité, ce qui détermine leur classement par Orientation Technico-Economique (OTEX).

DOCUMENT PROVISOIRE

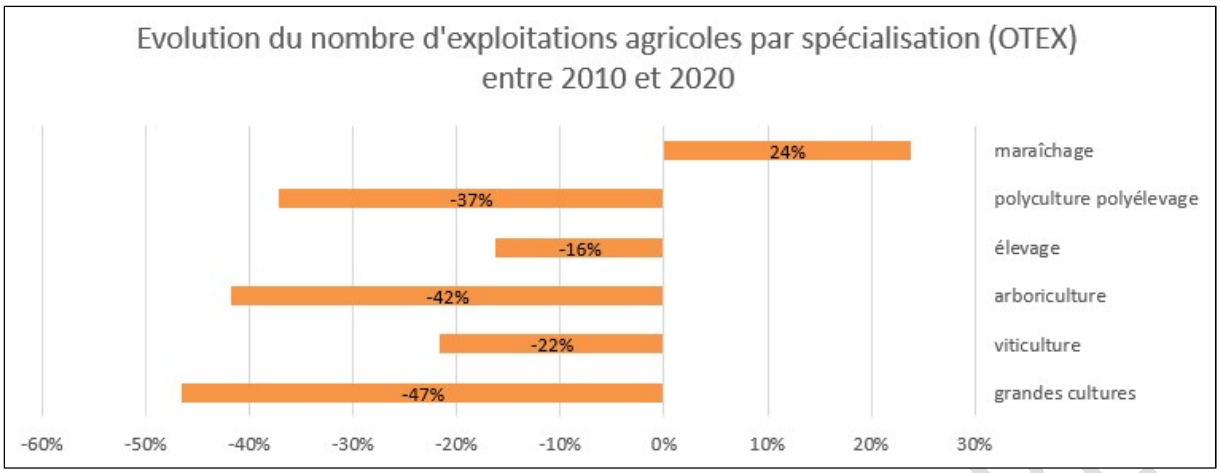

Figure 13 : évolution du nombre d'exploitations agricoles par filière sur 3M (source : RA 2020)

Le nombre d'exploitations diminue dans toutes les filières entre 2010 et 2020 à l'exception de la filière maraichage qui se développe grâce aux installations (cf. partie I. sur la profession agricole).

La répartition de ces exploitations sur le territoire permet de qualifier les communes selon l'orientation technico-économique des exploitations qui est majoritaire.

Observées à l'échelle communale, les orientations technico-économiques majoritaires restent la **viticulture** (18 communes) et la **polyculture-polyélevage** (9 communes) ou encore l'arboriculture (3 communes), ce qui montre - en creux - que les autres filières, comme par exemple les grandes cultures et l'élevage, sont souvent associées à ces cultures principales, en particulier à la vigne.

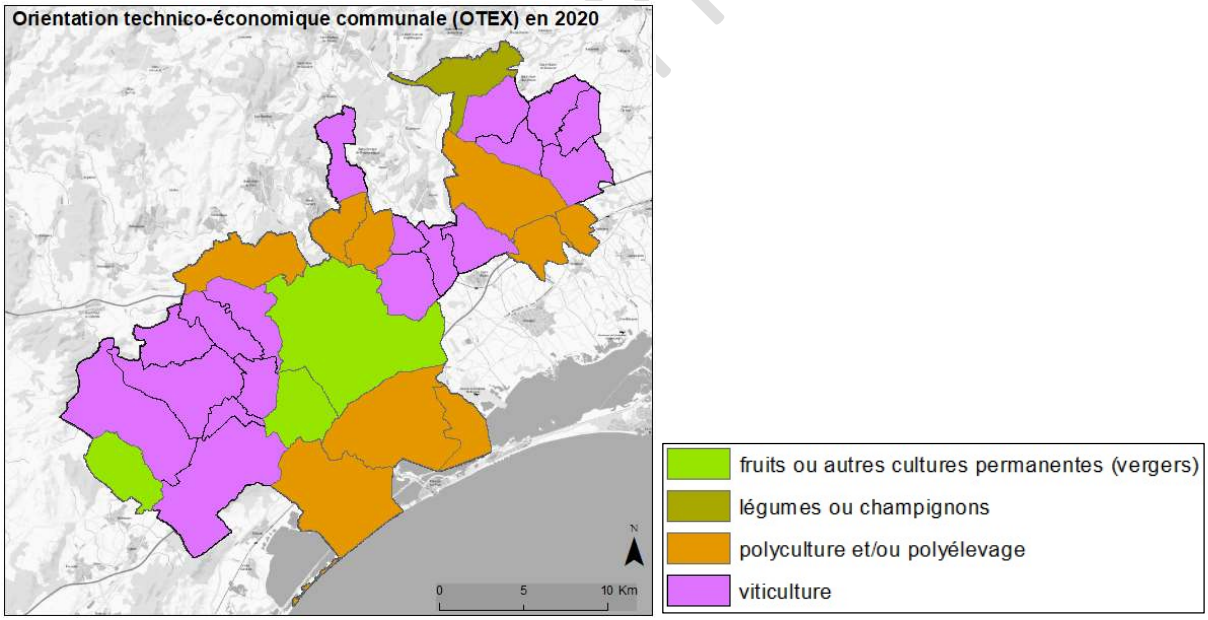

Figure 14 : orientation technico-économique majoritaire à l'échelle communale sur 3M (Source : RA 2020)

PROVISOIRE

3. Démarches de valorisation des productions et démarches de diversification : des enjeux pour le renouveau de la profession

En 2020 selon le recensement agricole :

- ✓ **Une exploitation sur cinq** fournit des produits en **Agriculture Biologique**
- ✓ **La moitié** des exploitations valorise ses produits **sous signes de qualité AOC/IGP**
- ✓ **1/3** des exploitations **commercialise en circuits courts**
- ✓ **Hors vinification, une exploitation sur dix transforme ses produits** principalement fruits et légumes, lait et viande
- ✓ **Une exploitation sur dix diversifie ses activités :** vinification, production d'huile d'olive ; travail agricole pour d'autres exploitations, achat-revente de produits provenant d'autres exploitations, restauration

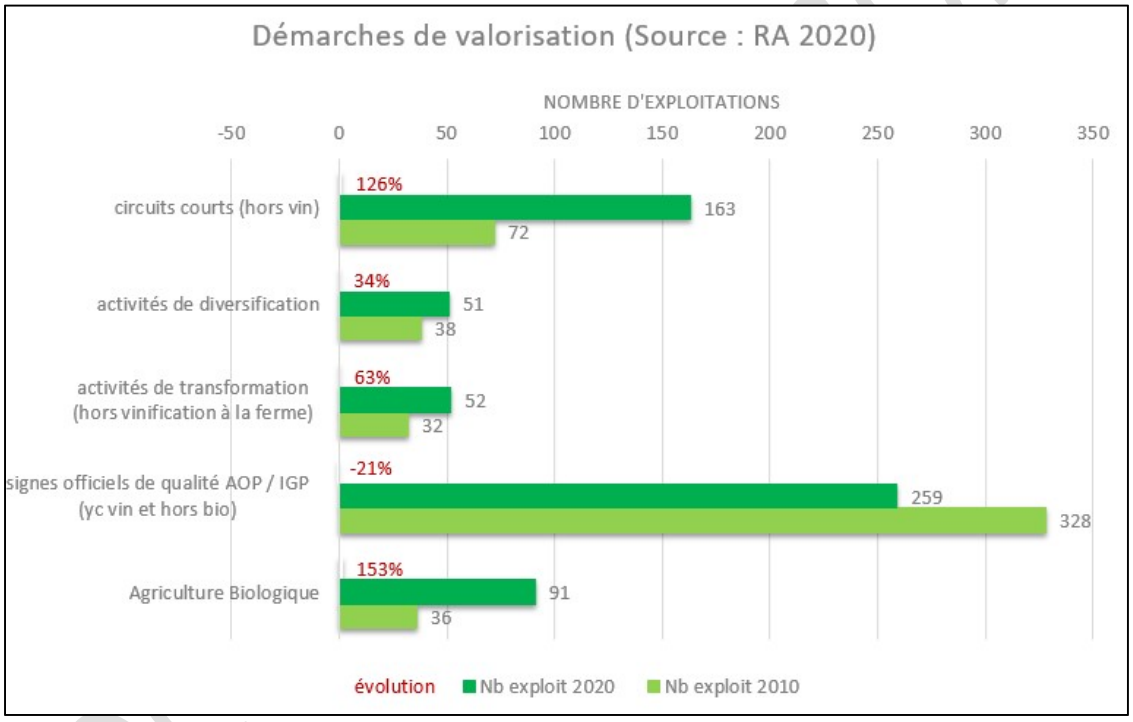

Figure 15 : démarches de valorisation sur 3M (source : RA 2020)

Evolution sur la décennie :

- ✓ Malgré la diminution globale du nombre d'exploitations (-26%), le nombre d'exploitations engagées dans des démarches de valorisation a progressé, excepté sur les Signes de qualité (AOC/IGP) en léger recul
- ✓ La progression la plus marquée concerne la production en Agriculture Biologique et la commercialisation en circuits courts, qui ont plus que doublé

La durabilité des entreprises agricoles est l'une des priorités d'action du Projet Agricole Départemental de l'Hérault (PADH) 2030 et la diversification (culturale ou d'activité) est considérée comme un levier essentiel.

Au niveau départemental, les évolutions récentes présentées en janvier 2023 lors du Comité d'orientation du PADH 2030 mettent en évidence :

- ✓ une stabilisation depuis 5 ans des surfaces agricoles en production et du nombre d'exploitation,
- ✓ la part de l'emploi salarié dans la profession qui continue d'augmenter,
- ✓ l'augmentation du recours aux entreprises de travaux agricoles dont le nombre de salariés a augmenté de 65% entre 2010 et 2019 pour répondre à la demande
- ✓ une reprise et une progression du nombre d'installations, indicateur de la vitalité économique du secteur
- ✓ un quart des exploitations héraultaises qui pratiquent une activité de diversification ou de transformation à la ferme, et un quart des exploitations héraultaises qui commercialisent en circuits courts

Agriculture & territoire (source : RA2020)

- ✓ L'agriculture a perdu le quart de ses exploitations mais seulement un dixième de SAU en 10 ans
- ✓ SAU moyenne de 20,6 ha/exploitation avec de fortes disparités selon leur potentiel économique (entre 14 et 40 ha/exploitation)
- ✓ L'agrandissement marqué de la SAU des exploitations : +3,8 ha/exploitation
- ✓ Trois quarts de micro et de petites exploitations en constellation sur un foncier morcelé

Filières (source : RA2020)

- ✓ Des systèmes viti-vinicoles en léger recul, mais dont le poids économique reste dominant sur le territoire
- ✓ La percée du maraichage, avec un poids économique en progression grâce aux installations ; une filière pourvoyeuse d'emploi
- ✓ Elevage : en baisse dans toutes les filières excepté pour les ovins/caprins
- ✓ L'agrandissement des exploitations de la filière équine sur le territoire avec le doublement des surfaces
- ✓ La filière grandes cultures en recul, tant en nombre d'exploitations que de surfaces cultivées
- ✓ Vergers / arboriculture : une part réduite sur le territoire, qui continue de diminuer
- ✓ La diversification des cultures et des activités des exploitations : une tendance qui se confirme

DOCUMENT PROVISOIRE

E. Un fort potentiel qualitatif à accompagner : les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

1. Les appellations géographiques

Le territoire de la métropole est doté de multiples qualifications en termes d'aires géographiques d'appellation : appellations viticoles mais aussi olives, huile d'olive, taureau de Camargue.

Les parcelles reconnues en appellation géographique restent cependant essentiellement liées à la viticulture. Les parcelles classées Appellations d'origine Protégée (AOP) viticoles – AOP Languedoc – représentent 5 600 ha sur le territoire de la métropole, intégrant cependant des superficies non cultivées, voire même artificialisées (600 ha de parcelles AOP sont artificialisées).

En complément de l'AOP Languedoc, on dénombre quatre dénominations complémentaires : AOC Languedoc Grès de Montpellier (1 680 ha), AOC Languedoc Saint Georges d'Orques (2 160 ha), AOC Languedoc La Méjanelle (310 ha), AOC Languedoc Saint Drézéry (450 ha). Certains secteurs sont couverts par plusieurs appellations.

A noter, le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Languedoc Grès de Montpellier » a été homologué par arrêté du 23 novembre 2022.

DOCUMENT PROVISOIRE

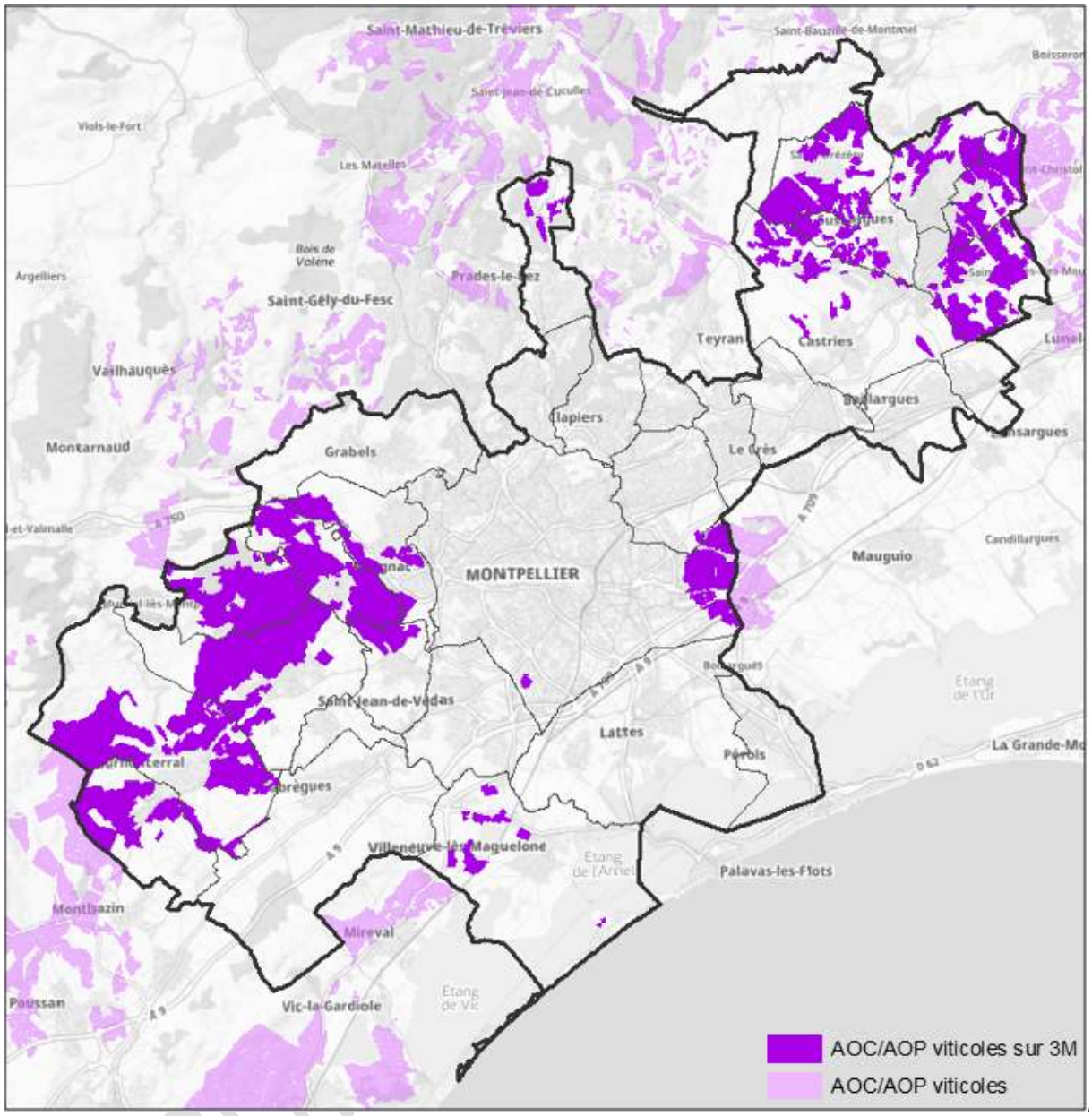

Figure 16 : localisation des aires parcellaires de production des AOC/AOP viticoles sur le territoire de 3M (Source : INAO 2022)

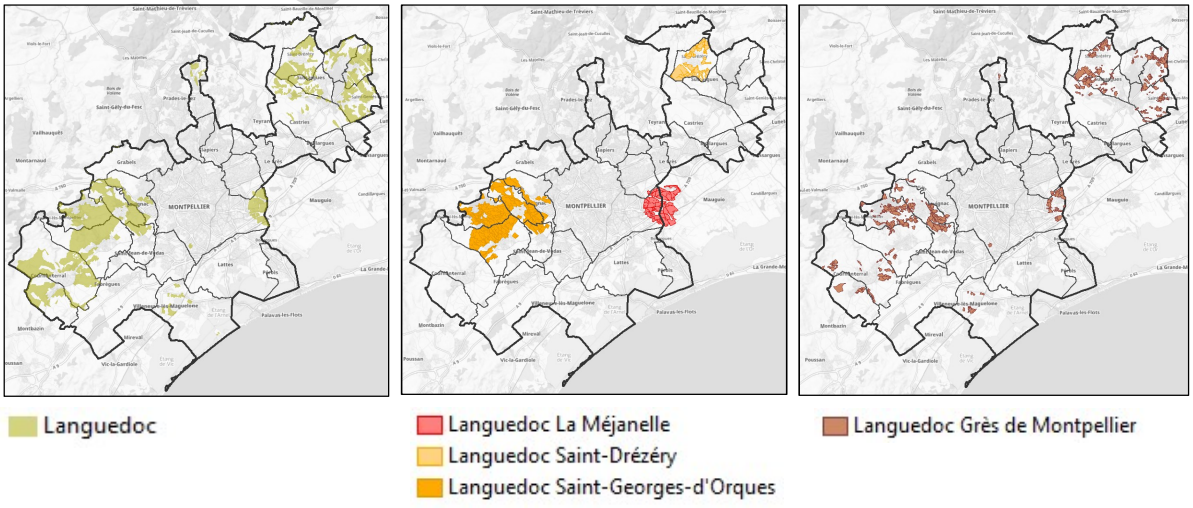

Figure 17 : AOP viticole Languedoc et ses dénominations complémentaires sur 3M (Source : INAO, 2022)

A noter : les appellations « Languedoc » se sont construites sur la valorisation de produits de qualité, associés à des terroirs et une image de marque spécifique. En ce sens, les paysages constituent des critères important de reconnaissance des AOP, mais aussi un levier de développement agritouristique.

5 Indications Géographiques Protégées (IGP) sont également présentes : Pays d'Oc, Terres du Midi, IGP de l'Hérault, IPG Pays d'Hérault - collines de la Moure, IGP Saint Guilhem le désert, et sur le cordon littoral de Villeneuve-lès-Maguelone l'IGP sable de Camargue.

Le territoire est par ailleurs également couvert par trois AOP oléicoles : AOP Lucques du Languedoc, AOP olive et huile d'olive de Nîmes. Pour être certifiées, les productions doivent faire l'objet d'une procédure d'identification effectuée sur la base de critères relatifs à leur lieu d'implantation et répondant à un cahier des charges précis. A l'heure actuelle, la proportion produite sous AOP oléicole reste faible.

Pour l'ensemble des appellations viticoles AOC : sur les 10400 ha déclarés à la PAC en 2021, 1900 ha se situent sur des parcelles reconnues en AOC Languedoc, dont 1000 ha sont effectivement cultivés en vigne[6] et 900 ha d'autres cultures.

Nota : Le fait que ces parcelles soient cultivées en vigne ne signifie pas que la production soit commercialisée sous AOC.

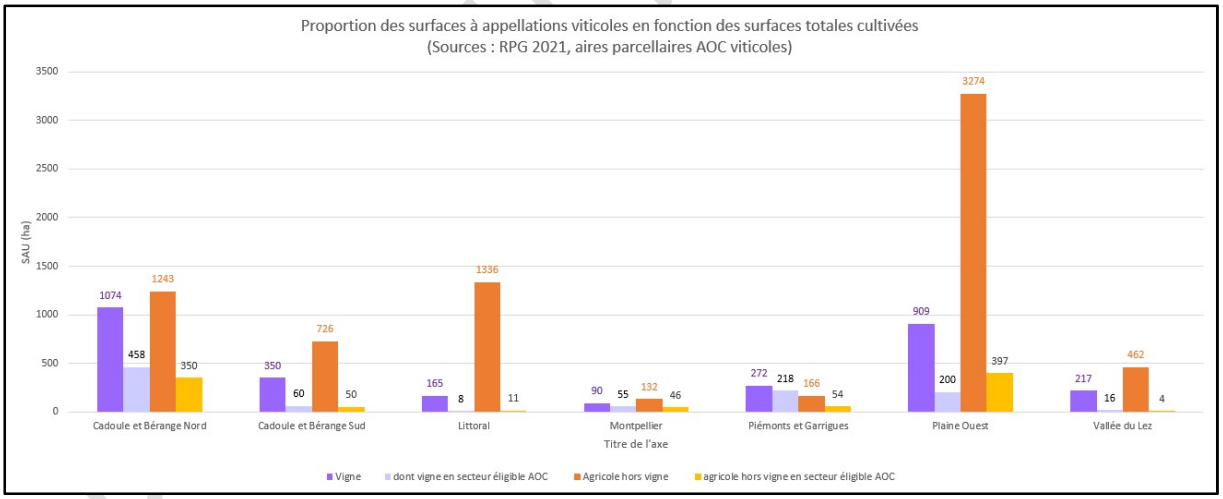

Figure 18 : Surfaces parcellaires éligibles en AOC viticoles au regard des surfaces cultivées en 2021 par secteur du SCoT sur 3M (sources : RPG 2021, INAO 2022)

Plus de 90% des surfaces cultivées en 2021 et éligibles en AOC viticoles sont réparties sur les secteurs Cadoule et Bérange Nord (810 ha), Plaine Ouest (600 ha), Piémonts et garrigues (270 ha) et Cadoule et Bérange Sud (110 ha).

[6] Ces chiffres donnent une estimation des surfaces cultivées sur des terroirs sous appellations mais ne quantifient pas les surfaces effectivement sous appellations. Celles-ci dépendent en effet d'autres critères et nécessitent une démarche spécifique auprès de l'Institut National de l'Origine de de la Qualité (INAO).

PROVISOIRE

27 produits valorisés par 280 opérateurs de production primaire et aval

Selon l'Observatoire du Développement Rural, **27 produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sont présents sur 3M en 2021**, dont 16 Appellations d'Origine Contrôlée/ Appellation d'Origine Protégée (AOC/AOP), 10 Indications Géographiques Protégées (IGP[7]) et 1 Label Rouge (LR). La liste complète des produits est disponible en annexe 1.

Les **280 opérateurs** recensés ont des activités de production primaire (éleveurs, producteurs) et/ou aval (transformation ex vinification), **dont 268 opérateurs ayant uniquement des activités de production primaire**.

AOC/AOP :

- ✓ Olive : 2 opérateurs « Lucques du Languedoc » et 3 opérateurs « Olive de Nîmes »
- ✓ Huile : 12 opérateurs « Huile d'olive de Nîmes »
- ✓ Bovins : 4 opérateurs « Taureau de Camargue »
- ✓ Vins : 257 opérateurs pour 12 appellations dont 187 opérateurs pour la seule appellation « Languedoc » (dont les quatre dénominations complémentaires)

IGP : Vins : 142 opérateurs pour 10 appellations dont 67 opérateurs pour l'appellation « Pays d'Hérault » et 60 opérateurs pour l'appellation « Pays d'oc ».

LR : 1 opérateur en appellation « Farine pour pain de tradition française »

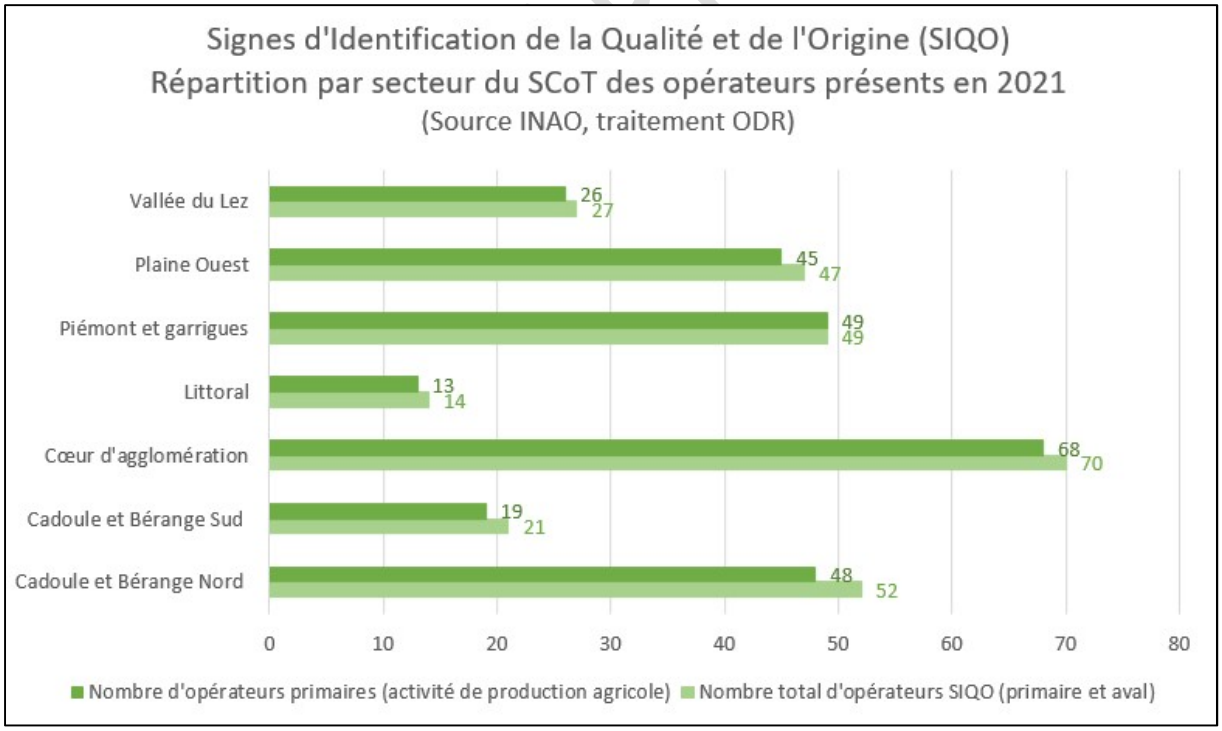

Figure 19 : répartition des opérateurs SIQO par secteur du SCoT en 2021 sur 3M (Source INAO, traitement ODR)

[7] Pour les Indication Géographiques (IG) : ayant une aire IG dans le département de l'Hérault et au moins un opérateur dans l'EPCI

PROVISOIRE

Les 280 opérateurs sont répartis par secteur du SCoT, avec une prédominance sur le secteur Cœur d'agglomération et sur les secteurs agricoles Cadoule et Bérange, Plaine Ouest et Piémonts et Garrigues - probablement en raison de la dynamique viti-vinicole sur ces secteurs hors Montpellier. La répartition est détaillée par commune :

secteur SCoT	Commune	Nombre operateurs SIQO (total)	Nombre operateurs primaires (activité de production agricole)
Cadoule et Bérange Nord	34027-BEAULIEU	3	3
	34164-MONTAUD	5	4
	34227-RESTINCLIERES	8	7
	34249-SAINT-DREZERY	10	8
	34256-SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	18	18
	34307-SUSSARGUES	8	8
	Cadoule et Bérange Nord	**52**	**48**
Cadoule et Bérange Sud	34022-BAILLARGUES	4	3
	34058-CASTRIES	9	9
	34244-SAINT-BRES	1	1
	34327-VENDARGUES	7	6
	Cadoule et Bérange Sud	**21**	**19**
Cœur d'agglomération	34172-MONTPELLIER	70	68
	Cœur d'agglomération	**70**	**68**
Littoral	34129-LATTES	6	6
	34198-PEROLS	1	1
	34337-VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	7	6
	Littoral	**14**	**13**
Piémont et garrigues	34116-GRABELS	3	3
	34123-JUVIGNAC	8	8
	34179-MURVIEL-LES-MONTPELLIER	13	13
	34259-SAINT-GEORGES-D'ORQUES	25	25
	Piémont et garrigues	**49**	**49**
Plaine Ouest	34087-COURNONSEC	7	6
	34088-COURNONTERRAL	9	9
	34095-FABREGUES	6	6
	34134-LAVERUNE	4	4
	34202-PIGNAN	14	13
	34270-SAINT-JEAN-DE-VEDAS	3	3
	34295-SAUSSAN	4	4
	Plaine Ouest	**47**	**45**
Vallée du Lez	34057-CASTELNAU-LE-LEZ	10	10
	34077-CLAPIERS	1	1
	34090-LE CRES	6	6
	34120-JACOU	2	2
	34169-MONTFERRIER-SUR-LEZ	5	5
	34217-PRADES-LE-LEZ	3	2
	Vallée du Lez	**27**	**26**
	Total général	**280**	**268**

Figure 20 : Nombre d'opérateurs SIQO par commune en 2021 sur les produits de 3M (Source : INAO, traitement ODR)

2. Une décennie d'essor du Bio

La promotion, la conversion et le développement de l'agriculture et des filières biologiques sont inscrits parmi les objectifs de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation (Code rural et de la pêche maritime, article 1er).

La production biologique vise à établir un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels.

Par ses pratiques, elle contribue à l'amélioration de la fertilité des sols et la préservation de leur potentiel qualitatif à long terme.

D'après les données 2022 de l'Agence Bio[8], **131 fermes sont engagées en Agriculture Biologique pour 2 380 ha cultivés** en AB dont 1492 ha en AB et 888 ha en conversion. La métropole compte également **16 élevages** (8 en poules pondeuses, 5 en apiculture, 1 de brebis viande, 1 de chèvres et 1 de vaches allaitantes).

La part des fermes engagées en AB représente **plus du quart (27%) des fermes de la métropole**. Bien que le nombre total de fermes continue d'augmenter, le nombre de fermes engagées depuis moins d'un an diminue, ce qui laisse deviner une tendance au tassement. Dans l'Hérault, 18% des fermes sont engagées en AB sur 22% de la SAU départementale.

Les surfaces en AB représentent **le quart (24,5%) de la SAU de la métropole**. Elles continuent d'augmenter (+11% depuis 2021), comme dans le Département.

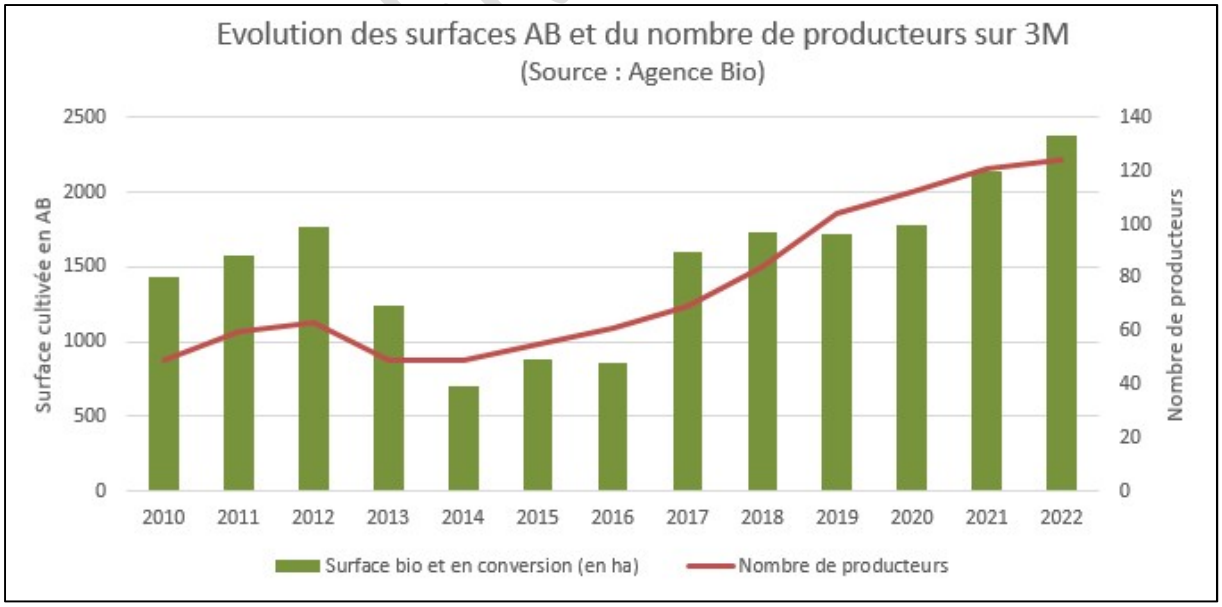

Figure 21 : Evolution du nombre d'agriculteurs et des surfaces engagées en Agriculture Biologique sur 3M (Source : Agence Bio)

[8] L'agence Bio est la source la plus exhaustive sur la production AB et sur les opérateurs aval. Concernant le calcul des superficies en AB, l'Agence Bio recense la totalité des surfaces AB déclarées par les agriculteurs de la métropole, *y compris les surfaces qui sont situées sur des communes hors métropole*.

DOCUMENT PROVISOIRE

Par filière, les prairies et cultures fourragères sont dominantes (50%), la vigne étant passé au second rang avec 35% de la SAU en AB. Les 64 ha en maraîchage représentent 3% des surfaces bio. Le nombre d'éleveurs a quadruplé depuis 2016.

Les opérateurs aval comptent 191 entreprises certifiées en AB dont 170 engagées depuis plus d'un an, et 21 engagées depuis moins d'un an. Les entreprises certifiées sont des importateurs (8), des distributeurs et des préparateurs (125 respectivement) et des restaurateurs (4). Le nombre d'entreprises aval engagées en agriculture biologique augmente en continu depuis une décennie.

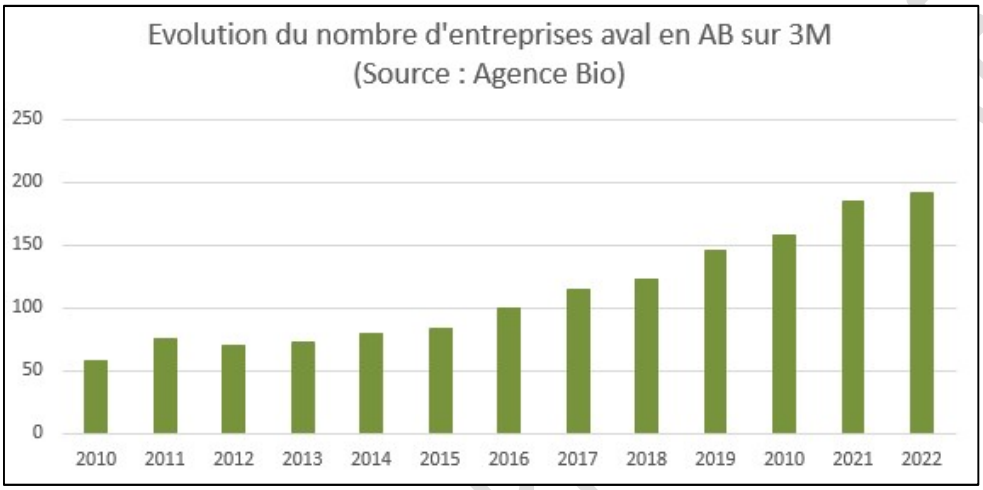

Figure 22 : évolution du nombre d'entreprises aval de 3M engagées en Agriculture Biologique (Source : Agence Bio)

Le développement de l'agriculture biologique dans l'ensemble des filières s'inscrit dans un contexte départemental, régional et national d'essor de la filière Bio. Le département a l'objectif de doubler le nombre d'exploitations en AB d'ici 2030. Le nombre d'exploitations labellisées Haute Valeur Environnementale dans l'Hérault a été multiplié par dix entre 2019 et 2022 (Source : COPADH du 23 janvier 2023). La Région Occitanie reste la première région Bio de France, avec 20% de surfaces en Bio (+4% depuis 2021) (source : Interbio-Occitanie 2022). L'état réaffirme l'objectif d'atteindre 18% de SAU bio en 2027 (Plan national stratégique PAC, source Ministère de l'agriculture, mars 2023).

F. La mosaïque agricole cultivée et les friches agricoles potentielles

1. Diversité des surfaces cultivées : la mosaïque agricole

Selon le Recensement Parcellaire graphique (RPG), la SAU totale déclarée[9] par les exploitants agricoles pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune **s'élève à 10 430 ha** environ en 2021. La vigne reste très présente avec plus de 3000 ha, bien qu'à équivalence avec les estives et landes (3000 ha également). Les grandes cultures de Céréales Oléagineux et Protéagineux (COP) couvrent près de 2800 ha, et les prairies d'élevage près de 1300 ha, ces dernières étant en augmentation. Cette répartition équilibrée illustre la mosaïque agricole sur le territoire.

[9] Le calcul des surfaces varie selon la source : La SAU du Registre Parcellaire Graphique (RPG) comptabilise toutes les surfaces déclarée PAC situées sur le territoire quelle que soit la localisation du siège d'exploitation, à la différence du Recensement Agricole (RA2020) qui comptabilise uniquement les surfaces déclarées par les agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur 3M. Le RPG n'est pas exhaustif puisque la démarche de déclaration est volontaire (en vue d'obtenir les subventions européennes de la PAC). Par ailleurs, ces déclarations peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de la vie des exploitations.

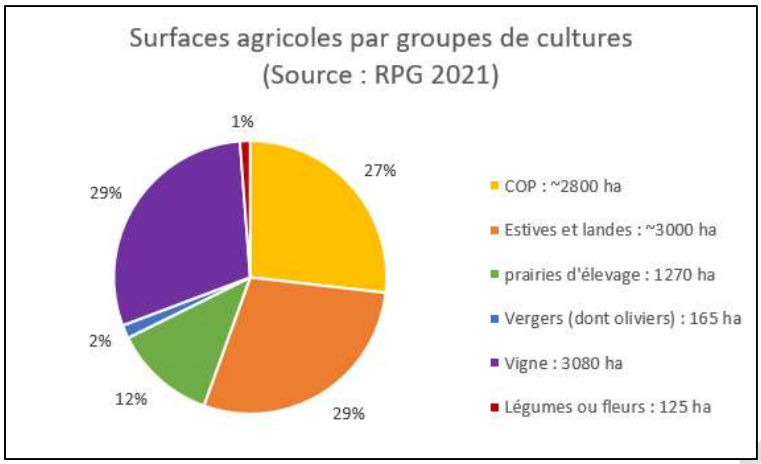

Figure 23 : Répartition des cultures déclarées à la PAC sur le territoire de 3M (Source : RPG 2021)

Répartition de la SAU par secteur du SCoT

La SAU par secteur du SCoT met en évidence l'importance de la **Plaine Ouest** (plus de **40% de la SAU** totale avec 4200 ha), ainsi que des secteurs **Cadoule et Bérange** (**32% de la SAU** avec 3400 ha). Les **sept dixièmes des surfaces cultivées** sont présentes sur ces secteurs stratégiques pour l'agriculture. Avec le secteur Littoral (1500 ha), ce sont presque les neuf dixièmes de la SAU (87,5 %).

En revanche, les secteurs Vallée du Lez et Piémonts et Garrigues sont peu cultivés.

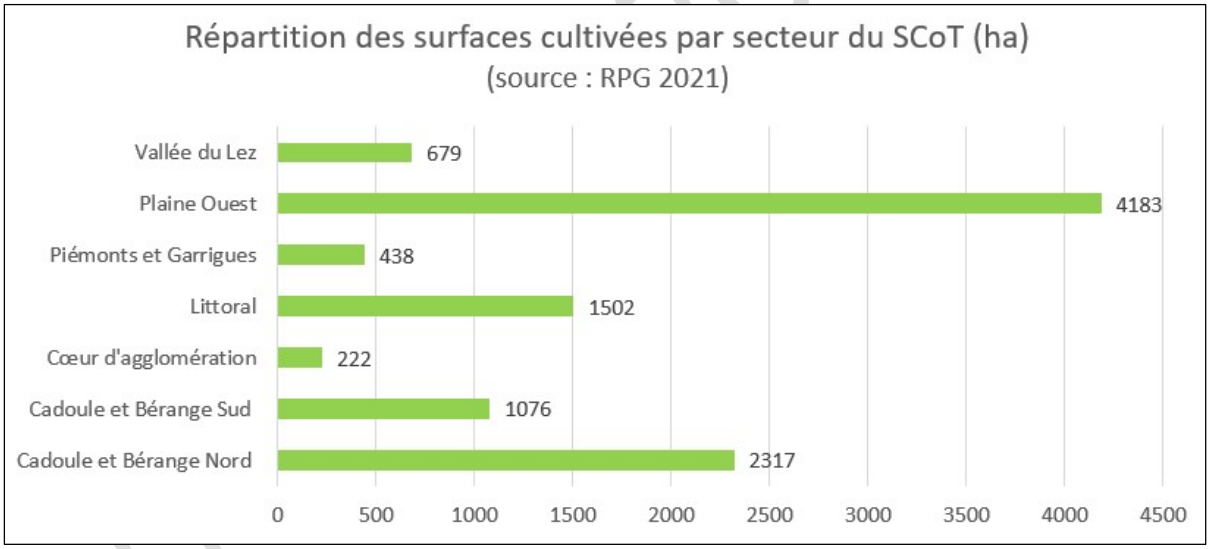

Figure 24 : Répartition de la SAU par secteur du SCoT sur 3M (Source : RPG 2021)

DOCUMENT PROVISOIRE

2. Trois mille hectares de friches agricoles potentielles

Selon la **première estimation des friches agricoles potentielles** réalisée par la DDTM en 2019 par analyse d'images satellites grâce à l'intelligence artificielle[10], les superficies enfrichées représentent **près de 3000 ha dans les espaces agronaturels du SCoT**, à mettre en regard des 10 400 ha cultivés environ. Ce foncier est très morcelé.

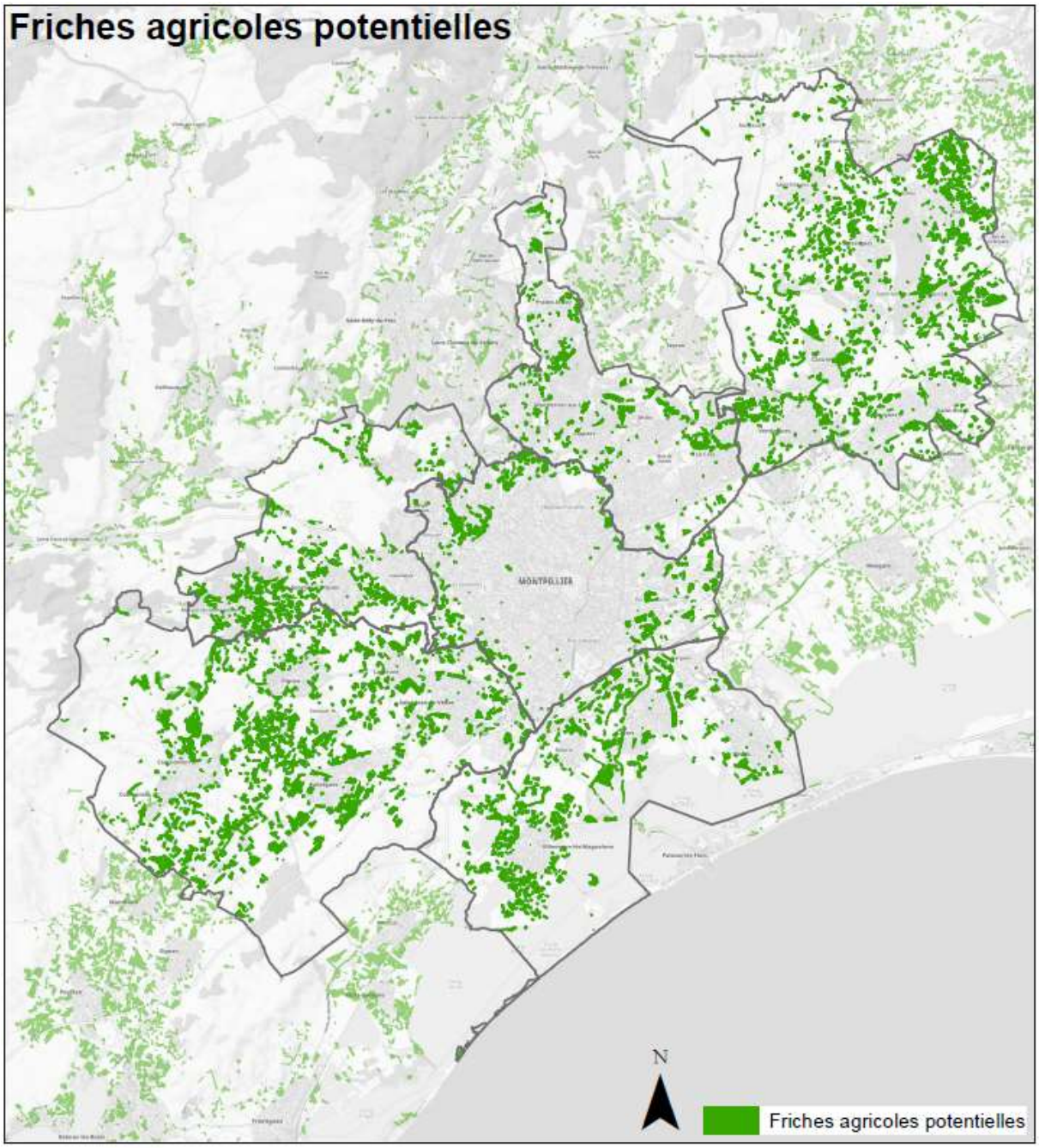

Figure 25 : Estimation des friches agricoles potentielles sur le territoire de 3M (Source : DDTM 19 requalifié 3M 2019)

[10] Selon la méthode employée et sans vérification de terrain sur 3M, le taux de fiabilité est de l'ordre de 50%.

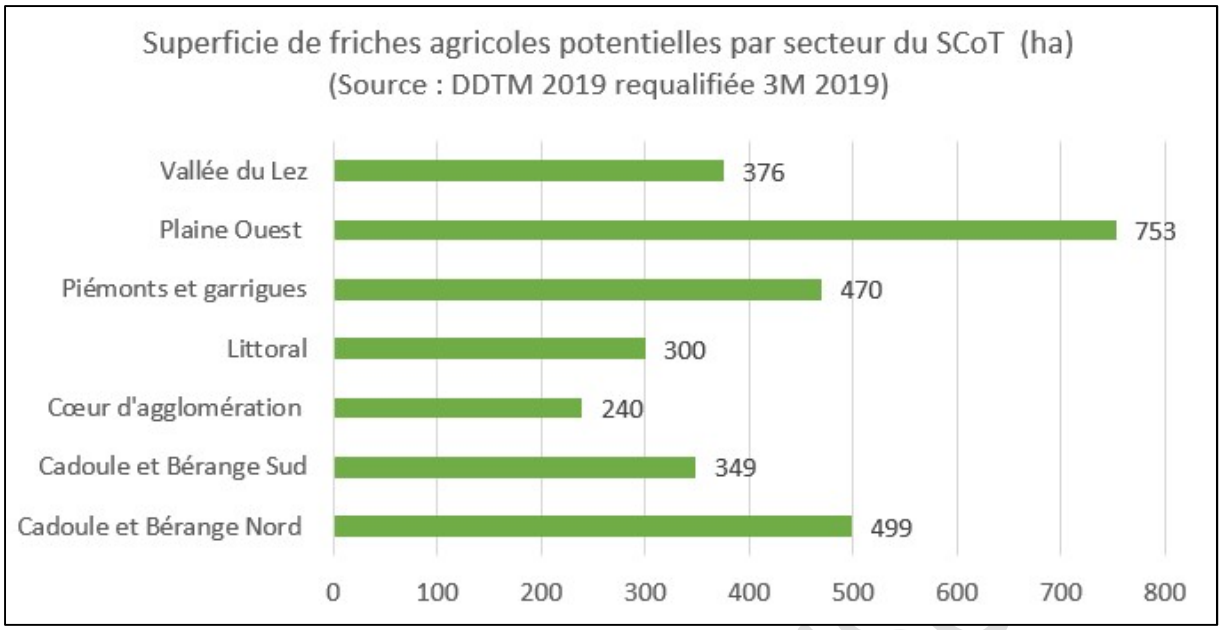

Figure 26 : Estimation des friches agricoles potentielles par secteur sur 3M (source : DDTM 2019 requalifiée 3M 2019)

En valeur absolue, les secteurs **Plaine Ouest et Cadoule & Bérange concentrent plus de la moitié** des friches agricoles potentielles (53%).

Par ordre d'importance ramené à la superficie totale du secteur, les secteurs **Piémonts et Garrigues** (10% de la superficie) **Cadoule et Bérange** (9% et 8%) et **Vallée du Lez** (8%) **sont les plus enfrichés**. Ces ordres de grandeur – qui restent à affiner - sont cohérents avec le repli observé de l'agriculture.

Les données détaillées par secteur du SCOT sont disponibles en annexe 2.

A noter, la création fin 2020 de la Communauté régionale des Friches Agricoles d'Occitanie, instance partenariale et collaborative dédiée à l'inventaire et à la connaissance des friches agricoles. Elle vise à les orienter vers une remise en valeur agricole (y compris pastorale) forestière et/ou agro-environnementale en adéquation avec les enjeux locaux. Montpellier Méditerranée Métropole, membre de la CRéFAO, a pour objectifs de :

- Répondre aux objectifs de la P2A et du Projet Alimentaire Territorial de renforcer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire, par la relocalisation d'une production agroécologique et le soutien à l'installation et à l'emploi agricoles ;
- Améliorer la connaissance des friches de son territoire et effectuer leur suivi dans le cadre de l'observatoire régional en cours de structuration ;
- Contribuer activement aux travaux menés par les commissions thématiques, favoriser les échanges de compétences et d'expériences, valoriser les données issues de l'observatoire afin de proposer in fine des stratégies et plans d'actions respectueux de la multifonctionnalité de l'espace.

DOCUMENT PROVISOIRE

G. Des sols à potentialités contrastées

La préservation du potentiel agronomique des sols représente un des enjeux de la planification territoriale.

L'Association Climatologique de l'Hérault a développé avec l'appui de l'INRA, de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et du département de l'Hérault, une approche plus fine, de *Gestion Dynamique des Potentialités Agricole* (GDPA) qui permet une lecture au 1/10 000ème des potentialités culturales à partir des principales caractéristiques des sols. Celle-ci intègre trois grands types de culture choisis pour leur représentativité de diversification et leur aptitude à se développer dans les conditions agro - environnementales locales (sols héraultais sous climat méditerranéen) : viticulture quantitative[11], grande culture, maraîchage ; un indicateur de potentiel cultural est défini pour chaque type de culture et un indicateur de potentiel cultural global correspond à la somme des notes des trois autres potentiels et permet d'appréhender la capacité de diversification culturale d'un sol.

Cette base de donnée se fonde sur l'étude de plusieurs caractéristiques relatives au sol, parmi lesquelles la profondeur, la texture et la pierrosité, et permet d'identifier des potentiels différenciés (5 classes de « limité » à « fort à très fort »).

Des sols à haute valeur agronomique : indicateur du potentiel cultural global

DOCUMENT PROVISOIRE

[11] Il s'agit ici de la viticulture basée sur les rendements IGP ; pour le vignoble AOP il convient de se référer aux unités de terroirs reconnues comme tels par l'INAO.

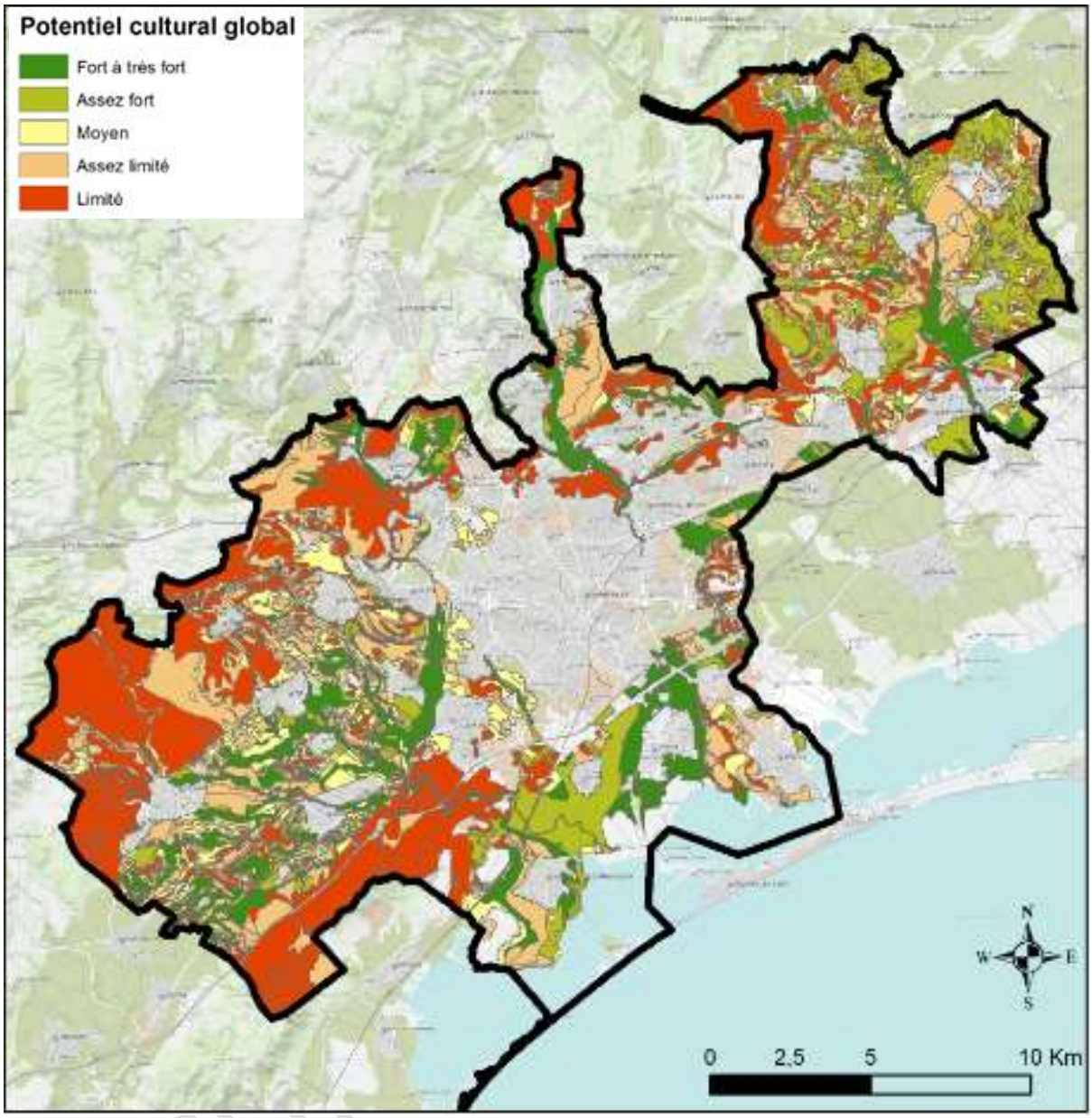

Figure 27 : Potentiel cultural global sur le territoire de 3M (Source : GDPA 2019 - CD34 et CA34)

Le territoire de la métropole présente des sols à caractéristiques très variées où se juxtaposent des sols d'altération de roches géologiques anciennes (calcaires durs, calcaires argileux plus tendres, marnes, argiles plus ou moins calcaires, et sables) à des sols développés sur des couvertures superficielles quaternaires (colluvions, alluvions, apports éoliens ou gravitaires de versants et de piémonts).

On observe trois grands ensembles géographiques :

- au Sud-Ouest de Montpellier « Partie orientale du Bassin de Montbazin », les potentiels agricoles des sols se présentent comme une mosaïque structurée autour des lits des cours d'eau et des bancs rocheux qui remontent au centre de la dépression.

- au sud et à l'est de Montpellier « Zone littorale et bordure de la Plaine de Mauguio » : Si ces plateaux présentent des sols à potentiel agricole global assez limité par la présence de pierrosité parfois importante, les zones plus basses en relation avec l'hydrographie actuelle (plaine du Lez…) présentent des sols profonds alluvio-colluviaux à fort potentiel. A noter l'identification localement de sols à potentiel agricole fort sur Villeneuve Lès Maguelone, Castelnau-le-Lez et Le Crès.

- au Nord et au Nord-Est de Montpellier : Cette zone se présente comme une mosaïque de zones naturelles (Garrigues et Pinèdes) et de zones agricoles ou anciennement cultivées. Localement, la vigne y prend nettement sa place. Les potentiels agricoles se présentent en mosaïques structurées par des petits reliefs rocheux et des cuvettes ou replats à sols argilo-calcaires plus profonds.

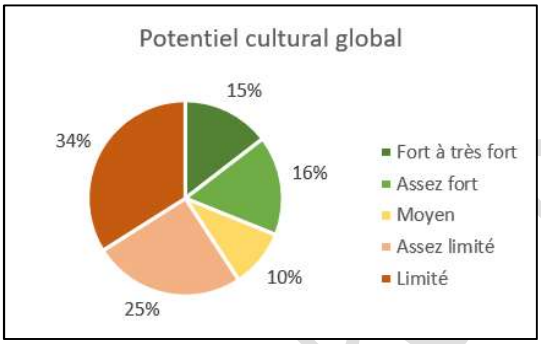

Figure 28 : répartition des potentiels culturaux sur 3M (Source : GDPA 2019 - CD34 et CA34)

En synthèse, le potentiel global se répartit ainsi sur le territoire :

- 15 % des terres non artificialisées présentent un potentiel cultural global fort à très fort (4 150 ha),
- 26 % ont un potentiel assez fort (4 700 ha) à moyen (2 750 ha),
- la majorité de l'espace (60%) présente un potentiel assez limité (7 200 ha) ou limité (9600 ha). Il correspond en très grande partie aux zones naturelles et boisées.

Ce potentiel cultural global se décline sensiblement dans les mêmes proportions pour les chacun des 3 grands types de cultures (maraîchage, grandes cultures et viticulture).

Ces potentialités représentent une estimation de la capacité du sol à accueillir les productions végétales. D'autres facteurs structuraux sont à prendre en compte comme l'accès à l'eau, au foncier, l'identification de terroirs AOP, la sensibilité agro environnementale, des spécificités liées à certaines filières (pastoralisme en garrigues, par exemple) ou encore de pratiques agroécologiques (agriculture biologique, permaculture, agroforesterie…) susceptibles d'influencer le potentiel de développement agricole. Des investigations complémentaires de terrain restent fortement recommandées pour préciser les potentiels culturaux à la parcelle.

DOCUMENT PROVISOIRE

H. Ressources en eau et irrigation : un enjeu prégnant

L'eau est à la fois un élément essentiel du paysage étroitement lié à ses caractéristiques géologiques, topographiques et climatiques, une ressource nécessaire aux habitants et usagers et un facteur de production indispensable à l'agriculture ; l'accès à cette ressource est un enjeu d'autant plus important dans le contexte méditerranéen de changement climatique.

Quatre fois plus de surfaces irriguées qu'en 2010 : pour quelles cultures ?

L'existence d'un réseau d'eau brute ne laisse pas présager des volumes d'eau fournis aux agriculteurs par les concessionnaires. L'enquête du recensement agricole a permis d'estimer les surfaces et les cultures irriguées (pour les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire) : en 2020, **la quasi-totalité des exploitations est équipée pour irriguer 1514 ha (16% de la SAU)**. Ce sont principalement des surfaces de **vigne** (1000 ha), de **légumes** (250 ha) et de **cultures annuelles** (140 ha).

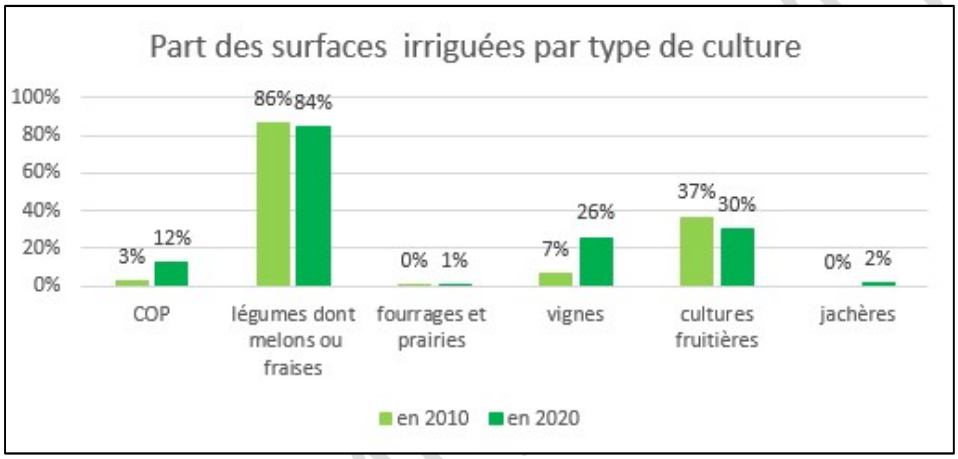

Figure 29 : part des surfaces irriguées par type de culture sur 3M (source : RA 2020)

Concernant la **part de SAU irriguée par type de culture**, **84% des surfaces en production de légumes sont irriguées**, **30% de la SAU en vergers (cultures fruitières), 26% de la SAU en vignes** et 12% de la SAU des grandes cultures.

La part des surfaces irriguées a été multipliée par 4 entre 2010 et 2020 ; la progression concerne principalement les parcelles en **vigne** (+19 point) et les **grandes cultures** (COP, +9 pts).

La ressource en eau brute : Un territoire inégalement irrigué

Les compétences de plus en plus intégrées de Montpellier Méditerranée Métropole en matière de grand cycle de l'eau (eau potable, eau brute, assainissement, Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations - Gemapi …), constituent un levier important dans le cadre de la préservation de l'environnement et du déploiement de la politique agro-écologique et alimentaire.

Montpellier Méditerranée Métropole exerce, en tant qu'autorité organisatrice, la compétence eau brute depuis le 1er janvier 2010. Elle en a confié la gestion à la Régie des Eaux sur l'ensemble du périmètre métropolitain, depuis sa création le 1er janvier 2016.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Dans ce cadre, la Régie prend en charge le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute de BRL sur le territoire de la Métropole.

Un premier schéma directeur a été réalisé en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Le réseau d'eau brute est bien implanté sur le territoire :

- Réseau hydraulique Régional concédé à BRL
- Programme Aquadomitia
- Reprise et gestion des infrastructures de l'ex-SITVS repris par le Conseil Départemental de l'Hérault suite à sa dissolution
- Réseau sous maîtrise d'ouvrage de la Régie 3M
- Réseau développé sous maîtrise d'ouvrage privée ou collective (ex : ASA)

Ces infrastructures, aussi importantes soient-elles, ne couvrent pas totalement l'espace métropolitain.

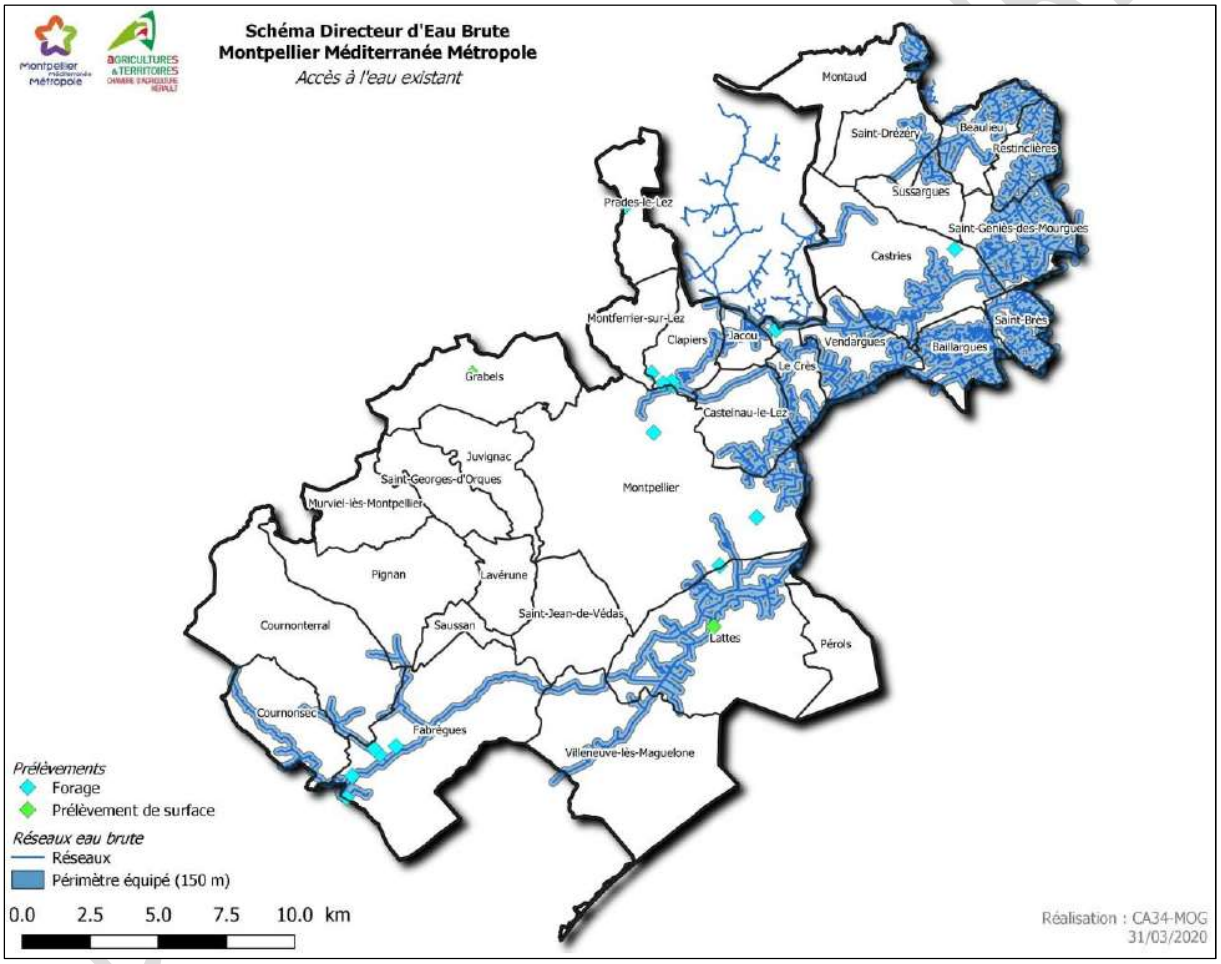

Figure 30 : Accès à l'eau brute collectif et individuel sur le territoire de 3M (source : étude agricole du SDEB, 3M 2020)

Au total, le territoire compte **390 km de réseaux d'eau brute tous gestionnaires confondus pour une surface agricole théorique équipée de 3400 ha**[12]. Par ailleurs, la base de données des prélèvements de la DDTM recense **16 forages et 2 pompages directs en cours d'eau** à vocation agricole sur le territoire (source : étude agricole du Schéma Directeur d'Eau Brute, 3M 2020).

Le développement du projet régional **Aquadomitia** a permis d'assurer les conditions de desserte d'une partie de la plaine ouest agricole avec le maillon sud Montpellier (entre Mauguio et Fabrègues), le premier maillon nord Gardiole (mis en eau en juin 2015) et le second maillon nord Gardiole (seconde

[12] Parcelles identifiées au RPG 2017 situées dans un rayon de 150 m autour des réseaux existants

phase de réalisation en cours) et le développement du réseau de desserte sur les communes de Fabrègues, Cournonterral et Cournonsec.

Ce projet a fait l'objet d'investissements publics conséquents, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région auxquels participe activement la Métropole, celle-ci ayant contribué à hauteur de 2 000 K€ pour la réalisation du réseau primaire et 116 K€ pour le développement du réseau de desserte.
D'après les acteurs cependant, le nombre de parcelles effectivement irriguées à ce jour est moindre que l'estimation initiale.

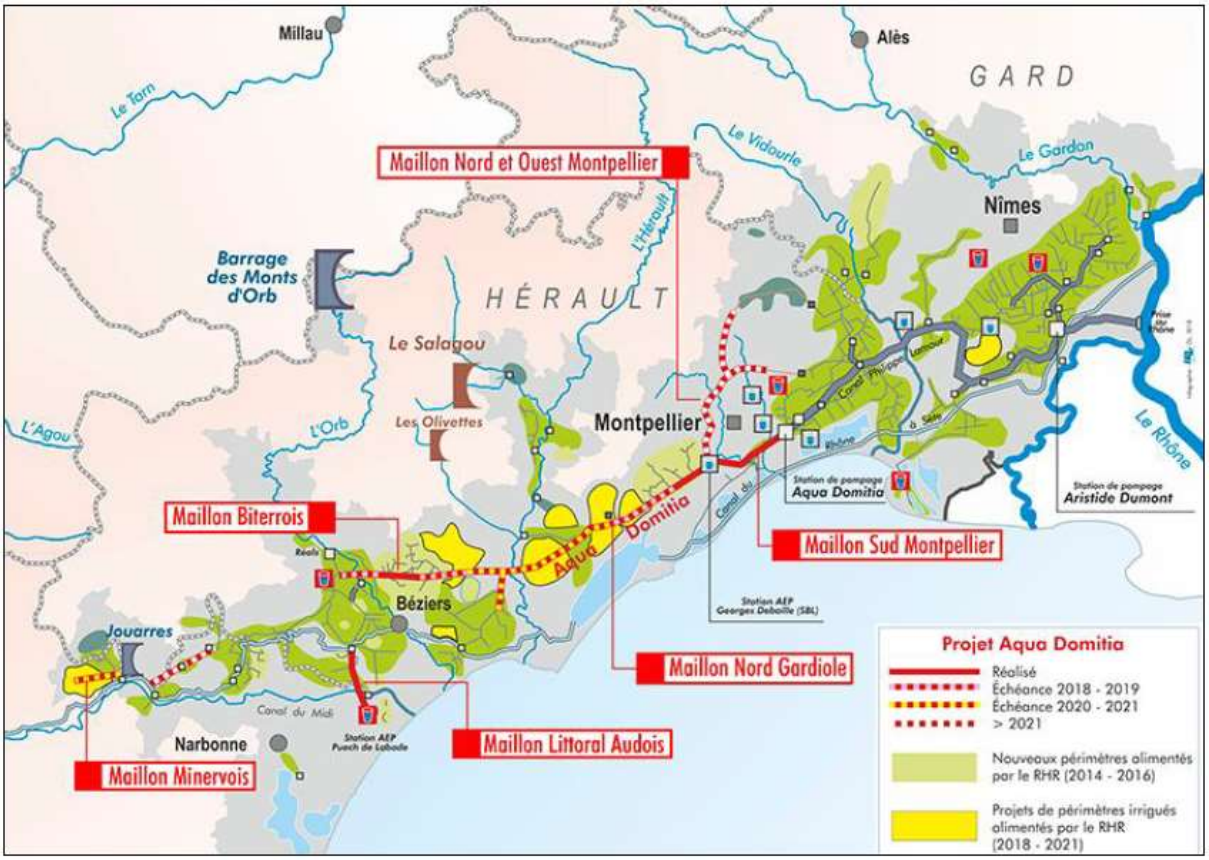

Figure 31 : carte des réseaux du programme Aquadomitia (source : Réseau hydraulique régional)

Enfin, à noter la réalisation en 2018 d'un schéma départemental d'irrigation par le Conseil Départemental d'une part et d'un schéma de desserte en eau brute finalisé en avril 2019 par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup d'autre part. Le schéma départemental Hérault Irrigation 2018-2030 vise à répondre aux enjeux de sécheresse qui compromettent les productions notamment viticoles dans l'ouest montpelliérain. Il « *doit permettre la valorisation et le déploiement de ressources en eau disponibles et de nouvelles ressources pour satisfaire de manière optimale les besoins d'irrigation croissants, nécessaires aux exigences essentiellement qualitatives des productions*[13]. »

Par ailleurs, si l'impact des prélèvements agricoles sur la gestion quantitative des nappes alimentant le territoire est considéré comme étant faible, on relève en revanche que **les pratiques agricoles sont**

[13] Source : Schéma départemental 2018-2030 : Hérault irrigation https://herault.fr/862-l-equipement-agricole-en-secteur-rural-ou-periurbain.htm

parmi les facteurs importants de sensibilité qualitative des cours d'eau et des nappes, notamment par pollution liée aux nitrates, pesticides...

Perspectives : développement de nouveaux réseaux, optimisation des usages de l'eau brute et nouvelle approche ?

Sur le territoire métropolitain, l'accès à la ressource en eau brute représente un enjeu majeur pour l'agriculture dans un contexte où de nombreux défis s'imposent à elle : maintien de l'activité face à la pression du développement urbain, adaptation au changement climatique, conciliation des pratiques avec la protection des ressources en eau et des milieux naturels, etc.

Suite au déficit hydrique record et aux rendements viticoles historiquement bas de 2017, la Métropole a engagé un **nouveau schéma de desserte en eau brute pour explorer et expertiser toutes les solutions de sécurisation et de diversification agricole compatibles avec une gestion durable et économe des ressources en eau**. Ce projet, inscrit dans le cadre du pacte Etat-Métropole signé en 2016, a abouti en novembre 2022 à présenter en comité de pilotage les scénarios retenus, permettant d'alimenter en eau brute 9 secteurs. Ces scénarios ne concernaient que l'usage agricole de l'eau.

Lors de ce dernier comité de pilotage, il est apparu que des compléments étaient nécessaires afin de pouvoir finaliser le schéma directeur. Une étude complémentaire a été ainsi lancée en octobre 2023 afin de :

- étudier la possibilité de développer d'autres usages potentiels de l'eau brute,
- actualiser les scénarios auprès des communes et des acteurs concernés ;
- identifier pour chaque scénario un maître d'ouvrage et un gestionnaire des infrastructures ;
- présenter un plan de financement pour chaque scénario, ainsi qu'un coût d'investissement et de fonctionnement ;
- proposer un prix de l'eau adapté à chaque scénario ou au contraire unifié. Privilégier une tarification incitant faire des économies d'eau ;
- présenter une stratégie globale d'aménagement et un phasage dans le temps des projets ;
- assister la métropole dans l'organisation de la concertation préalable à l'adoption du schéma directeur.

Cette étude vise à développer une approche de **gestion intégrée de l'eau**.

DOCUMENT PROVISOIRE

I. La profession agricole et ses filières amont/aval : un secteur en mutation

1. Une profession en transition

a) L'enjeu du renouvellement des générations

Sur 3M, bien que **l'âge moyen** des chefs d'exploitation reste de **55 ans**, la tendance au vieillissement de la population des 521 chefs d'exploitation et coexploitants du territoire est conforme à la tendance nationale : un exploitant sur deux a plus de 55 ans, **un exploitant sur trois a plus de 60 ans**.

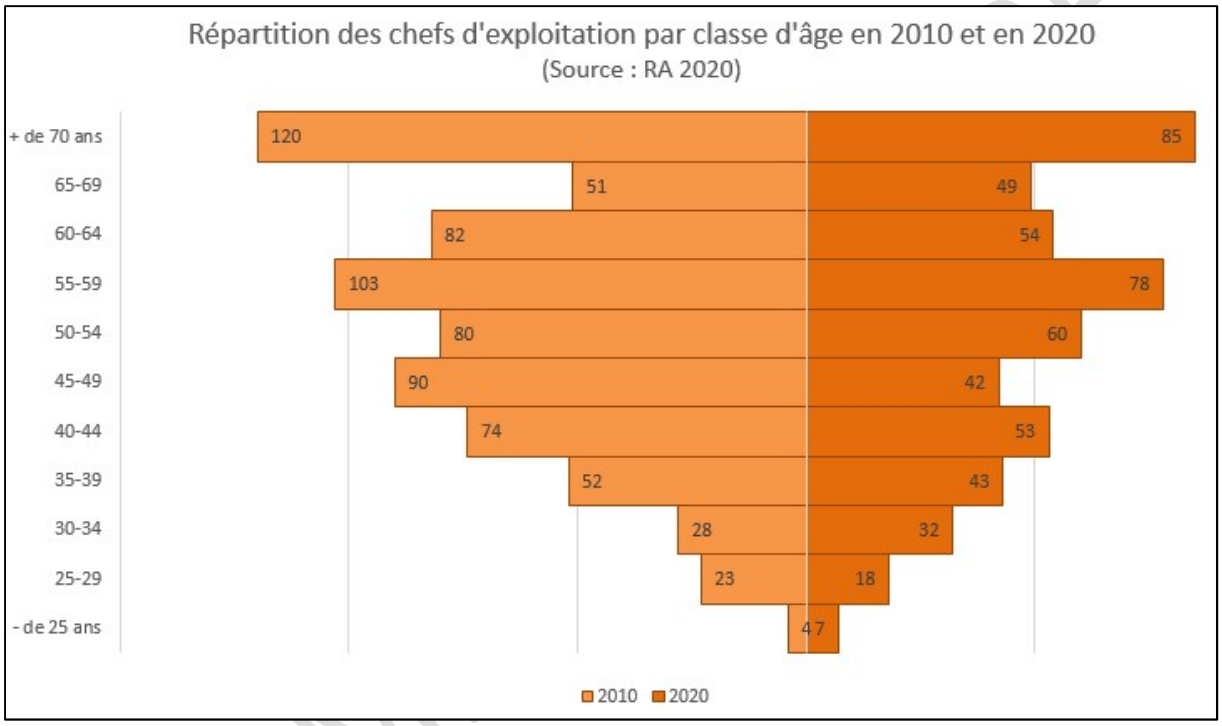

Figure 32 : répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge en 2010 et en 2020 sur 3M (Source : RA 2020)

Ainsi, **quatre exploitations sur dix** dont le chef d'exploitation ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans **sont concernées par la transmission dans les trois prochaines années**. Ces 184 exploitations cultivent **plus du quart de la SAU** (près de 2700 ha). Seulement 38 chefs d'exploitations envisagent une reprise par un membre de la famille ou un tiers. Les autres ne savent pas ou ne prévoient pas de s'arrêter dans les 3 prochaines années[14].

Selon la MSA, les près de 400 chefs d'exploitations se répartissent entre **trois quarts d'hommes et un quart de femmes**. Les 185 **cotisants solidaires représentent un tiers des actifs (hors salariés agricoles)**, à l'image de la tendance héraultaise (1er département à l'échelle nationale avec 2000 cotisants solidaires). Un cotisant solidaire est une personne physique qui produit sur une terre avec une activité trop faible ou une surface trop réduite pour être affilié à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en tant que chef d'exploitation. Ce statut peut être utilisé provisoirement dans un processus d'installation progressive.

[14] La globalisation des résultats ne permet pas de connaître ces enjeux de transmission à l'échelle des communes.

b) Evolution des formes d'emploi et d'installation

Une majorité d'installations dans les filières non viticoles sur 3M

La MSA comptabilise **39 installations en 2021 sur le territoire de la métropole, avec 3 agriculteurs sur 5 âgés de moins de 40 ans. Un tiers s'installent à titre exclusif**, ce statut indiquant que les revenus sont tirés exclusivement de l'activité agricole, et deux tiers s'installent à titre secondaire (leur activité principale n'étant pas agricole).
Par filière, plus d'un tiers des installations sont en **maraîchage** (15), un tiers des installations en **élevage** (14) et 20% en **viticulture** (8 installations).

Le nombre d'installations a plus que doublé (+56%) depuis 2018 sur la métropole, l'évolution étant moins marquée dans l'Hérault (+20%).

Focus sur les installations aidées (versement de la Dotation Jeune Agriculteur) sur la métropole

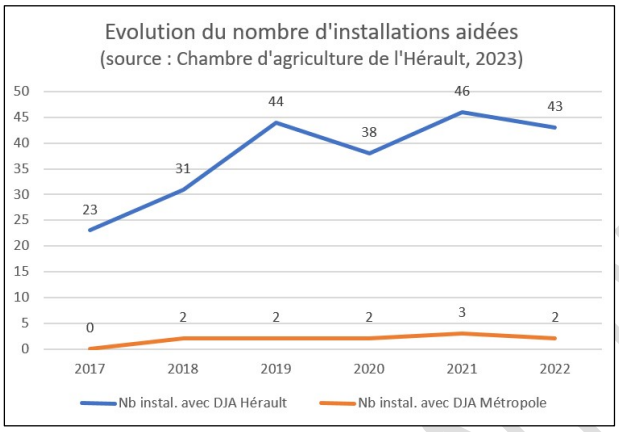

Figure 33 : évolution du nombre d'installations aidées sur 3M (Source : Chambre d'agriculture de l'Hérault, 2023)

Selon la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le nombre d'installations aidées sur la métropole est très faible mais constant depuis 2018, avec **11 installations aidées en 5 ans**. Par filière, ce sont 5 installations en maraîchage, 2 installations en viticulture, 1 en élevage équin, 1 en élevage ovin, 1 en apiculture et 1 en céréales. A noter, ces informations ont été fournies au moment de l'installation, sans suivi de l'évolution de l'exploitation depuis lors. En termes de caractéristiques des installations : 5 en Agriculture Biologique, 5 en vente directe, 7 installations hors cadre familial et 3 installations de cheffes d'exploitation, une même exploitation pouvant cumuler plusieurs de ces caractéristiques.

Les installations sur la métropole ne compensent pas les départs[15]. En revanche, la balance est proche de l'équilibre à l'échelle départementale autour de 300 départs et 300 installations par an. Le département de l'Hérault maintient l'objectif de 6500 chefs d'exploitations d'ici 2030 (source Comité d'Orientation du PADH 2030 du 30 janvier 2023).

Les acteurs de l'installation agricole et de son accompagnement

Sur le territoire, plusieurs acteurs accompagnent l'installation agricole de diverses manières et selon le profil des candidats :

- Le Point Accueil Installation de l'Hérault, animé par le syndicat des Jeunes Agriculteurs, est la porte d'entrée pour tout porteur de projet dans la démarche d'installation en agriculture,
- La SAFER et l'association Terres de liens accompagnent la recherche de foncier par les candidats à l'installation (en AB pour Terres de liens),

[15] Chiffres non fournis par la MSA

DOCUMENT PROVISOIRE

- La Chambre d'agriculture de l'Hérault accueille et accompagne tous les porteurs de projet notamment sur les aspects juridiques, technico-économiques, filières,
- L'association Terres Vivantes –ADEAR joue un rôle analogue à celui de la Chambre d'agriculture de l'Hérault mais est davantage spécialisée pour des futurs installés en agriculture paysanne et/ou d'installation progressive,
- L'association CIVAM bio 34 apporte des éclairages technico-économiques et réglementaires inhérents à l'installation en production en Agriculture Biologique.

A noter également le rôle de la coopérative d'activités TERRACOOPA (membre du réseau RENETA réseau national des espaces-tests agricoles) qui propose des parcelles dans l'espace test agricole du Domaine de Viviers afin que les candidats à l'installation testent leur activité tout en bénéficiant d'une dynamique collective, d'un hébergement juridique et de la mutualisation des moyens de production.

Des candidats à l'installation aux profils spécifiques

L'association Terres Vivantes met en lumière « *un territoire métropolitain qui attire, par rapport au reste du département, en moyenne davantage de projets sur de petites surfaces, en maraichage diversifié et petits élevages, axés sur les circuits courts* ». La Chambre d'agriculture de l'Hérault souligne que le territoire de la métropole attire également les profils pluriactifs (une même personne salariée *et* exploitant agricole (souvent en cotisant de solidarité), ainsi que des profils de couples dont l'un est salarié et l'autre chef.fe d'exploitation.

La tendance à l'installation « hors cadre familial », « non professionnelle » et « hors dotation jeunes agriculteurs », est marquée sur l'ensemble du département et à l'est tout particulièrement, comme sur le territoire métropolitain. L'analyse des installations agricoles par l'ADEAR d'Occitanie sur la période 2010-2020[16] montre que **les installations hors cadre familial constituent un vivier important de renouvellement des générations d'actifs**. Les porteurs de projets, engagés pour « *une agriculture paysanne à taille humaine* », sont souvent diplômés (65%) et pluriactifs (26%). Ils sont majoritairement tournés vers l'agriculture biologique (70%), la diversification (57%), la transformation des produits (37%), et la moitié d'entre eux sont propriétaires. 40% d'entre eux se sont installés sans aide financière. 80% ont une SAU de moins de 30 hectares et 60% de moins de 5 hectares. Le dispositif d'installation progressive, qui permet de réduire l'endettement, leur a donné accès à « *de meilleures conditions de vie et de travail que ce qu'ils s'étaient imaginé* ». **D'importantes difficultés ont été identifiées sur la disponibilité et l'accessibilité au foncier pour favoriser l'installation** de nouveaux paysan.nes (38% de femmes en Occitanie).

Neuf principaux critères sont des clés pour « *une installation agricole viable, vivable et pérenne* » selon la Chambre d'agriculture d'Occitanie[17] :

- l'installation en tant que chef d'exploitation (de préférence au statut de cotisant solidaire) ;
- l'installation en société (notamment la forme collective du GAEC) ;
- la formation et les expériences professionnelles avant l'installation ;
- l'environnement économique des entreprises amont – aval et l'environnement professionnel ;
- l'implication dans la vie locale ;
- le recours aux aides financières (Dotation Jeune Agriculteur et/ou autres) ;
- l'accompagnement à l'installation puis dans la conduite de l'exploitation ;
- la cohérence entre les objectifs et les moyens mis en œuvre ;
- enfin le revenu et la charge de travail.

[16] https://www.agriculturepaysanne.org/10-ans-d-installation-en-Occitanie
[17] https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/devenir-des-installes-en-occitanie/

DOCUMENT PROVISOIRE

L'enjeu est celui de **l'accompagnement à la transmission des exploitations pour assurer la continuité productive des fermes, et ce quel que soit le mode d'installation (aidé ou non aidé)**. L'installation en collectif semble constituer de manière partagée un levier et un accélérateur de l'installation, tout comme les conditions de travail, l'environnement économique notamment à l'aval (transformation) et l'accès au foncier. Les avis des acteurs accompagnateurs à l'installation divergent sur le recours aux aides.

c) Evolution de la structure des exploitations : le déclin progressif du modèle de la petite exploitation familiale

Du potentiel économique des exploitations : l'avantage aux grandes exploitations

Trois quarts de exploitations de la métropole sont de micro- ou petites exploitations dont les ressources en terres cultivables et en cheptel (le potentiel économique[18]) sont estimées à moins de 25 k€ et moins de 100 k€ respectivement. L'évolution sur la décennie montre que **la part des micro- et petites exploitations diminue (-31%) au profit des grandes exploitations (+13%)** dont le potentiel économique de production est supérieur à 250k€.
Cet élément tend à confirmer l'agrandissement de la SAU des exploitations sur la décennie par transfert des terres vers les exploitations qui ont plus de poids économique. En 2020, les micro- et petites exploitations ont une SAU moyenne de 14 ha (+1 ha), alors que celle des grandes exploitations est de l'ordre de 42 ha (+5 ha) (Source : RA2020).

Une part croissante d'exploitations sous forme sociétaire

Selon le dernier recensement agricole, 352 exploitations - soit les **trois quarts des exploitations agricoles - sont des entreprises individuelles**. Un tiers des exploitations individuelles a disparu en 10 ans (-195 fermes). En revanche, **les formes sociétaires ont augmenté** de 28% (+26 entreprises). Il existe plusieurs formes sociétaires individuelles ou collectives, dont l'un des avantages est de différencier le patrimoine personnel du patrimoine de l'exploitation, facteur facilitant au moment de la transmission des exploitations (ou des parts des sociétaires).
En 2020 à l'échelle de l'Occitanie, les exploitations individuelles représentent 70% des exploitations.

d) Main d'œuvre : effectifs en baisse et allongement du temps de travail des saisonniers

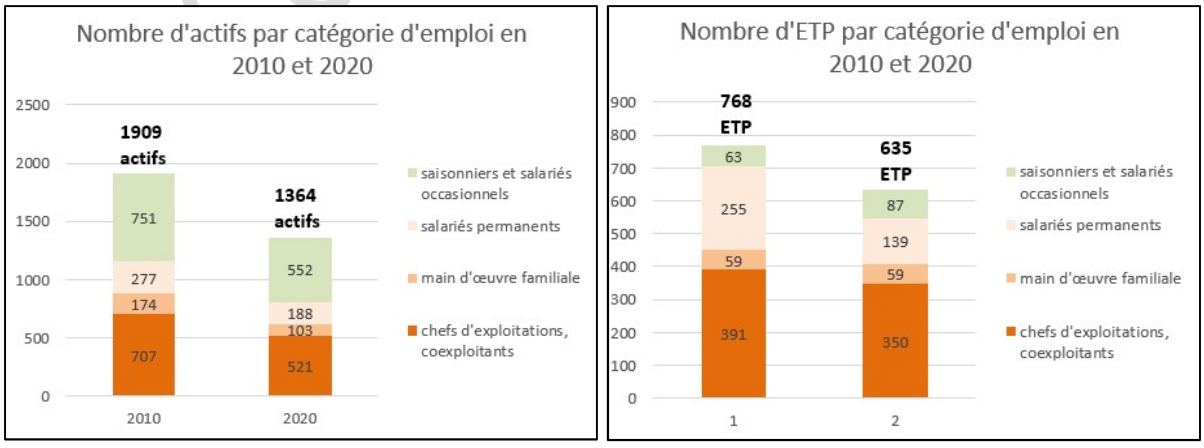

Figure 34 : répartition des actifs agricoles et de l'emploi en 2010 et en 2020 sur 3M (Source : RA 2020)

[18] Une exploitation en maraîchage sur 3 ha dispose d'un potentiel économique important du fait de la valorisation des productions.

DOCUMENT PROVISOIRE

Selon le recensement agricole 2020, **1364 actifs agricoles** (hors Entreprises de Travaux Agricoles et CUMA[19]) travaillent dans les exploitations agricoles, ce qui représente **635 équivalents temps plein (ETP**).

Les actifs comptent **autant de chefs d'exploitations (38%) que de saisonniers (40%)**. Cette structure de la répartition du travail agricole, dont les proportions sont similaires à celles de l'Hérault, est caractéristique des départements à dominante viticole où les besoins en main d'œuvre sont liés aux pics d'activité.

L'essentiel du travail assuré par les actifs familiaux

Près des deux tiers du volume de travail (64%) sont effectués par les actifs familiaux (chefs d'exploitation, coexploitants et main d'œuvre familiale), et le tiers (36%) par les actifs non familiaux (salariés permanents ayant travaillé au moins 8 mois sur l'exploitation et saisonniers), sensiblement comme dans l'Hérault.

Une évolution différenciée de l'emploi selon la forme juridique des exploitations

En 2020, le **volume de travail est réparti à parité** entre les 352 entreprises individuelles et les 120 entreprises sous forme sociétaire. Le volume de travail moyen est inférieur à un Equivalent Temps Plein (0,9 ETP) pour les exploitations individuelles et de 2,6 ETP pour les exploitations sous forme sociétaire (3,1 dans les Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)).
En 10 ans, l'emploi agricole a globalement baissé de 17%. Le volume de travail a plus diminué dans les entreprises individuelles (-23%) que dans l'ensemble des exploitations sous forme sociétaire (-11%). A noter, l'exception des entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL) pour lesquelles le volume de travail a doublé sur la décennie. Cette forme sociétaire donne la possibilité au conjoint d'accéder au statut de co-exploitant, protège les biens personnels de l'exploitant et facilite la transmission de l'exploitation.

Emploi en baisse et allongement du temps de travail des saisonniers

Sur la décennie, **la main d'œuvre totale a baissé de 29% en nombre d'actifs (-545 actif) et de 17% en équivalents temps plein (-133 ETP)**. Le ratio entre nombre d'actifs familiaux et nombre d'actifs non familiaux reste stable. Le volume de travail diminue pour les actifs familiaux (-9%) et pour les actifs non familiaux (-29%), avec cependant un contraste marqué pour ces derniers (-46% ETP salariés permanents, +38% ETP saisonniers) qui signe l'allongement du temps de travail des saisonniers. L'agrandissement des exploitations, ainsi que l'impact de la crise sanitaire en 2020 pourraient expliquer en partie ces évolutions.

En Occitanie : repli de 9% du volume de travail sur la décennie, hausse globale de l'emploi salarié non familial (+18% de salariés permanents et +10% de saisonniers), à contrario de la tendance générale.

La **productivité du travail** est passée de 14 ha/ETP en 2010 à **15,3 ha/ETP** en 2020.

Secteur SCoT	ETP
Cadoule et Berange Nord	101
Cadoule et Berange Sud	107
Cœur d'agglomération	56
Littoral	69
Piemonts et Garrigues	68
Plaine Ouest	176
Vallee du Lez	58
Total général	**635**

Figure 35 : Répartition de l'emploi par secteur du SCoT sur 3M (Source : RA2020)

[19] Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DOCUMENT PROVISOIRE

En termes de répartition par secteur du SCOT, les secteurs de la **Plaine Ouest et de Cadoule et Bérange mobilisent 60% du volume de travail (ETP).**

Intensité en emploi : du simple au triple selon les filières

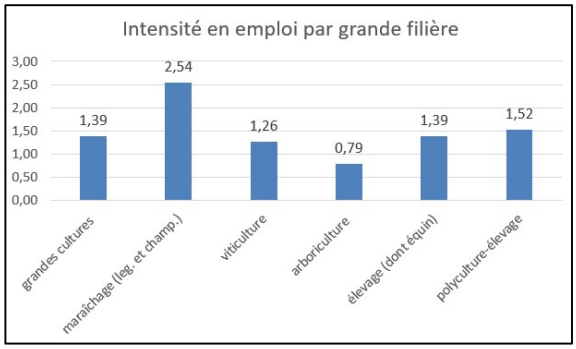

Figure 36 : intensité en emploi par grande filière sur 3M (Source : RA 2020)

Avec 2,54 ETP par exploitation, la filière maraîchage a l'intensité en emploi la plus élevée, devant la polyculture-polyélevage, les grandes cultures et l'élevage (y compris équin). Les filières viticulture et arboriculture sont les moins intenses en emploi (1, 26 ETP/exploitation et 0,79 ETP/exploitation respectivement).

Le recours croissant aux Entreprises de Travaux Agricoles

Les données de la MSA montrent que les agriculteurs Héraultais font appel aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) dont le nombre de salariés augmente pour répondre à la demande (+65% entre 2010 et 2019). Les motivations des agriculteurs qui y ont recours sont variées : diversification des cultures sans posséder le matériel adapté, diversification des activités (en proposant des services aux autres agriculteurs pour obtenir des compléments de revenus), ou encore agriculteurs qui n'exploitent pas/plus eux-mêmes leurs terres – notamment en péri-urbain.
Cette évolution à l'échelle départementale montre une lente mais profonde mutation des modèles d'entreprises (source : PADH 2030).

On relève aussi sur le territoire la présence et le développement d'entreprises d'insertion en lien avec la production agricole et la vente en circuits courts, à l'image du centre d'aide par le travail des compagnons de Maguelone.

Démographie agricole et emploi (source : RA 2020)

- ✓ La moitié des chefs d'exploitations a plus de 55 ans
- ✓ Le tiers des chefs d'exploitation a plus de 60 ans et est concerné par la succession à court terme
- ✓ Un enjeu de transmission pour 40% des exploitations représentant le quart de la SAU
- ✓ Main d'œuvre : le nombre d'actifs agricoles continue à diminuer, plus fortement que le volume de travail (ETP)
- ✓ La productivité du travail augmente (+1,3 ha/ETP)
- ✓ Autant de chefs d'exploitations que de saisonniers, dont le volume de travail augmente
- ✓ Tendance au développement des entreprises sous forme sociétaire (versus entreprise individuelle)
- ✓ Tendance à l'externalisation des tâches en ayant recours aux prestataires de services

DOCUMENT PROVISOIRE

2. En amont et en aval de la production, des secteurs connexes stratégiques

a) Montpellier, campus mondial des sciences vertes

Montpellier est riche d'une expérience plus que séculaire en matière d'agronomie tropicale, ce qui représente un acquis que les pouvoirs publics ont tenu à renforcer et à élargir. Cette politique s'est traduite notamment par le regroupement sur les campus de Montpellier d'un ensemble remarquable d'instituts de recherche et de formation : ils sont tous orientés vers la recherche agronomique et la formation dans les domaines du développement agricole et rural, de l'environnement, de l'agroécologie, de la gestion des forêts, de l'eau et de la biodiversité des régions chaudes tropicales et arides. En 1986 est créée une structure associative de coordination, Agropolis, qui, du fait de l'ouverture mondiale des activités de ses membres, est devenu « **Agropolis International » : 28 établissements de recherche et de formation regroupant 2 300 chercheurs et enseignants, offrant 156 parcours de formation et accueillant plus de 5 000 étudiants sur les trois campus montpelliérains** : la Gaillarde, Lavalette et Baillarguet, et sur cinq autres à proximité, qui constituent la première concentration mondiale de compétences et d'expertise dans les domaines liés à l'agriculture, à l'alimentation, la biodiversité et l'environnement, ouverte sur le développement des régions méditerranéennes et tropicales.

Par ailleurs, l'offre est également riche de plateformes technologiques d'envergure mondiale au service de la recherche scientifique et de valorisation technologique (Ecotron, plusieurs plateformes expérimentales dans les domaines par exemple du fonctionnement des écosystèmes, des organismes et de la biodiversité, celui du fractionnement des céréales (INRAe), ou encore la plateforme d'essais et de recherche sur les procédés alimentaires (Techalim du CIRAD).

Depuis quelques années, l'Institut des Régions Chaudes accueille la **chaire UNESCO « Alimentations du Monde »** dont l'objet est de développer les activités de recherche, formation et partage de connaissance en matière de systèmes alimentaires dans le monde, sur leur diversité, leurs dynamiques et leurs impacts sur l'homme et l'environnement.

Par ailleurs, la **Chaire partenariale eau, Agriculture et Changement climatique** (Chaire EACC) a été lancée en 2021 à l'initiative de l'Institut Agro et de l'INRAE pour réfléchir de manière collective et concertée autour des enjeux pour l'eau et l'agriculture dans les territoires méridionaux fortement soumis aux effets du changement climatique. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et d'arbitrages à opérer sur les usages de l'eau, les opérateurs publics et privés associés aux chercheurs explorent ensemble comment adapter l'agriculture aux changements climatiques et établir de nouvelles relations avec la ressource en eau considérée comme un bien commun sur le court et le long terme.
La **chaire Agrosys** associant communauté scientifique, étudiants et entreprises accompagne la transition agroécologique selon une approche systémique qui intègre à la fois les services environnementaux, les exigences des filières et des territoires, ainsi que les interactions biologiques complexes. Son objectif est de faciliter la mise en place de projets permettant de renforcer la durabilité des agrosystèmes, en développant une vision nouvelle des pratiques agroécologiques, des systèmes de production et d'échange.

DOCUMENT PROVISOIRE

Zoom sur les partenariats entre Montpellier Méditerranée Métropole et les instituts de recherche

Le territoire montpelliérain est un terreau riche, reconnu nationalement voire internationalement dans les domaines du développement, de l'agriculture et de l'alimentation. Sur le territoire, on recense au moins 6 principaux acteurs de la recherche sur ces thématiques : Le Cirad, l'INRAE, l'institut Agro, l'IRD, le CNRS, et les universités de Montpellier.

Montpellier Méditerranée Métropole collabore régulièrement avec les instituts de recherche de son territoire. La P2A s'est d'ailleurs construite dès sa création en 2015 en s'appuyant sur la recherche (Institut Agro, Cirad).

Les politiques alimentaires publiques, au travers de la P2A, s'inspirent donc de l'expertise des chercheurs pour mettre en place des actions opérationnelles. La P2A a notamment noué de solides partenariats avec la recherche, au travers de la signature d'une convention triennale 3M-Cirad-Institut Agro-INRAE.
D'ici fin 2023, une convention avec Montpellier Management sera également signée pour travailler sur un objet commun, les paysages alimentaires des étudiants.

L'unité Ressources en eau est également partenaire de plusieurs projets de recherche sur ses thématiques :

- DIVINFOOD
- ICONES (Integrated co-conception of legume value chains)
- SCAMAB (Système de cultures arboricoles en Méditerranée en AB)
- Chaire Eau, Agriculture et Changement Climatique : transition agroécologique des exploitations sur la question de l'eau
- Projet TAI OC : transition agroécologique des systèmes irrigués
- Partenariat en construction avec l'UMR IATE sur la transformation des légumineuses et céréales rustiques

b) Une offre territoriale remarquable pour accompagner l'innovation, la valorisation scientifique et l'incubation avec, en lien, le développement des services à la filière, notamment numérique

Le territoire bénéficie d'une dynamique s'appuyant sur les acteurs du transfert de technologie – R&D (agence régionale de l'innovation Transferts, …), les incubateurs (BIC de Montpellier Méditerranée Métropole et ses principales pépinières, Cap Alpha, Cap Omega et le MIBI ; l'incubateur de la SATT AxLR ainsi qu'AgroValo Méditerranée, incubateur de l'Institut Agro Montpellier et de l'INRAe) ou encore le pôle de compétitivité AgriSudOuest Innovation (qui fédère des acteurs privés et publics, agissant dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-industries) ainsi que les acteurs de l'écosystème agricole, tels que la chambre d'agriculture de l'Hérault, INPACT Occitanie ou encore OCEBIO, investis dans le soutien à l'innovation.

Une quarantaine d'entreprises agro-innovantes, les « agrotechs », sont recensées et emploient plus de 900 personnes.

De nombreux projets ont vu le jour sur le territoire en matière d'innovation agricole : la maison de l'innovation du groupe In Vivo ; la Chaire d'entreprises AgroTIC en agriculture Numérique ; le Mas Numérique, un mas viticole connecté expérimental au domaine du Chapitre à Villeneuve-les-Maguelone) ; l'institut de convergence #DitiTag.

Par ailleurs, les établissements de formation agricole et les organismes agricoles participent de cette dynamique locale : les pôles de Saporta et de Maurin rassemblent notamment la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le syndicat AOC Languedoc et le syndicat des producteurs de vin de Pays d'Oc, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), le CIVAM et le CIVAM Bio, etc...

DOCUMENT PROVISOIRE

Par ailleurs, le Pôle Vin s'appuie sur l'écosystème de la recherche agronomique - avec ses 2800 chercheurs sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement qui sera à terme intégré au projet Med Vallée, et une dizaine d'entreprises innovantes soutenues par le BIC, l'incubateur de start-up de la métropole, et toute la filière économique structurée autour de l'économie du vin. A noter le pôle de formation œnologique d'excellence avec l'Institut des hautes études de la vigne et du vin (IHEV) de l'Institut Agro Montpellier et le Centre de formation en œnologie de l'Université de Montpellier. Enfin, le futur Institut de la Vigne et du Vin intégrant la recherche en œnologie et l'enseignement sur la vigne et le vin sera construit en 2025.

c) L'industrie agroalimentaire et les acteurs de la distribution : l'enjeu du développement des circuits courts et le rôle clé du MIN

Une soixantaine d'entreprises de transformation alimentaire sont présentes sur le territoire métropolitain, soit 350 emplois estimés. En particulier, Mondelez International (ex Kraft) en compte déjà 120 à Lavérune, Les Brasérades une soixantaine à Castelnau, Auzier Charbernac une trentaine à Saint-Gély-du-Fesc, en lisière de la Métropole.

Les acteurs de la distribution alimentaire

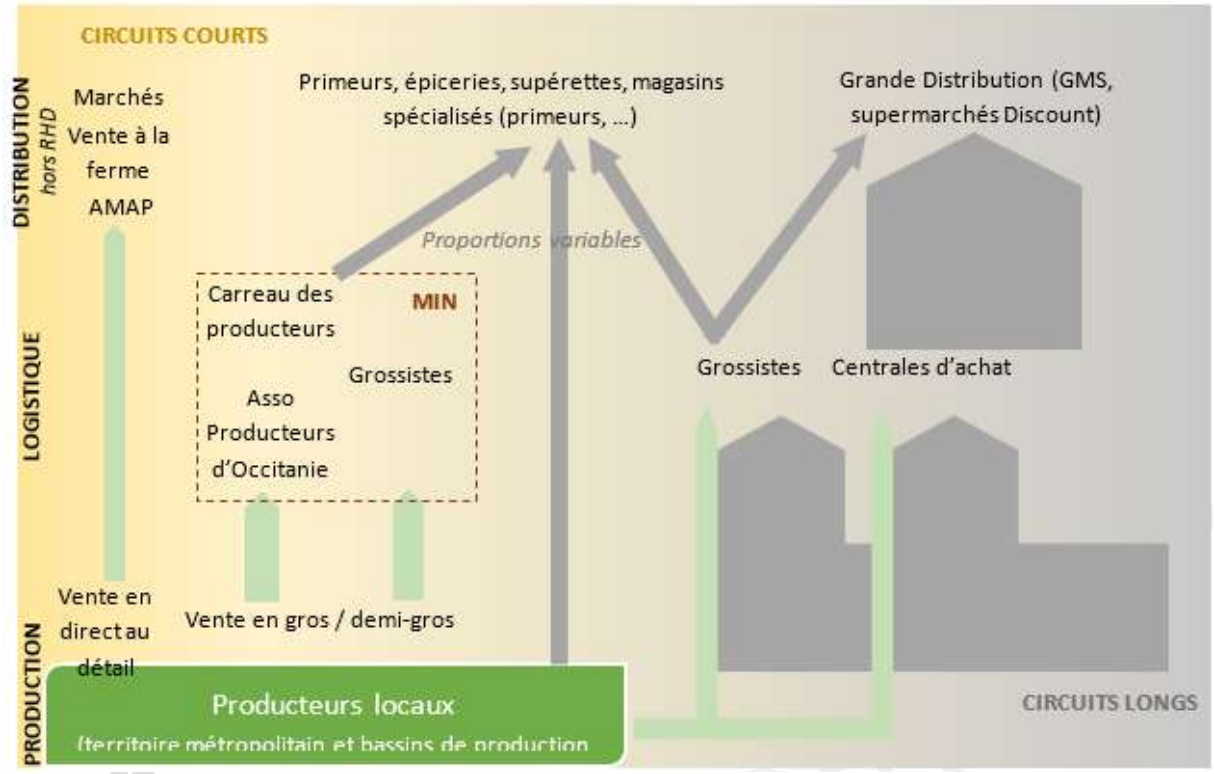

Figure 37 : Les modèles de commercialisation (source 3M)

Trois modèles de commerce de gros coexistent sur le territoire de la métropole : **les plateformes de GMS** (grandes et moyennes surfaces), qui représentent plus de 50% du marché, **les grossistes** un peu moins de la moitié du marché, et les **circuits courts de proximité et la vente directe**, moins de 5% mais en croissance, à accompagner en lien avec les territoires « producteurs » voisins (tels que la plaine de Mauguio, bassin de Thau) ou plus éloignés (arrière pays ruraux).

En matière de commercialisation, les grandes et moyennes surfaces constituent le principal lieu d'achat des aliments, mais la tendance est à la diminution de leur chiffre d'affaire au profit des petits commerces. 70% des habitants de la métrpole s'approvisionnent en GMS/Discount (source : étude

Mont'panier, 2021). On observe également le développement et la diversification des initiatives en matière de circuits courts alimentaires de proximité (AMAP, magasins de producteurs, drives fermiers, groupements d'achats…). L'importance du bassin de vie et d'emploi, le potentiel touristique de la métropole mais aussi les évolutions sociétales vers le « manger local » constituent autant de leviers pour les structures économiques agricoles locales qui considèrent l'installation d'un magasin sur le terriroire comme une opportunité pour commercialiser et organiser des opérations de promotion de leur structure.

Dans ce contexte, la réflexion est engagée pour élaborer, filière par filière de produits, un schéma de connexion entre l'offre et la demande et accompagner, notamment à partir des besoins de la restauration collective, la structuration des circuits de proximité sur la métropole.

Le Marché d'Intérêt National a un rôle stratégique à jouer à l'heure du développement durable.

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier est un outil clef et structurant du développement de la politique agroécologique et alimentaire du territoire. Délégation de Service Public dont Montpellier Méditerranée Métropole est actionnaire, il a pour vocation la promotion et la distribution des produits alimentaires locaux sur un site de 10 hectares.

Il joue un rôle essentiel dans la chaîne de distribution en représentant :

- 150 M€ de transactions par an ;
- 220 entreprises dont environ 80 producteurs ;
- Un bassin de consommation de 900 000 habitants sur 4 départements (Hérault, Gard Ouest, Lozère, Sud Aveyron) ;
- 3 secteurs d'activité : alimentation 83% ; horticulture 8% ; autre logistique 9% ;
- 3 000 acheteurs professionnels ;
- 520 emplois directs et plus de 3 500 indirects ;
- 50 % de produits du sud de la France ;
- Entre 1 200 et 1 300 véhicules jours en pic de fréquentation (source : MIN, 2021)

Avec une double vocation d'incubateur et de cluster (« Hub »), le MIN s'est équipé en 2016 d'un pôle de transformation alimentaire innovant, regroupant 10 entreprises - légumerie, conserverie, séchage, brasserie, découpe et maturation de viande – et employant près de 70 personnes (dont 30% en insertion). Il contribue ainsi à répondre à la demande de produits élaborés, à la compétitivité de la filière agroalimentaire et au maintien de l'emploi sur le territoire.

Le MIN Mercadis est le 1er carreau local et bio de France. Cette offre répond ainsi à l'évolution de la consommation locale et d'une demande en constante augmentation de produits issus d'une agriculture biologique de proximité. Réservé aux professionnels, il offre une vitrine élargie aux producteurs en leur permettant d'accéder directement et rapidement à une clientèle professionnelle : primeurs, halles et marchés, grossistes avec services de livraison.

Les objectifs du carreau bio et local sont multiples :

- Créer de la valeur et établir des prix plus juste en mettant en relation directe acheteurs et producteurs ;
- Accompagner les attentes des consommateurs et privilégier une alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement ;
- Réduire les flux logistiques en ville, et ainsi permettre aux producteurs de gagner en temps et coûts de transport.

DOCUMENT PROVISOIRE

Compte tenu de ses fonctions, le MIN constitue un des outils majeurs pour une action publique volontariste de développement durable de Montpellier Méditerranée Métropole.
Toutefois, le MIN doit bénéficier de nouveaux investissements pour qu'il puisse faire face aux enjeux des décennies à venir, tant en matière de capacité d'accueil, de support de distribution pour les producteurs locaux, d'organisation des transports logistiques, de diversification éventuelle, d'insertion urbaine…

Enjeux du MIN de Montpellier : un outil au service de la reterritorialisation du système alimentaire Métropolitain

La diversité des productions, des opérateurs, la présence d'activités logistiques (transport, stockage sous température contrôlée), le développement d'un pôle transformation, font du MIN un outil structurant pour développer un approvisionnement de la Métropole en produits locaux de qualité.

Zone d'activité dédiée à la filière alimentaire, Le MIN de Montpellier, dans un environnement, qui évolue, est confronté à différents enjeux dont les réponses opérationnelles devraient lui permettre de devenir un point central, de consolidation, de structuration et de valorisation d'une offre agricole de proximité.

- ✓ **Renforcer la fonction « marché » du MIN**

Au cœur du MIN un carreau de producteurs en perte d'activité

Malgré une implantation dans un bassin de consommation dynamique, une localisation en proximité du centre-ville, le MIN de Montpellier est confronté depuis plusieurs années, à l'image d'autres MIN en France, à une baisse régulière de fréquentation des producteurs sur le carreau.
Des profils d'exploitations agricoles et des modes de commercialisation qui évoluent expliquent en partie ce constat.
La diminution du nombre de producteurs et l'augmentation de la taille des exploitations conduit, certains opérateurs, à une commercialisation par précommandes et donc un temps de présence sur le MIN, limité au temps de livraison. La diversification des circuits de commercialisation, le développement de la vente en circuits courts font que le MIN devient un circuit de commercialisation parmi d'autres.
Le carreau de producteurs qui repose sur une présentation physique des produits et des négociations en grés à grés reste cependant, pour certaines exploitations en ceinture verte de la Métropole, un outil central de commercialisation et participe ainsi au maintien d'une production maraichère et fruitière diversifiée.
A l'aval, les différents segments de clientèles (primeurs, halles et marchés, restaurateurs, etc…) modifient leurs politiques d'approvisionnements et se déplacent de moins en moins pour s'approvisionner.
Dans un environnement qui évolue, une bonne compréhension des dynamiques et des attentes des utilisateurs du MIN (producteurs, grossistes et acheteurs), préalable à toute action, est indispensable afin d'identifier les réponses opérationnelles permettant de :
- Conforter et redynamiser l'offre agricole de proximité en attirant de nouveaux profils de producteurs avec une offre de services logistique et commerciaux adaptée.
- Développer de nouveaux segments de clientèles (Restaurateurs, GMS …) en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.

L'émergence d'un acteur collectif : Producteurs d'Occitanie

La création de l'association « Producteurs d'Occitanie » fin 2018 soutenu par le MIN en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Hérault et la Métropole de Montpellier participe par son activité de

DOCUMENT PROVISOIRE

semi grossiste à la redynamisation du carreau des producteurs et à la structuration d'un marché de demi gros en produits locaux. Constituée de producteurs présents sur le carreau, l'association, en massifiant une offre produits diversifiée (essentiellement fruits et légumes) et de saison, en proposant un service de livraison mutualisé permet à ses adhérents d'atteindre de nouveaux marchés, en restauration scolaire notamment, auxquels individuellement ils n'auraient pas accès.
En étant membre du réseau des plateformes de producteurs de la région Occitanie (APPRO), l'association a ainsi la possibilité, d'élargir son catalogue produits (viandes, produits laitiers, ...), de compléter les volumes non disponibles, en fruits et légumes, sur le MIN.

- ✓ **Développer une offre de services logistiques et commerciaux adaptées aux besoins des utilisateurs**

Le développement d'une offre de services adaptée à l'évolution des attentes et besoins des producteurs et des différents segments de clientèles doit conforter le MIN comme outil de consolidation des circuits de proximité, de structuration et de valorisation d'une offre agricole de proximité.

Le MIN un outil structurant des filières alimentaires territoriales
La logistique liée à l'approvisionnement en produits locaux des milieux urbains constitue un obstacle important dans les démarches de relocalisation des systèmes alimentaires.
Seule zone d'activité dédiée à la logistique des filières alimentaires sur le territoire, le MIN à l'interface de différents métiers, peut faciliter l'identification des partenaires, l'agencement des activités et des compétences pour des propositions logistiques adaptées aux circuits alimentaires de proximité.
La capacité à accueillir et regrouper des transporteurs de produits frais et logisticiens du dernier kilomètre permettant une mutualisation des livraisons en ville doit venir renforcer l'offre de service du MIN et valoriser son implantation en proximité du centre-ville. Le projet en cours de développement d'un « quai mutualisé » tend vers cet objectif.

Faciliter une dynamique de mise en relation entre producteurs et clients du MIN.
La mise en synergie des différents métiers, fruits et légumes, viandes, produits laitiers présents sur le MIN et une plus grande visibilité de cette offre dans le cadre d'une stratégie de communication à renforcer doit permettre aux clients professionnels de pouvoir développer un sourcing de produits locaux et créer de nouvelles opportunités de ventes pour les producteurs.

- ✓ **Le développement d'un pôle transformation qui renforce l'attractivité du MIN**

Afin de couvrir la totalité de la filière agroalimentaire, le MIN de Montpellier accueille progressivement des entreprises locales de transformation. Priorité est donnée aux entreprises qui utilisent des matières premières locales et de qualité nutritionnelle avérée. Début 2023, neuf entreprises de transformation alimentaire sont présentes sur le MIN de Montpellier.
Ces dernières années, les demandes en matière de locaux de transformation alimentaire sont nombreuses. Elles émanent soit, d'entreprises externes souhaitant intégrer l'écosystème du MIN, de porteurs de projets issus ou non d'incubateurs ou d'entreprises déjà présentes sur site, souhaitant s'agrandir ou élargir leur champ d'activité.
Les principales demandes concernent la transformation végétale (38%), la viande (18%), la boulangerie-pâtisserie (15 %), les produits de la mer (9%) (Source MIN- Mars 2023).
Sourcing local, produits sains, accueil de petites structures, logique de mutualisation et d'ateliers partagés orientent le projet d'agrandissement du pôle de transformation alimentaire.

DOCUMENT PROVISOIRE

Zoom sur la transformation

Le développement d'outils de transformation de proximité : un levier de structuration et de relocalisation de filières agricoles

Différents projets d'ateliers de transformation émergent sur différents territoires de projet sans que l'on dispose des éléments d'analyse permettant d'apprécier leur pertinence au regard des opportunités de marché liées à la demande locale, de leur modèle et dimensionnement économique et de l'environnement concurrentiel.

Un enjeu central : le modèle économique et la rentabilité des outils de transformation

Quelle échelle territoriale ? quel modèle économique ? quelle sensibilité aux aléas (marché, énergie, transport) ?

Les investissements dans des outils de transformation peuvent être onéreux selon la complexité du processus de transformation. Des coûts fixes d'exploitation importants (main d'œuvre qualifiée), nécessitent de faire tourner les infrastructures au maximum de leurs capacités afin d'assurer leur rentabilité et pérennité.

Avant de prendre la décision d'investir dans un nouvel équipement, il est nécessaire de s'interroger sur les infrastructures existantes et chercher à en optimiser le fonctionnement en évitant ainsi de remettre en cause des équilibres économiques déjà précaires.

Dans ce contexte, la Métropole de Montpellier développe en collaboration avec le MIN et différents partenaires (OCEBIO, Conseil Départemental 34 (Réseau Inter PAT), INRAE, DRAAF, Conseil Régional Occitanie, Chambre d'Agriculture 34) un projet visant à identifier et caractériser les outils de transformation présent sur son territoire et dans les départements limitrophes.

Il s'agira :

- Sur un espace géographique à définir, d'identifier et caractériser par filière les outils de transformation collectifs ou privés ayant une portée territoriale et/ou développant une offre de services à d'autre usagers (prestations de transformation, location d'espace, …),
- Par filière de production, d'identifier les besoins non satisfaits et les attentes des acteurs,
- De faire converger si possible différents projets de transformation,
- De favoriser la coordination des actions et des investissements publics.

DOCUMENT PROVISOIRE

J. L'émergence de nouveaux usages et pratiques agricoles

1. L'affirmation d'une diversité de pratiquants agricoles et de nombreuses initiatives autour du lien social de la pédagogie

A côté d'une agriculture professionnelle, de nouvelles formes de pratiques se développent : agriculture de loisirs, agriculture pédagogique, agriculture en vente directe, agriculture diversifiée avec proposition de services liés aux attentes urbaines et développement de pratiques agricoles comme activité complémentaire (complément de revenus, autoconsommation…) notamment ruches, oliviers. **Les « jardins urbains » constituent un facteur important de cohésion sociale, d'amélioration du confort urbain comme de la perception de l'espace public, de sensibilisation et pédagogie à la préservation de l'environnement et au paysage alimentaire.**

2. Un fort potentiel agri touristique… qui reste à activer

En 2017 le territoire comptait 13 exploitants labellisés dans les réseaux d'agritourisme dont 12 domaines viticoles et un producteur vendeur de fruits et légumes. Le développement de circuits œnotouristiques était une demande portée par les acteurs du territoire.

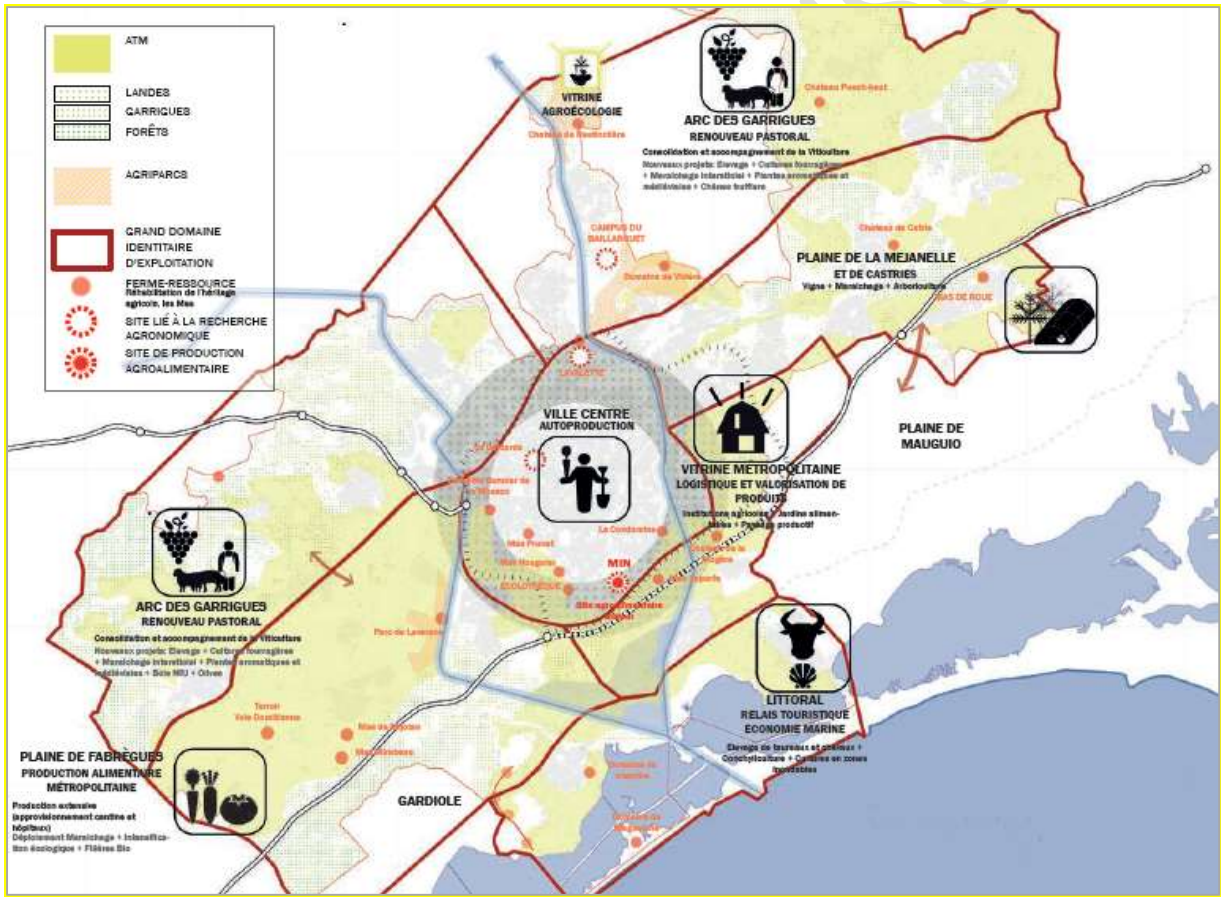

Figure 38 : L'agro territoire Montpelliérain (Source : Montpellier Métropole Territoire, Agence François Leclerc , 2017)

La dynamique de développement de l'œnotourisme

Le territoire est riche de **200 viticulteurs environ dont 54 producteurs récoltants.**

- ✓ 40% des exploitations viticoles sont labellisée en Agriculture Biologique ou en cours de certification,
- ✓ 80% ont le label Haute valeur Environnementale (HVE)

- ✓ 8 producteurs indépendants et une cave coopérative produisent du vin en AOP Languedoc Saint Drézéry ; 22 producteurs indépendants, 3 négociants et 2 caves coopératives en Languedoc Grès de Montpellier dont 22 sur le territoire de la métropole (source : Pôle Vin).

L'œnotourisme permet de valoriser la diversité et la qualité des vins, la richesse du patrimoine oenoculturel et l'attractivité touristique du territoire. Avec la création en septembre 2021 du **Pôle Vin** et du **Conseil des Vins** réunissant élus et professionnels, Montpellier Méditerranée ambitionne de devenir une capitale du vin à l'échelle nationale et internationale.

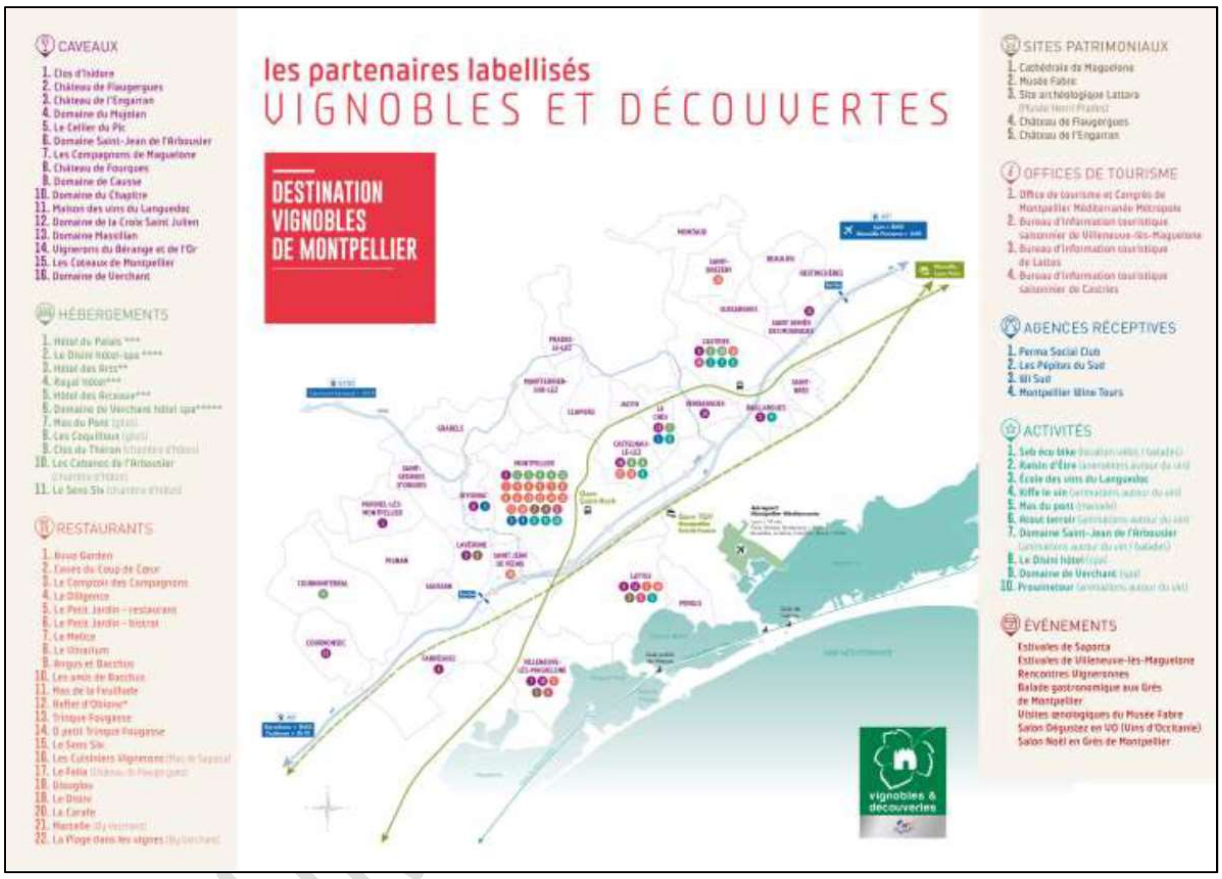

Figure 39 : Les partenaires labellisés « Vignobles et découvertes » (Source : Pôle Vin)

Forte de ses atouts, la métropole a été labellisée « Vignobles et Découvertes » en mars 2022, un label créé par Atout France[20] qui fédère les acteurs du tourisme et du vin dans l'objectif de développer la mise en réseau des acteurs et de développer l'image la notoriété et les ventes pour tous les acteurs de la filière viticole. Ce sont à ce jour 72 partenaires labellisés sur le territoire dont 16 caveaux, 11 hébergements, 22 restaurants, 5 sites patrimoniaux, ainsi que l'office du tourisme et un panel d'activités ou d'événements.

[20] Atout France est l'agence de développement touristique de la France

K. Agriculture, environnement et aménagement du territoire

1. Les garrigues, une ressource particulière

Un tiers du territoire de la métropole peut être considéré comme rattaché au territoire plus vaste des garrigues languedociennes. Cet espace, longtemps considéré en creux, présente aujourd'hui avec l'augmentation des populations et la prise en compte croissante de ses atouts naturels et patrimoniaux, les signes d'un *« possible réveil économique »* et de construction d'une nouvelle identité.

Les garrigues métropolitaines, au sens paysager et territorial du terme, forment un large arc de cercle encadrant l'agglomération montpelliéraine au nord et à l'ouest. Cet espace de garrigues métropolitaines représente environ 160 km² soit près de 36% de la superficie de la métropole.

Les garrigues métropolitaines

Figure 40 : l'arc des garrigues sur le territoire de la métropole (Source : Collectif des Garrigues)

Les garrigues intègrent :

- Une économie de petits terroirs d'excellence dans les « oasis de garrigues » ;
- Une économie de grands espaces dans le « désert sauvage », avec :
    - des activités à fort besoin de surfaces (ex : pastoralisme, sylviculture),
    - des activités se rapprochant de la cueillette et de sa valorisation,
    - des activités de découverte et de loisirs ;
- Une économie de services adaptée dans les « garrigues habitées », sur les coteaux et massifs conquis par l'urbanisation.

Le potentiel de valorisation agroécologique des garrigues par le redéploiement du pastoralisme : les enseignements du projet de recherche ABEILLE

© Annabel Rixen, projet Abeille 2017

L'INRA a monté un partenariat avec la Métropole dans le cadre du projet « Abeille » sur la période 2016 - 2018 financé par la Fondation de France visant à recenser, analyser et valoriser les initiatives innovantes en agroécologie afin de favoriser leur essaimage. Le projet développé par l'équipe de recherche de l'UMR Innovation et la Métropole a porté sur **l'identification des freins et leviers au redéploiement du pastoralisme périurbain.**

Après une étude de cas et des enquêtes auprès d'éleveurs du territoire, puis un atelier de réflexion collective avec des éleveurs et les structures d'accompagnement, l'INRA a organisé et animé en octobre 2018 une journée d'échanges multi-acteurs afin de partager son diagnostic et d'identifier les leviers d'action.

Les éléments présentés ci-après constituent la **synthèse des besoins** exprimés par les acteurs pour le redéploiement de la filière pastorale autour de Montpellier. Ces besoins portent principalement sur **l'accès au foncier, la constructibilité en zones agricole et naturelle et l'animation foncière**.

La filière de l'élevage pastoral connaît depuis quelques années un renouveau sur un large territoire autour de Montpellier avec quatre grands types d'élevage qui présentent un gradient entre systèmes très extensifs (transhumance, estive et garde des troupeaux) et faiblement pastoraux (alimentation en bâtiments, parcs « d'exercice »). L'utilisation de diverses ressources fourragères (garrigues, terres arables, et prairies) contribue à la préservation de la biodiversité et à la réduction des risques incendies.

Besoins pour le redéploiement d'une filière pastorale sur le territoire de 3M

Besoins en termes de mobilisation du foncier

- **Accès à un foncier pâturable** extensif, cohérent, accessible, tranquille et sécurisé (parcelles contigües non traversées par des voies de circulation, ombrage, eau potable) et à la végétation diversifiée (garrigue, sous-bois de garrigue, prairies …).
- **Besoins complémentaires aux espaces de pâture** :
  - Possibilité de redévelopper le pâturage **dans les vignes,**
  - Et d'avoir accès à des terres cultivables pour **produire du fourrage.**
- Besoin d'une **information sur le foncier disponible public ou privé, et sur les conditions pour pouvoir y accéder**, disponible pour tous.
- Dispositif de coopération **interterritoriale pour faciliter l'accès aux estives vers le nord** (Mont Lozère, Causses et Cévennes…)

Besoins en termes d'animation

- **Pour promouvoir les échanges avec les viticulteurs, arboriculteurs et agriculteurs produisant du fourrage** :
  - **explorer les possibilités de pâturage dans les vergers et dans les parcelles de vignes ;**
  - **rechercher des formes de contractualisation adaptées** avec l'aide des acteurs d'accompagnement agricoles et trouver des modalités techniques satisfaisantes pour les deux parties (compatibilité activité agricole/calendrier de pâturage, réduction des risques de pollutions phytosanitaire, attention donnée aux impacts du troupeau sur les cultures) ;
  - **s'appuyer sur des exemples existants** de contrats formels ou informels entre ces deux parties (à identifier auprès des acteurs d'accompagnement comme la Chambre d'Agriculture et le CIVAM Empreinte).

- Dans le cadre de la **mobilisation du foncier public pour des projets pastoraux** :
  - **Rendre visibles les conditions de mise à disposition** du foncier public ;
  - **Prendre en compte la diversité des besoins** (prairies, fourrage) **;**
  - **Prendre en compte l'équilibre nécessaire entre les objectifs environnementaux** à atteindre par le pâturage **et les besoins économiques et techniques des éleveurs**, à intégrer dans les cahiers des charges d'animation foncière.

- **Accompagner** la mobilisation du foncier public pour du pastoralisme **par des moyens permettant d'assurer la coexistence des usages** dans le respect du travail des éleveurs (installation de clôtures, sensibilisation des usagers du territoire à propos des nuisances, règles d'usage…).
  Des **outils d'animation auprès du grand public** existent, tels que :
  - les panneaux de sensibilisation conçus par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ;
  - l'exposition sur le pastoralisme périurbain mise à disposition par le projet Abeille.

Besoins en termes de bâti en lien avec les projets pastoraux

- **Plusieurs types de bâtiments** sont nécessaires pour un projet pastoral viable :
  - bergerie de qualité bien isolée,
  - hangars de stockage pour le matériel et/ou les aliments,
  - accès à l'eau courante et à l'électricité sur le site,
  - locaux de transformation et/ou de commercialisation dans certains cas.
- **En complément du siège d'exploitation, les besoins en bâti** sont variables selon le système d'élevage : plus le système est pastoral (grands parcours, garde des troupeaux), plus les équipements complémentaires sur les parcours sont à considérer avec attention : accès aux zones de pâture, clôtures (mobiles), points d'eau, abris temporaires pour les bergers voire les troupeaux. L'installation et le développement d'élevages pastoraux nécessitent de tenir compte des spécificités de chaque système d'élevage et de ses contributions au territoire (multifonctionnalité) pour concevoir de façon adaptée l'aménagement de bâtis (techniques: pour la production, la transformation, la commercialisation, etc.) et les aménagements (clôtures, passages, pistes, abreuvoirs, etc.) facilitant la mobilité des bergers et de leurs troupeaux.
- **Besoins d'agrandissement de certaines constructions** selon l'évolution de l'exploitation (agrandissement du troupeau, changements du système de production…)
- La question du **logement** est une préoccupation importante : celui-ci est nécessaire pour assurer les conditions de travail adéquates. Ces besoins peuvent être difficiles à satisfaire dans les zones agricoles et naturelles, où la constructibilité est fortement réglementée, mais variable selon les départements.
  - Les éleveurs souhaitent ainsi **mieux connaître le contexte règlementaire** autour du bâti agricole ainsi que les **avantages et contraintes liées aux formes de bâti alternatif** (bâti léger, temporaire, hameaux agricoles…).
  - Ils sont demandeurs d'une **évaluation fine des demandes de permis de construire** et favorables aux initiatives publiques pour la **mise-à-disposition du bâti existant**.

Les données récentes attestent du développement de l'élevage et de l'agro-pastoralisme, notamment sur les zones de coteaux et de garrigue avec l'augmentation des cheptels et des surfaces en prairie et fourrages (Sources : RA2020, Agence Bio, RPG2021). Les filières de l'élevage restent cependant vulnérables. Une expérimentation d'abattage mobile a été menée sur le territoire et devrait être reconduite.

2. Enjeux environnementaux : l'activité agricole particulièrement concernée

Le territoire métropolitain est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux renforcés dans le contexte du changement climatique. Il s'agit,

- dans les secteurs à forte sensibilité environnementale (biodiversité, qualité de l'eau) de promouvoir des pratiques adaptées auprès des acteurs ;
- dans les secteurs à risque, de mobiliser l'activité agricole pour entretenir, gérer les espaces et ainsi diminuer ou réduire l'exposition aux risques (par exemple : développement du pastoralisme dans le cadre de la lutte contre les incendies).

Voir l'Etat Initial de l'environnement, chapitre 3 (la ressource en eau), chapitre 4 (milieux naturels et biodiversité) et chapitre 6 (Risques et nuisances).

a) Les changements de pratiques agricoles

Dans ce contexte, les pratiques agricoles sont amenées à jouer un rôle, en particulier certaines mesures soutenues par la Politique Agricole Commune[21] (PAC) dans son programme 2023-2027, ou encore l'Agriculture Biologique. Parallèlement, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) apportent un soutien financier aux exploitations situées dans des secteurs à enjeux qui modifient leurs pratiques en faveur de la biodiversité ou de la qualité de l'eau.

A titre indicatif, 35 contrats d'une durée de 5 ans ont été signés depuis 2015 sur 435 ha, représentant une somme globale mobilisée de l'ordre de 480 000 €.

Concernant plus spécifiquement la **protection qualitative de la ressource en eau**, deux démarches de protection de la ressource souterraine exploitée pour l'alimentation en eau potable sont en cours sur le territoire de la métropole.

Sur chaque territoire concerné (ouest et nord est montpelliérain), un plan d'actions est déployé. Le volet agricole consiste à sensibiliser et à accompagner les exploitants agricoles vers l'évolution de pratiques vertueuses pour l'environnement et la qualité de l'eau.

Par ailleurs, la Métropole accompagne les projets d'aires de lavage collectives pour pulvérisateurs. Ces structures permettent de lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides, induite par les pratiques de rinçage des appareils de traitement. Trois aires de lavage sont actuellement en cours d'aménagement sur les communes de Cournonterral, Pignan et Montaud, en complément des aires de lavages de Saint Géniès des Mourgues et de Saint Georges d'Orques.

[21] PAC 2014-2020. Il s'agit de la diversification des cultures, du maintien des prairies permanentes et de la préservation de surfaces d'intérêt écologique (SIE).

DOCUMENT PROVISOIRE

b) *Réflexion sur le développement de filières à bas niveaux d'impacts*

Au-delà du changement de pratiques à initier au sein des exploitations agricoles afin de s'assurer de la reconquête de la qualité de l'eau sur les secteurs les plus vulnérables, ce sont aussi des systèmes d'exploitation dans leur intégralité qu'il faut repenser. La Métropole porte un projet visant à analyser les filières agricoles de demain qui pourraient se développer sur son territoire et qui auraient un impact minime sur l'environnement. La Métropole souhaite pouvoir disposer, à travers cette étude, de connaissances suffisantes pour pouvoir construire les filières alimentaires de demain impactant peu la qualité de l'eau, adaptées aux changements climatiques et connectée aux valeurs de la politique alimentaire.

La démarche FIBANI, Filières à Bas Niveau d'Impact, a été engagée en 2022 par la Métropole et ses partenaires. Elle est déployée avec ses territoires voisins et soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Une première phase d'études marché et technico économique ont mis en évidence l'opportunité de cibler cette démarche sur la production de **céréales rustiques (Blés anciens, petit épeautre) et les légumineuses (Lentilles, Pois chiches).** Actuellement, l'ensemble des acteurs de ces futures filières sont rencontrés, dont un groupe d'agriculteurs intéressés par la démarche. L'accompagnement agronomique individuel des exploitants intéressés par ces cultures est pris en charge par 3M.

c) *Mise en place de compensation environnementale*

Par ailleurs, en lien avec les enjeux de protection de la biodiversité et compte tenu de l'exceptionnelle richesse du territoire, **celui-ci est particulièrement concerné par la mise en place des mesures de compensation environnementale** (*voir l'Etat Initial de l'Environnement, chapitre 4.5*).

Celles-ci s'accompagnent d'un double effet sur l'agriculture :

- ces mécanismes exercent une pression accrue sur le marché foncier des espaces naturels et agricoles ;
- ils peuvent par ailleurs constituer le support de nouvelles formes d'installation d'exploitants d'une agriculture respectueuse de l'environnement, pour le compte de maîtres d'ouvrages ou d'organisme de gestion (ex CEN-Occitanie).

L'agriculture et les pratiques alimentaires territoriales sont en prise avec les enjeux liés au changement climatique. La multiplication d'aléas climatiques (sécheresse, forte chaleur, mais aussi gel, grêle, inondations) a mis en lumière les conséquences du changement climatique sur l'économie agricole locale : épisodes récurrents de sécheresse et raréfaction de la ressource en eau, conséquence de l'élévation des températures sur les cycles de végétation ou encore impacts considérables des évènements extrêmes de plus en plus intense (perte de récolte voire perte de fonds, surcoûts de production lors des épisodes de gel/ grêle ou inondation.

Elle peut également participer des politiques d'atténuation : pérennisation de la vocation agricole des terres, évolution des filières en lien avec les régimes alimentaires reconquête écologique de certains milieux, augmentation des surfaces ayant un couvert végétal, contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les actions en matière de circuit d'alimentation de proximité, de logistique urbaine y contribuent également.

DOCUMENT PROVISOIRE

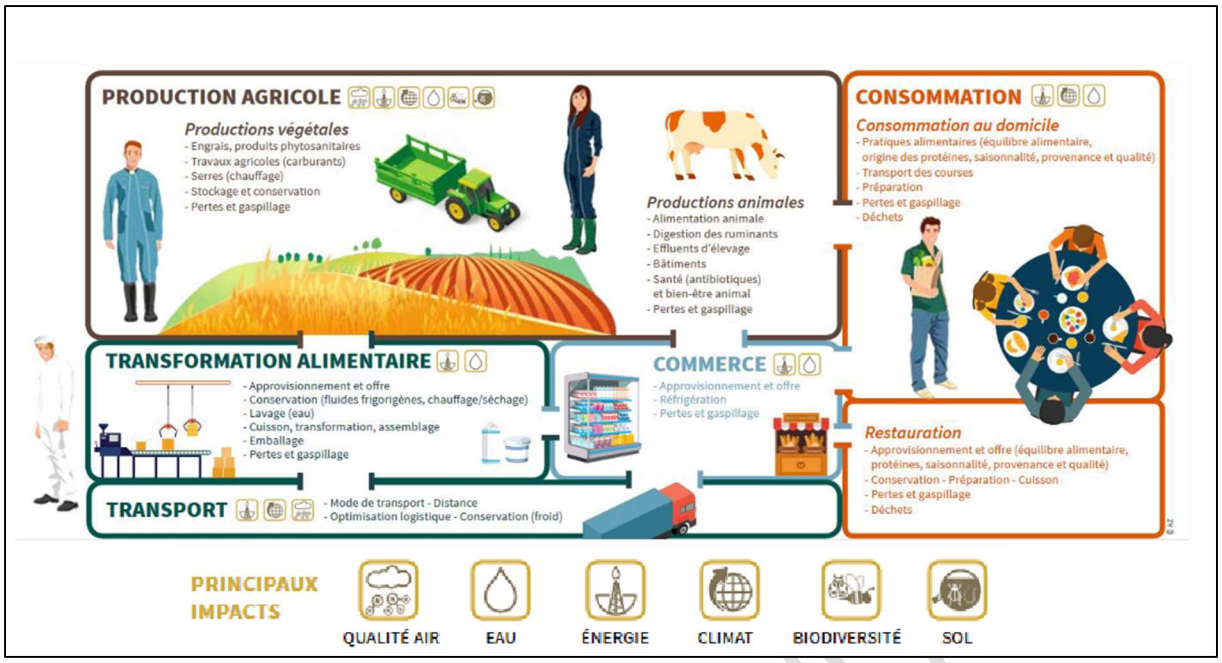

Figure 41 : Empreinte environnementale de l'alimentation, du champ à l'assiette (Source : infographie de l'ADEME)

DOCUMENT PROVISOIRE

3. L'accès au foncier, un enjeu primordial renforcé dans un contexte urbain/ périurbain

Les structures foncières sont variables selon les types de production et les projets économiques, et ce d'autant plus dans le contexte de renouveau et de diversification de l'agriculture.

L'Observatoire foncier régional des espaces agricoles ruraux et forestiers 2021 (SAFER) met en évidence certaines particularités du marché foncier du territoire de la Métropole par rapport au reste du département et de la région :

- *Un parcellaire plus petit* : comparé au reste de la région, la structure foncière est caractérisée sur le territoire, par une surface moyenne du parcellaire plus petite (inférieure à 0,3ha), due à « la conjugaison d'une forte urbanisation et de la présence dominante de la vigne », et par une dispersion parcellaire (de multiples propriétaires différents) ;
- *Un prix moyen à l'hectare des biens non bâtis, relativement élevé* entre 15 et 20 k€ - et jusqu'à 30 k€ dans les plaines maraîchères irriguées de l'est de Montpellier (catégorie qui regroupe à la fois les vignobles de notoriété et les zones comme Montpellier où l'influence urbaine est prédominante) ;
- *Un prix des vignes qui traduit la diversité du vignoble*, avec une tendance à la hausse du prix des vignes IGP qui conjuguent productivité supérieure, prix de vins attrayant et succès commercial, ce qui incite de nombreux viticulteurs à opter pour cette production.

Le marché des terres et des prés libres non bâtis : des valeurs moyennes autour de 10 000 €/ha

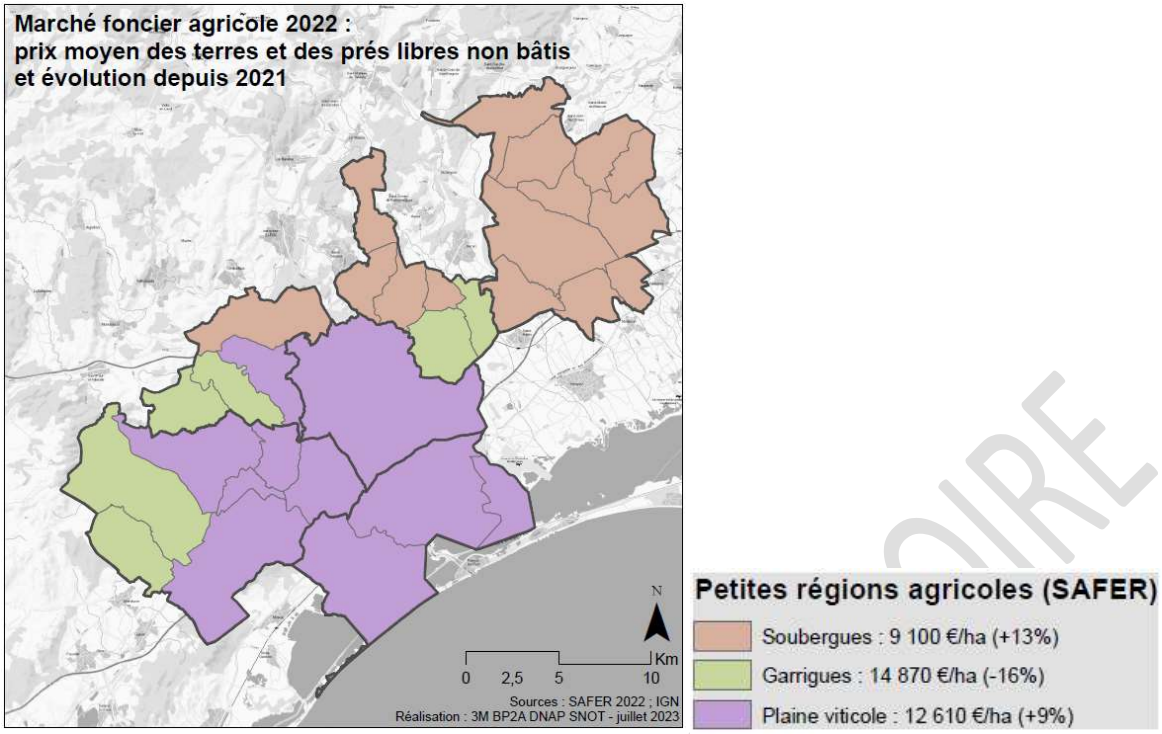

Figure 42 : Le prix des terres et des prés libres non bâtis sur 3M – Source : Groupe Safer, mai 2022

Selon les statistiques de l'Observatoire du marché foncier rural 2021 (SAFER), les prix moyens des **terres et prés libres - c'est-à-dire non loués - non bâtis** varient entre 9 000 €/ha et 15 000€/ha dans les petites régions agricoles dont relèvent les communes de la métropole.

Conformément aux tendances observées dans l'Hérault et en Occitanie, **la demande la plus significative porte sur les terres à fort potentiel agronomique et irrigables**, d'où l'évolution des prix à la hausse.

Le marché des vignes : progression des terroirs IGP irrigués et des AOC

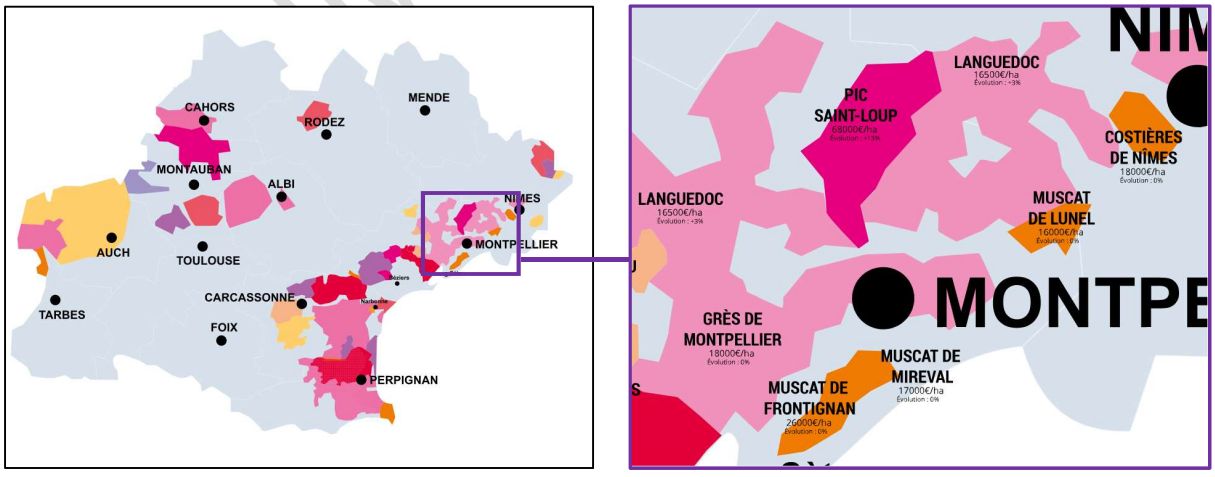

Figure 43 : Le marché foncier viticole en Occitanie en 2021 – Source : Groupe Safer, mai 2022

Dans l'Hérault en 2021, malgré un épisode de gel engendrant une baisse de production de l'ordre de 40%, le marché des transactions foncières a progressé par rapport à 2020, tant sur les **domaines**

viticoles avec bâtis que sur le **seul parcellaire en vigne**[22]. Les valeurs foncières moyennes des vignes héraultaises sont de l'ordre de de 18 500 €/ha pour les AOP et de 17 500 €/ha en moyenne hors AOP. Les prix à l'hectare sont au moins comparables à ceux de 2020, avec des **hausses dans certaines AOP et sur certains terroirs IGP notamment sur des secteurs irrigués**.

A dire d'expert SAFER en 2021 **sur la couronne de Montpellier hors ville de Montpellier, le prix des terres évolue entre 12 000 €/ha et 20 000€/ha selon la nature des cultures** : entre 2 000 €/ha et 5 000 €/ha pour les landes et les bois/taillis, entre 10 000 et 17 000 €/ha pour les vignes, dans un contexte de bonne dynamique agricole, de diversité des cultures, de concurrence avec les usages non agricoles, de vieillissement des exploitants avec l'enjeu de la transmission d'exploitations fonctionnelles, d'installation hors cadre familial, et dans un marché foncier spéculatif qui s'ouvre progressivement.

Pour la Chambre d'Agriculture, « *toutes les terres agricoles de la métropole ne sont pas soumises au même contexte : demande de porteurs de projet, qualité agronomique, statut juridique, géographique, contexte socio-politique. De ce fait on ne peut les considérer comme une même entité, néanmoins certaines grandes tendances se dessinent pour l'ensemble des communes des zones périurbaines de l'Hérault : attentisme et spéculation des propriétaires fonciers, dans le contexte d'un marché soumis à la pression de l'urbanisation, délaissement et enfrichement, démembrement parcellaire, transformation de terrains agricoles pour des usages de loisirs, cabanisation et mitage de l'espace* »[23].

Le gisement de foncier public communal et métropolitain : un levier pour l'action

Les dynamiques observées mettent ainsi en évidence un parcellaire souvent morcelé et des phénomènes d'attentisme des propriétaires fonciers. Ces phénomènes accentuent les difficultés rencontrées par les acteurs lors de la transmission des exploitations et pour les projets d'installation. De leur côté, la Métropole et les communes disposent de foncier susceptible de constituer des supports de projets agricoles locaux. Il peut s'agir de réserves foncières pour les projets d'aménagements, ouvrages, équipements ou d'espaces acquis afin de préserver leur caractère naturel (ENS, littoral) ou agricole et qui constituent autant de supports de projet agricole.

Un premier inventaire réalisé en 2021 en interne a permis d'estimer le **foncier des acteurs publics** en zone agronaturelle et dans les extensions urbaines du SCoT à **8660 ha dont 4500 ha communaux et 900 ha en propriété Montpellier Méditerranée Métropole**.

Le territoire bénéficie en outre de grands domaines d'exploitation agricole où peuvent être localisés des lieux de recherche et d'expérimentation agronomique, des sites de production agroalimentaire et d'autres fonctions économiques, pédagogiques ou d'accueil.

Dans ce contexte, **l'accès au foncier représente un enjeu majeur pour la profession agricole, au sein duquel le foncier public peut jouer un rôle important** pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles de la métropole.

La Métropole a ainsi engagé en étroite collaboration avec des communes de son territoire une démarche pour permettre la reconquête foncière. Une étude d'opportunité, menée en 2016 et 2017 sur un large quadrant nord-ouest du territoire, a permis d'identifier un vaste potentiel à partir du foncier public et privé, favorable au déploiement de l'activité pastorale et agricole dans le cadre de la politique Agroécologique et Alimentaire.

[22] L'évaluation d'un bien viticole précis ou d'une parcelle de vigne prend en compte de nombreux critères absents de l'analyse statistique et même de l'analyse à dires d'expert comme sa localisation, son accessibilité, sa valeur agronomique, l'exposition, le cépage, le terroir, les signes d'origine et de qualité, son état cultural et son mode de conduite, le dynamisme du marché des vignes sur le secteur, par exemple…

[23] Contribution de la chambre d'agriculture, page 11

DOCUMENT PROVISOIRE

Zoom : Associations Foncières Agricoles

Définie par le code rural, l'Association Foncière Agricole est un outil de gestion mutualisée du foncier entre plusieurs propriétaires permettant la définition et la mise en œuvre d'actions de mise en valeur agricole, pastorale ou forestière ou contribuant au développement rural ou à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques dans leur périmètre.

Deux secteurs des arcs nord et nord-ouest du territoire ont été privilégiés pour engager cette démarche expérimentale et novatrice, à partir de propriétés foncières de 7 communes et de la métropole :

- Un secteur nord sur les communes de Prades-le-Lez, Clapiers, Jacou, Montferrier-sur-Lez
- Un secteur ouest sur les communes de Grabels, Juvignac et Saint Georges d'Orques.

Zoom : Dispositifs d'accompagnement aux communes

Par ailleurs, la métropole met en place progressivement un dispositif et une méthodologie d'accompagnement aux communes pour mettre en œuvre leurs projets agricoles et alimentaires (Villeneuve-les-Maguelone), élaborer un programme d'aménagement agroécologique (Lavérune), mettre en œuvre le plan de gestion du Domaine de Viviers (3M) ou encore animer l'archipel de fermes ressources. Ces actions sont engagées dans le cadre du Plan de Relance.

4. Paysages, constructibilité, espaces fonctionnels agricoles et interfaces agri-urbains

Les acteurs agricoles du territoire pointent les difficultés liées aux freins à la constructibilité en zone naturelle et agricole.

En effet, afin de lutter contre le mitage, de nombreuses communes ont limité fortement les possibilités d'extension, transformation ou constructions nouvelles, y compris à vocation agricole, particulièrement dans les secteurs à forte sensibilité environnementale ou paysagère, ou dans les communes concernées par la loi Littoral.

Pourtant **les constructibilités ménagées pour les installations agricoles sont indispensables à la dynamique agricole d'installation et de diversification des activités, et ce notamment dans le contexte de mutation de la profession**. Les acteurs soulignent combien l'emploi de mesures d'inconstructibilité peut s'avérer contreproductive et accentuer la déprise agricole.

Au-delà, les acteurs du monde agricole soulignent également la nécessité, en contexte urbain et péri-urbain, de raisonner de manière partagée sur les questions relatives à la cohabitation entre activités (production, loisir, chasse…) dans les secteurs à vocation agricole mais aussi au niveau des interfaces entre espaces urbains et agricoles. **Il s'agit notamment de prendre en compte les problématiques liées à la sécurisation du matériel et des productions mais aussi ceux liés à la fonctionnalité des entreprises et nuisances potentielles : accès aux réseaux, circulations agricoles, bruit, traitements phytosanitaires…**

DOCUMENT PROVISOIRE

5. Mise en œuvre, sur le territoire de la métropole, du dispositif Eviter – Réduire – Compenser appliquée à l'agriculture : une coordination nécessaire

La loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt, précisée par décret du 31/08/2016, prévoit en cas de projets susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, la réalisation d'une Etude Préalable Agricole ; celle-ci a pour objet la prise en compte et l'application à l'économie agricole de la « séquence Eviter Réduire Compenser ».

Le SCoT révisé, approuvé par délibération du 18/11/2019 promeut une vision intégrée des espaces agro-naturels et de la résilience du territoire, en positionnant la métropole comme coordonnateur, en partenariat avec les acteurs et les territoires voisins, de l'ensembles des mesures de compensation environnementale et agricole pour non seulement éviter leurs potentiels effets de concurrence mais au-delà, accroitre leur efficacité globale.

Quatre études préalables agricoles ont été réalisées afin de calibrer les **mesures compensatoires collectives agricoles** afférentes aux projets de contournement ouest de Montpellier (COM), d'extension de la ZAC de la Lauze, de centre de maintenance et d'exploitation du tramway à Grammont, du Lycée de Cournonterral.

L. En résumé

CONSTATS

Montpellier Méditerranée Métropole a défini des enjeux forts pour la mise en œuvre d'une politique agro-écologique et alimentaire dans un contexte très sensible aux enjeux environnementaux, renforcés par les enjeux climatiques qui nécessitent d'être vigilants sur l'adaptation des pratiques et la viabilité économique des fermes.

Le territoire bénéficie d'une grande diversité des potentiels agricoles et d'un accès inégal aux ressources en eau et en foncier disponible qu'il s'agit de valoriser dans une perspective durable, qualitative et nourricière. Les enjeux démographiques sont majeurs pour l'avenir de la profession, tant en termes de transmission des exploitations et de valorisation du foncier agricole que de mutation des formes d'emploi.

Les enjeux portent sur :

- Le foncier agricole et la transmission - installation
- La protection des ressources et la transition agroécologique
- L'emploi et la formation
- L'aménagement, les constructions et la circulation
- Le développement économique et l'accompagnement des filières

PROVISOIRE

II. Expression des enjeux et des projets

A. Ateliers participatifs 2018-2019

Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité affiner son diagnostic agricole de territoire et notamment recueillir les besoins agricoles en tenant compte des spécificités et sensibilités (risques, biodiversité, paysages…), en fonction des sept secteurs [24]qui la composent : Cadoule et Bérange nord, Cadoule et Bérange sud, Littoral, Piémonts et Garrigues, Plaine Ouest, Vallée du Lez et Cœur d'agglomération.

A cet effet, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité compléter sa connaissance du territoire, en invitant des acteurs professionnels et représentants des enjeux agro naturels du territoire à participer à des ateliers partenariaux, organisés sur chacun des 7 secteurs. Ces ateliers se sont déroulés de décembre 2018 à janvier 2019.

Ces ateliers ont permis de préciser et partager les besoins en termes de surface, de développement et diversification agricole, dans la perspective d'une agriculture durable à horizon 2030.

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial de secteur du 19 décembre 2018 - Secteur Cadoule et Bérange Nord

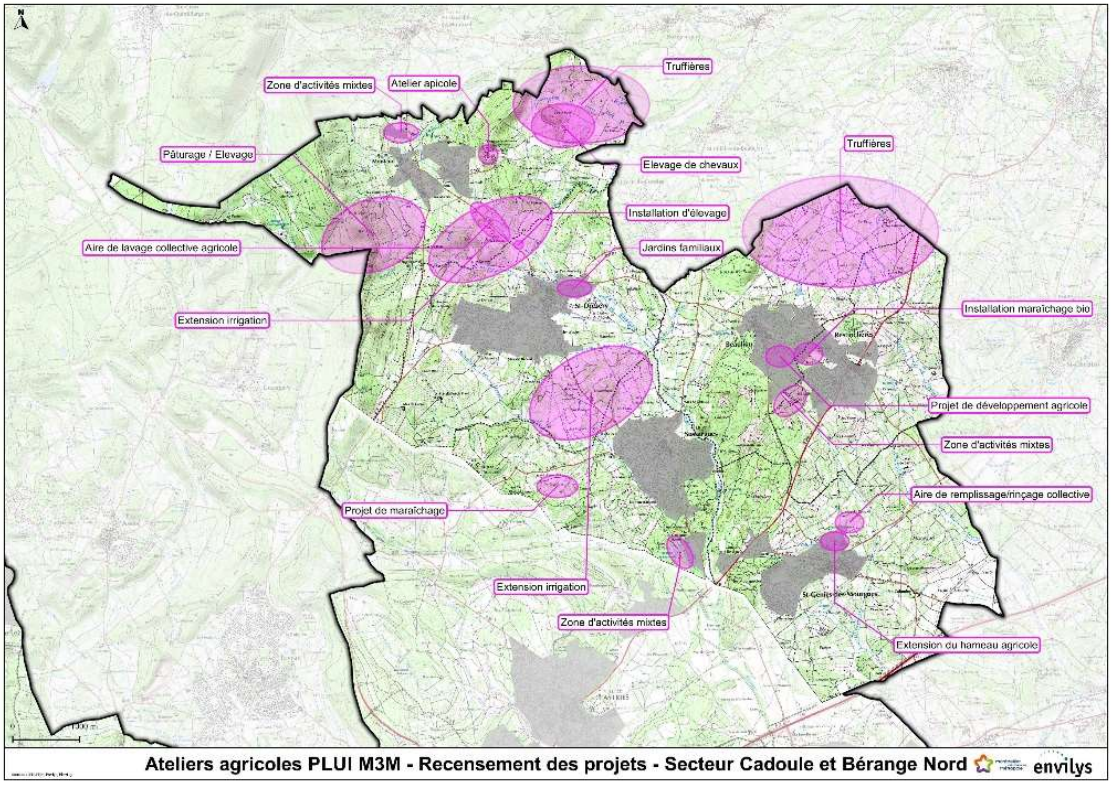

Figure 44 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 19 décembre 2018 sur le secteur Cadoule et Bérange Nord de 3M (Source : 3M)

[24] La diversité agricole du secteur Cadoule et Bérange a nécessité de différencier le Nord et le Sud ce vaste secteur du SCoT, portant de 6 à 7 le nombre de secteur de référence.

PROVISOIRE

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial de secteur du 20 décembre 2018 - Secteur Cadoule et Bérange Sud

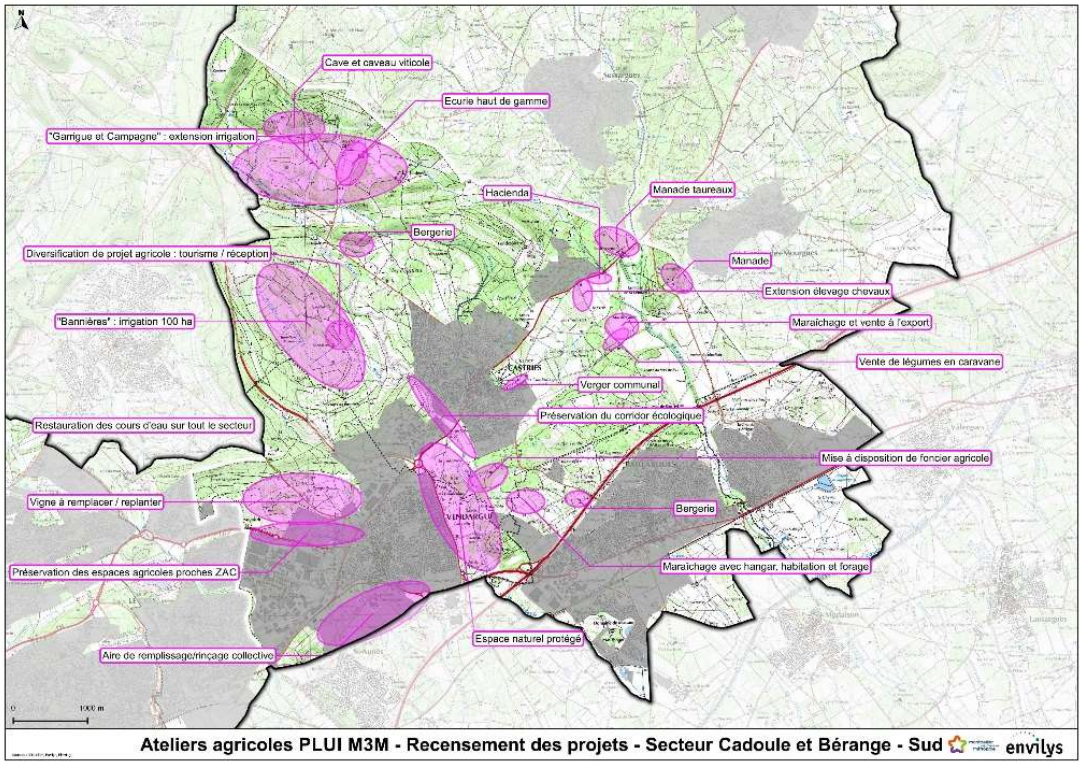

Figure 45: identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 20 décembre 2018 sur le secteur Cadoule et Bérange Sud de 3M (source : 3M)

DOCUMENT

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial de secteur du 28 janvier 2019 - Secteur Littoral

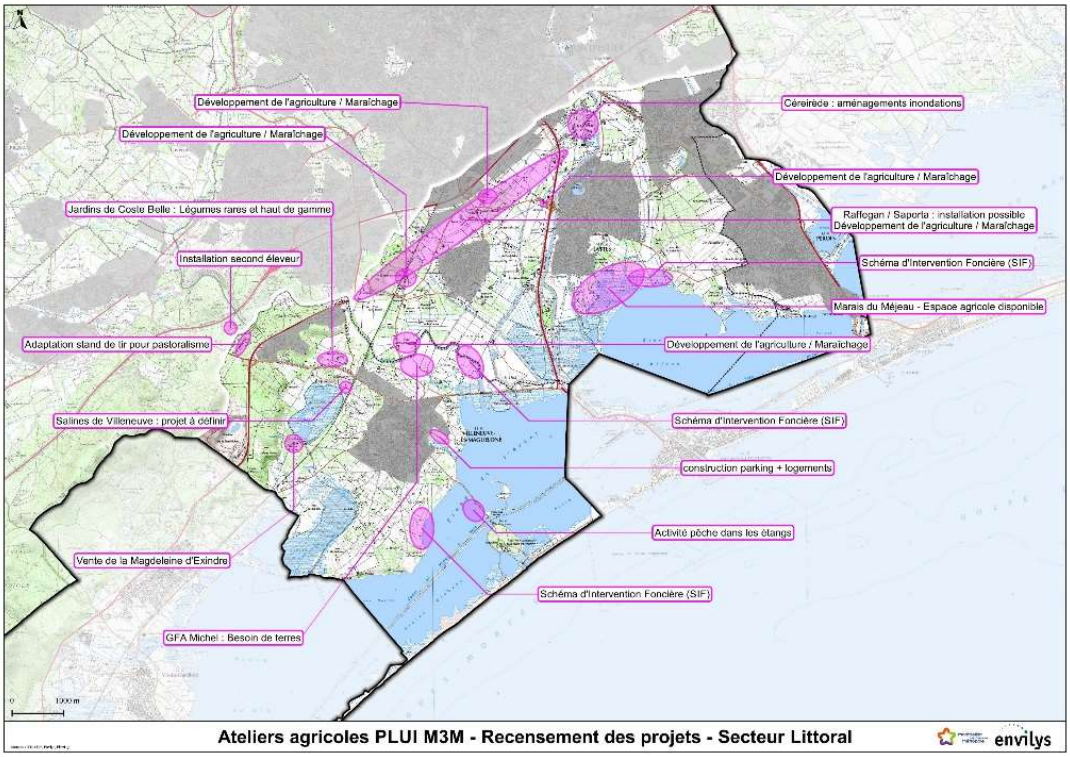

Figure 46 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 28 janvier 2019 sur le secteur Littoral de 3M (source : 3M)

DOCUMENT

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial de secteur du 29 janvier 2019 - Secteur Piémonts et Garrigues

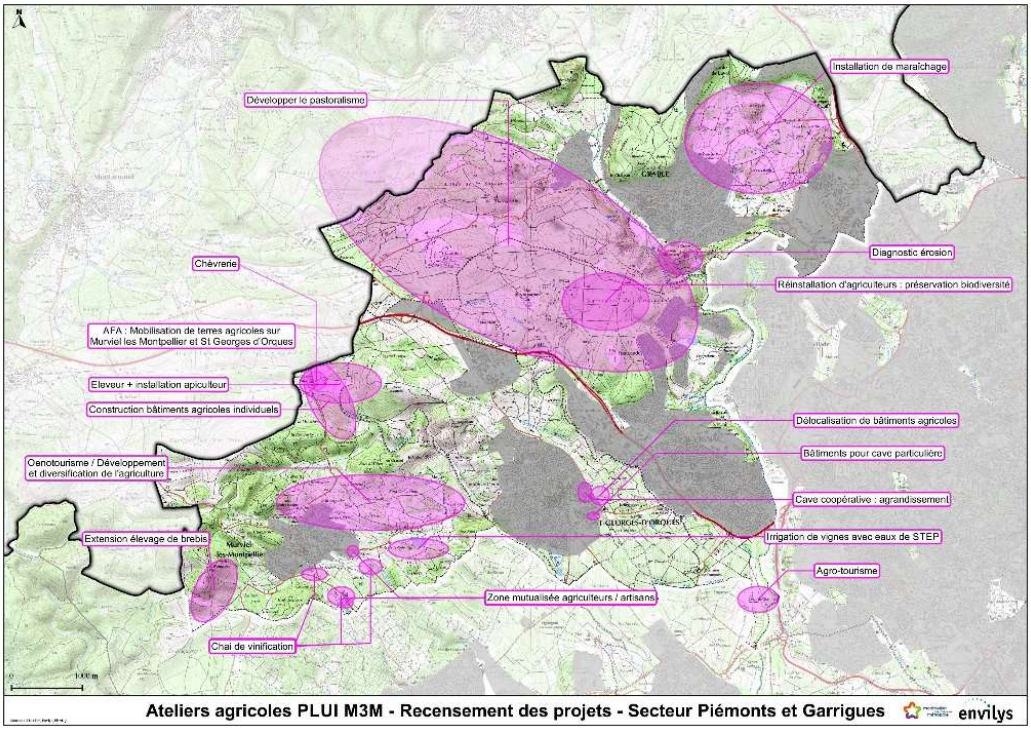

Figure 47 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 29 janvier 2019 sur le secteur Piémonts et Garrigues de 3M (source : 3M)

DOCUMENT

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial de secteur du 30 novembre 2018 - Secteur Plaine Ouest

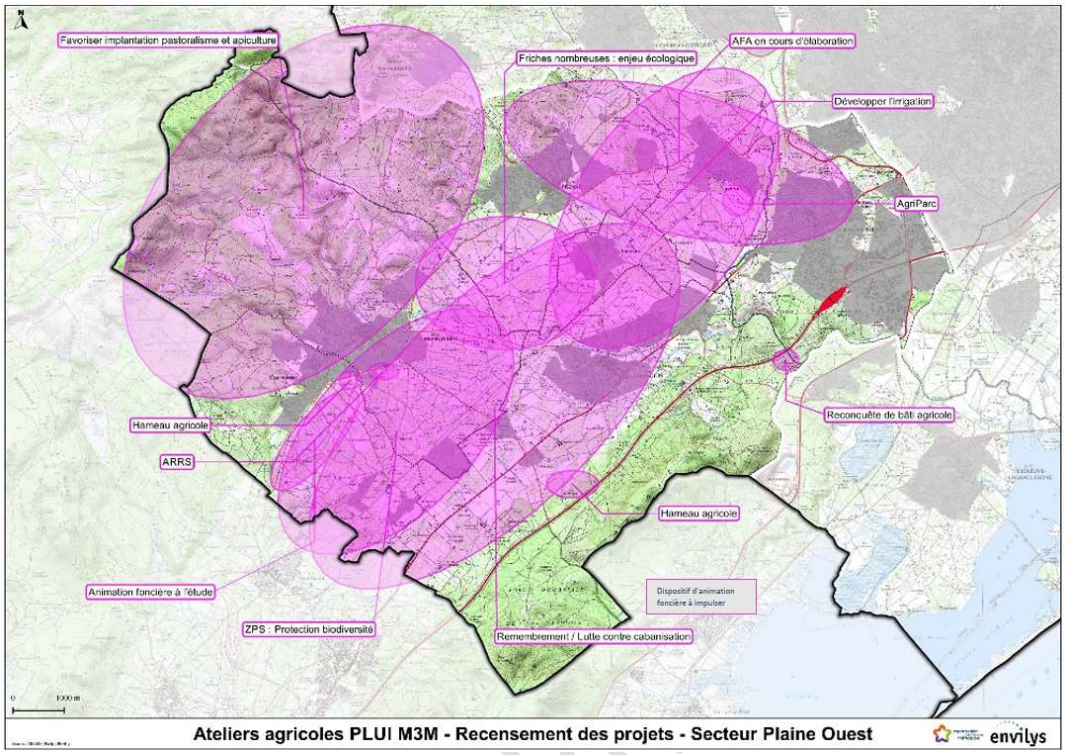

Figure 48 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 30 novembre 2018 sur le secteur Plaine Ouest de 3M (source : 3M)

DOCUMENT PROVISOIRE

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 23 janvier 2019 - Secteur Vallée du Lez

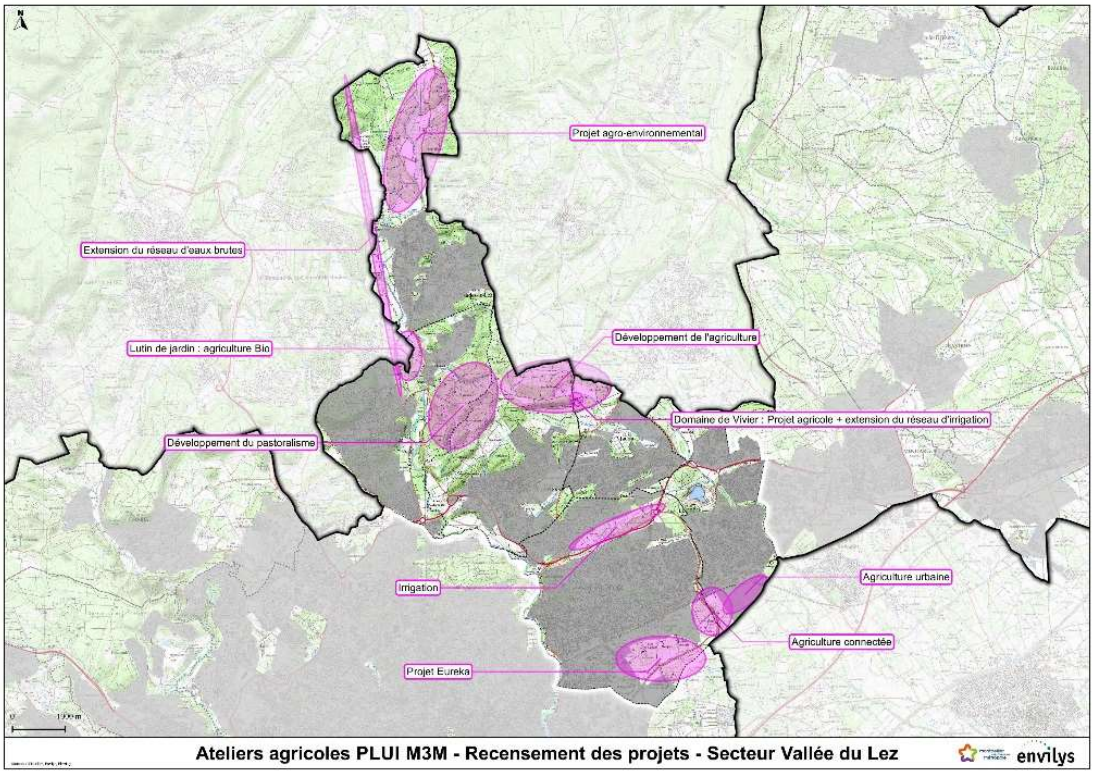

Figure 49 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 23 janvier 2019 sur le secteur Vallée du Lez de 3M (source : 3M)

DOCUMENT

Identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du secteur du 31 janvier 2019 - Secteur Cœur d'agglomération

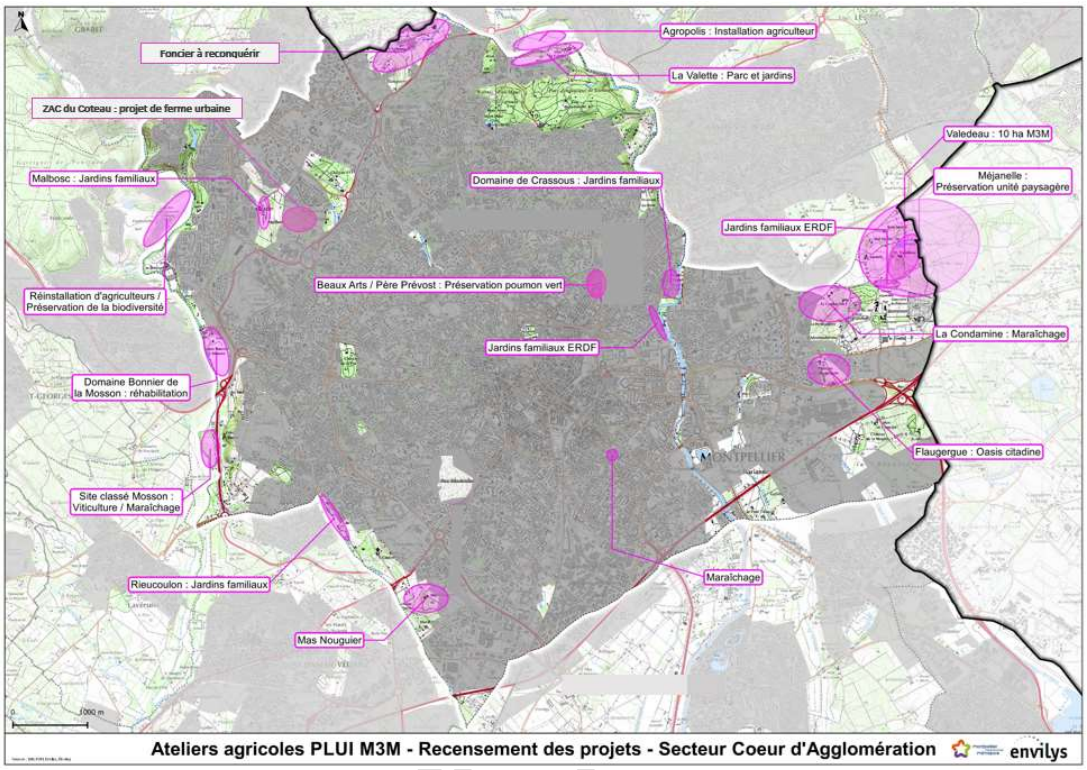

Figure 50 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 31 janvier 2019 sur le secteur Cœur d'agglomération de 3M (source : 3M)

En 2023, une nouvelle démarche de consultation des agriculteurs a été mise en œuvre dans le cadre du présent diagnostic afin de compléter et de mettre à jour l'expression des besoins et des projets des agriculteurs du territoire.

DOCUMENT

B. Enquête auprès des agriculteurs du territoire, printemps 2023

Un volet du diagnostic agricole a consisté à réaliser une enquête auprès des agriculteurs du territoire afin de disposer d'un diagnostic qualitatif exprimé par la profession, et de recenser leurs projets et leurs besoins en matière de développement économique, de surfaces et de développements agricoles dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Un mailing a été adressé par la MSA aux **715 exploitants, coexploitants et chefs d'entreprises agricoles actifs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de 3M**.

La méthodologie d'enquête est précisée en annexe 3.

123 chefs d'exploitation ont répondu à l'enquête en ligne. Parmi ces réponses, 96 enquêtes ont été complétées par téléphone.

A retenir : Bilan de la campagne d'enquête auprès des agriculteurs

- ✓ Un quart des exploitations ont répondu
- ✓ Représentant plus du quart de la SAU
- ✓ Bien réparties par secteur du SCoT sur l'ensemble du territoire
- ✓ Représentant la diversité des principales filières de production : viticulture, arboriculture, grandes cultures, maraîchage, élevage

- ✓ Les besoins exprimés en surfaces et développement concernent les actifs agricoles ayant répondu au questionnaire en ligne et/ou par téléphone (non exhaustif)
- ✓ Les résultats apportent une plus-value qualitative et ont permis aux agriculteurs de formuler leurs projets et leurs préoccupations

Précautions d'interprétation des résultats

- ✓ Les résultats d'enquêtes sont anonymisés et agrégés au besoin afin de respecter le principe de protection des données personnelles

Les questionnaires d'enquête portaient sur de grandes rubriques : cultures et modalités de production, mode de commercialisation, démarches de valorisation, projets de diversification ; pratiques d'adaptation au changement climatique ; description du bâti existant et en projet, circulations agricoles, activités annexes existantes et en projet, appréciation générale et perspectives.

L'analyse des 123 réponses dont les 96 entretiens téléphoniques approfondis a permis d'identifier les sujets et préoccupations des agriculteurs par grandes thématiques, selon une approche qualitative. Elle permet également d'approcher les projets de construction ainsi que les autres projets exprimés (surface, nature...).

DOCUMENT PROVISOIRE

1. Typologie des répondants : filières représentées et superficies cultivées

Les **123 chefs d'exploitations** agricoles ayant répondu à l'enquête exercent à titre exclusif, principal ou secondaire : ils tirent donc de leurs activités agricoles tout ou partie de leurs revenus.

Ils cultivent **2643 ha** soit 27% de la SAU (source RA2020). La filière la plus représentée est la **viticulture** avec plus de 1500 ha plantés, puis les **grandes cultures** (près de 470 ha) et l'**élevage** (520 ha). A noter, les haras et pensions pour chevaux sont inclus.

Côté emploi, la majorité des exploitants ayant répondu ont au moins un salarié et la plupart font appel à des saisonniers. 60% de ces saisonniers sont originaires de la métropole et 24% du département de l'Hérault. Plus de la moitié des agriculteurs font appel à des **prestataires pour la réalisation de travaux sur l'exploitation**. Ces prestataires de service sont très majoritairement originaires du Département et de la métropole.

2. Bâtiments à vocation agricole

Une partie du questionnaire destiné aux agriculteurs portait sur l'inventaire des bâtiments existants et sur les projets de construction ou de modification. Les entreprises aval ont également été questionnées sur leur bâti existant et sur leurs projets de construction.

a) Bâtiments existants recensés

(1) Bâtiments existants des exploitations agricoles

Les 123 agriculteurs ayant répondu ont précisé la nature de leurs bâtiments existants et la commune sur laquelle sont situés ces derniers.

Nombre de bâtiments existants par typologie

298 bâtiments ont été comptabilisés dont 285 sur les communes 3M et 13 hors métropole localisés à Mauguio, Montbazin, Servian, Vauvert et Saint-Aunès.

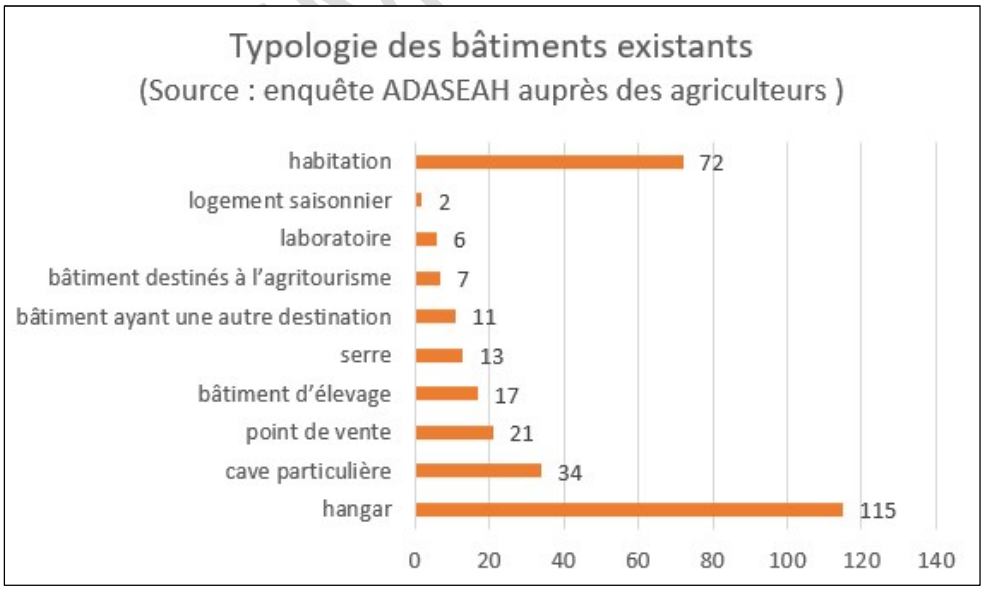

Figure 51 : classement des bâtiments agricoles existants sur 3M selon leur nature (source : enquête ADASEAH 2023)

DOCUMENT PROVISOIRE

Ces résultats montrent la diversité des bâtiments agricoles, les hangars - multifonctionnels - étant les plus courants. La nature des autres bâtiments est directement liée aux activités de l'exploitation.

Hors habitation, les agriculteurs disposent **en moyenne** de **1,8 bâtiment par exploitation.**

Répartition par commune des bâtiments existants identifiés par les enquêtes

Les réponses permettent de localiser les bâtiments existants sur 25 communes de la métropole et 5 communes voisines.

Nota : ce recensement est non exhaustif (issu des réponses aux enquêtes) mais il donne un aperçu de la répartition et de la typologie.

localisation bati existant	Hangar	Cave particulièr	Laboratoire	Elevage	Serre	Habitation	Logement saisonnier	Pt de vente	Agritourisme	Autre	TOTAL
BEAULIEU	3			3		2				1	9
MONTAUD	5					3					8
RESTINCLIÈRES	7			2		3				1	13
SAINT-DEZERY	1	1				2		1			5
SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUE	10					6					16
SUSSARGUES	3	2		1		2		1	1		10
Cadoule et Bérange Nord											**61**
BAILLARGUES	6					3					9
CASTRIES	4	1			1						6
VENDARGUES	1	1		1	1	1					5
Cadoule et Bérange Sud											**20**
MONTPELLIER	5	3			2	4		3		2	19
Cœur d'agglomération											**19**
LATTES	3	1		1	1	3					9
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	6	3	1	3		6		4	3	1	27
Littoral											**36**
JUVIGNAC	2	2				1	1	2	1		9
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	4	3	2	2		3		1	1		16
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	7	2				3		1			13
Piémont et garrigues											**38**
COURNONSEC	6	3				8		2			19
COURNONTERRAL	10	3		3	2	6	1	1		1	27
FABREGUES	5	1	1			2				1	10
LAVERUNE	3	1				4			1	1	10
PIGNAN	4	1			1	3					9
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	2	1			1	1		1		1	7
SAUSSAN	6	1		1		1					9
Plaine Ouest											**91**
CASTELNAU-LE-LEZ	2		2		3	1		1		1	10
JACOU	2	1			1	1		1			6
LE CRÈS	2					2					4
Vallée du Lez											**20**
TOTAL 3M	109	31	6	17	13	71	2	19	7	10	**285**
MAUGUIO	*1*										*1*
MONTBAZIN	*1*										*1*
SERVIAN		*1*									*1*
VAUVERT	*1*										*1*
SAINT-AUNES	*3*	*2*				*1*		*2*		*1*	*9*
TOTAL HORS 3M	6	3	0	0	0	1	0	2	0	1	13
TOTAL RECENSE	**115**	**34**	**6**	**17**	**13**	**72**	**2**	**21**	**7**	**11**	**298**

Figure 52 : répartition par nature des bâtiments existants recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Les secteurs Plaine Ouest, Cadoule et Bérange Nord, Piémonts et Garrigues concentrent l'essentiel des bâtiments agricoles cités par les répondants. Ces données, non exhaustives, sont cohérentes avec la dynamique agricole observée sur ces secteurs (cf. figure 1).

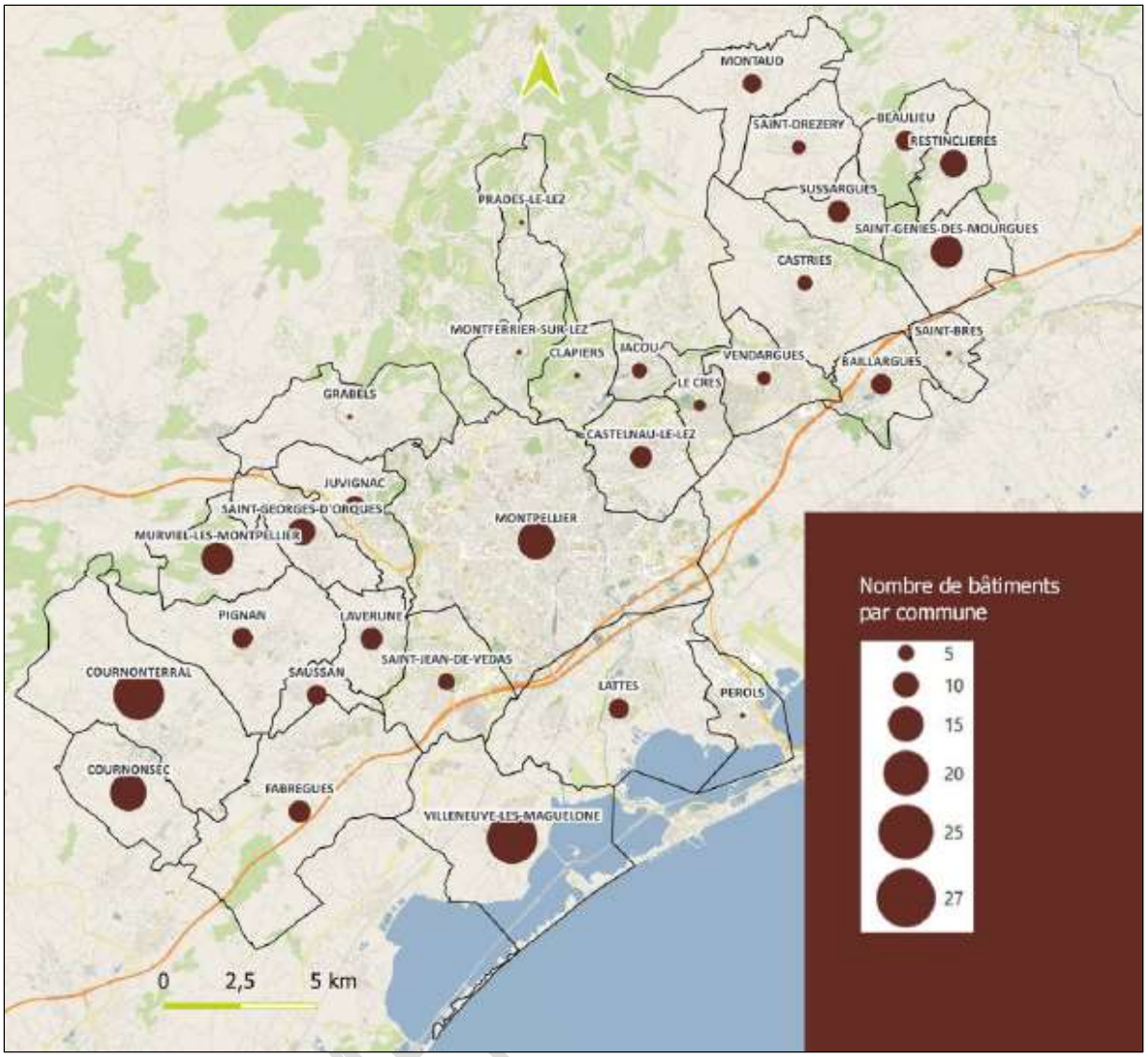

Figure 53 : répartition par commune des bâtiments existants recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Proximité entre logement et bâtiments agricoles

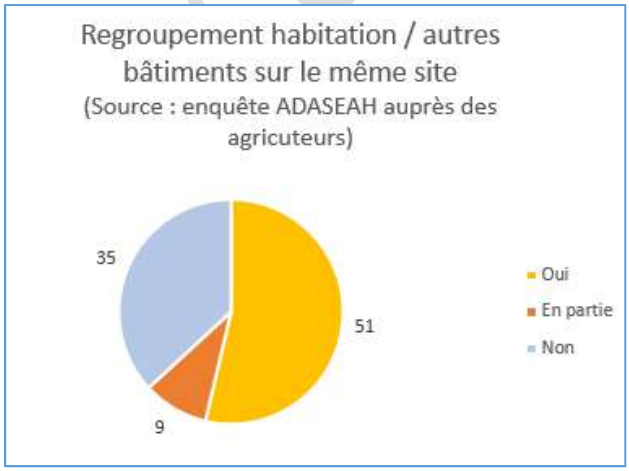

Parmi les 95 exploitants ayant répondu à la question sur le **regroupement entre lieu d'habitation et bâtiments d'exploitation** :

- **Pour 2/3 des répondants**, habitation et bâtiments d'exploitation sont **totalement (54%) ou en partie (9%) regroupés sur le même site**
- **Pour 1/3 des répondants, l'exploitation est distante de l'habitation (37%)**

Figure 54 : localisation des bâtiments existants par rapport à l'habitation des agriculteurs sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Diversité des cultures et des activités sur les exploitations

Près du tiers (31%) des exploitations agricoles sont diversifiés sur au moins une filière complémentaire à leur filière principale. Les deux duos de filières les plus représentés sont **viticulture / grandes cultures**, et **viticulture / arboriculture** (principalement oliviers).

Filière	Principale	Secondaire	3ème	4ème	5ème
Viticulture	65	3			
Elevage	24 (dont 6 en apiculture)	5	2		
Maraîchage	11	4	4		
Grandes cultures	9	11	1		
Arboriculture	8	10	4		
Horticulture/ pépinière	2				1
PPAM	1	1		3	
Trufficulture		2			
Autres*	1	1			

Figure 55 : diversification des cultures des exploitants ayant répondu à l'enquête sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Près de la moitié (46%) des répondants ont développé une **activité annexe à l'activité agricole : point de vente, activités liés aux loisirs ou au tourisme** dans des bâtiments adaptés.

Les exploitations peu ou pas diversifiées sont principalement dans la filière élevage.

(2) Bâtiments existants des entreprises aval (filières agro-alimentaires)

A partir du fichier SIREN, l'ADASEAH a sollicité les structures économiques. Neuf entreprises des principales filières présentes sur 3M ont répondu à l'enquête, dont certaines sont localisées hors 3M (fromagerie, abattoir). Les données collectées sont indicatives.

Localisation et typologie des bâtiments existants (entreprises aval)

Les locaux existants recensés pour ces entreprises sur le territoire de 3M sont répartis sur les communes de **Montpellier, Pignan, Saint Jean de Védas, Saint Georges d'Orques et Castelnau-le-Lez**.

DOCUMENT PROVISOIRE

Nom	Localisation bâti existant	Usage et superficie
Le Goût du Bœuf	MONTPELLIER	Un local de transformation, découpe, stockage au MIN -4170m²
Moulin oléicole de Pignan	PIGNAN, VILLEVIEILLE	Bâtiment de transformation, stockage, vente (300 à 350m² dont 130m² de magasin)
OC'BON	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	/
Les vergers de St Jean	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	3 containers Algeco de 12m²
Moulin de Sauret	MONTPELLIER, CASTELNAU-LE-LEZ	Montpellier : hangar comprenant le moulin (800m²) Castelnau : bâtiment comprenant une partie stockage et fournil (900m²)
Boc D'Oc	MONTPELLIER	Bureaux et atelier de transformation au MIN
Fromagerie du Salagou	LODEVE	Bureaux et atelier de transformation (bâti vétuste de 450m² construit il y a 30 ans)
Les vignerons du Chevalier Georges	SAINT-GEORGES-D'ORQUES, MONTPELLIER	2 caveaux pour la vente en direct, une cave coopérative avec bureau, réception vendanges, conditionnement, mise en bouteille etc.
Régie syndicale Abattoir Pézenas (SMFVH)	PEZENAS	Sous un même bâtiment : salle d'abattage (3600m²), saloir (300m²), bâtiment administratif (120m²) sur un terrain de 15 000 m²

Figure 56 : localisation des bâtiments existants des entreprises agroalimentaires sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Quelle que soit la filière, les entreprises agricoles de production et à l'aval (transformation, stockage, commercialisation) disposent des bâtiments nécessaires à leur activité.

DOCUMENT PROVISOIRE

b) *Projets recensés en bâtiments et constructions à vocation agricole*

(1) Bâtiments en projet des exploitations agricoles

Typologie des projets

Près de 60% des répondants (72/123) **souhaitent soit construire soit réhabiliter des bâtiments agricoles** pour accompagner le développement de leur exploitation, avec un projet d'acquisition foncière pour certains. Ces projets s'inscrivent notamment dans un **objectif de diversification ou pour débuter des activités annexes dans le prolongement de leurs activités agricoles**.

L'essentiel des projets identifiés lors des entretiens téléphoniques approfondis porte sur de nouvelles constructions. Quelques changements de destination sont envisagés, ainsi que des extensions et quelques combinaisons des trois possibilités.

enquêtes approfondies par téléphone	nb projets
changement de destination	5
construction	24
extension	2
extension + construction	1
changement de destination + construction	1
changement de destination + extension + construction	1
total	**34**

Figure 57 : types de projets de constructions sur 3M (source : enquêtes téléphoniques approfondies ADASEAH 2023)

Nombre de projets de bâtiments agricoles par typologie

106 projets de bâtiments ont ainsi été recensés à travers les enquêtes **dont 101 sur 3M** et 5 hors 3M, répartis comme suit :

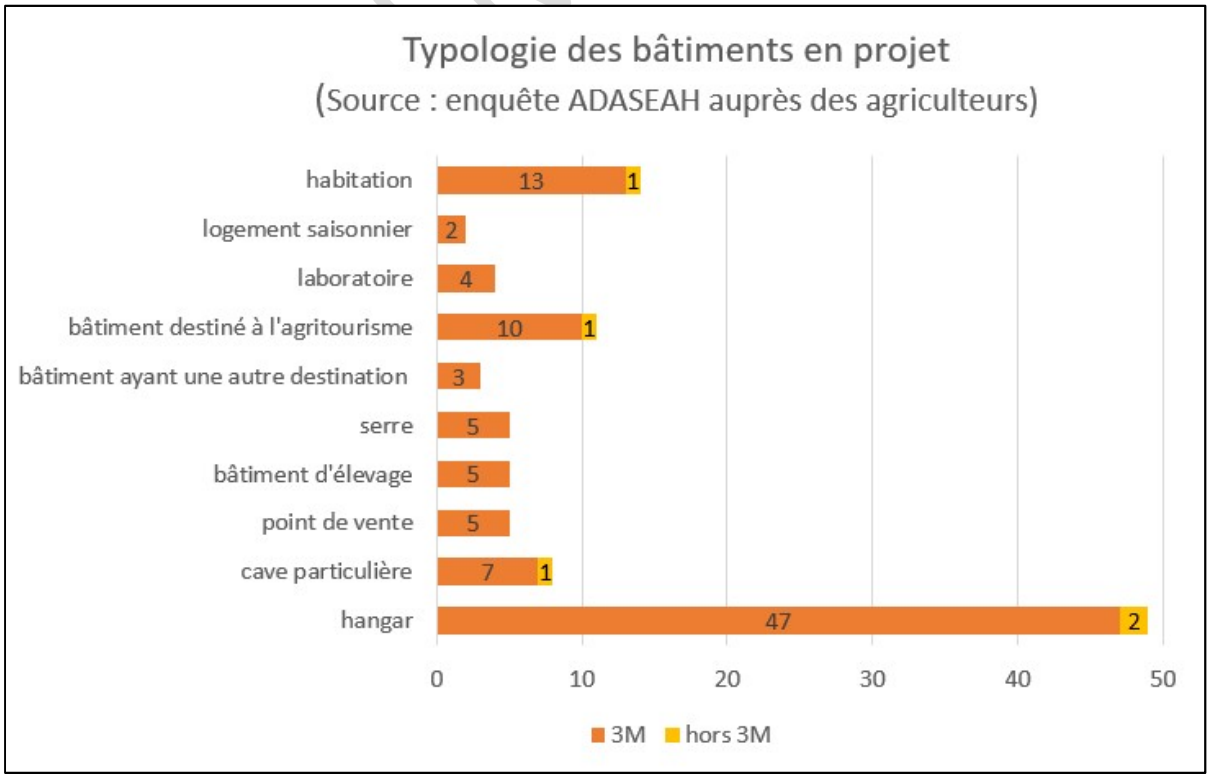

Figure 58 : classement des bâtiments en projet sur 3M selon leur nature (source : enquête ADASEAH 2023)

ENT PROVISOIRE

Près de la moitié des projets porte sur la **construction de hangars**, et un dixième prévoit un **logement d'habitation**. Les **projets d'agritourisme** se développent, en lien avec les stratégies de diversification des agriculteurs.

Superficie et localisation des bâtiments agricoles en projet

Selon le degré de maturité de leur projet, certains répondants ont précisé les superficies envisagées pour leurs projets.

DOCUMENT PROVISOIRE

Légende : Nb de bâtiments Superficie du bât. en projet (m²) surf. NR : superficie non renseignée		Expression des projets de bâtiments et de constructions									
Commune	nb bâtiments en projet	Hangar	Cave part	Labo	Elevage	Serre	Habitation	Logement saisonniers	Point vente	Agri-tourisme	Autre
Beaulieu	1				nb : 1 surf : 550						
Montaud	4	nb : 3 surf : 100m² + 100m² + surf. NR					1 170 m²				
Restinclières	5	3 1500m² + 500m² + 550m²				1 surf. NR	1 surf NR				
Saint-Drézéry											
Saint-Geniès-des-Mourgues	2	1 surf. NR								1 surf. NR	
Sussargues	5	1 surf NR	1 surf NR		1 surf NR	1 2000 m²				1 surf NR	
Cadoule et Bérange Nord	**17**										
Baillargues	3	1 1200 m²			1 surf. NR	1 900 m²					
Castries	1									1 surf. NR	
Saint-Brès											
Vendargues	2	1 400 m²							1 175 m²		
Cadoule et Bérange Sud	**6**										
Montpellier Cœur d'agglomération	**7**	3 3 x surf. NR		1 surf. NR				1 surf NR		1 surf NR	1 150 m²
Lattes	1	1 surf. NR									
Pérols											
Villeneuve-les-Maguelone	4	2 30 m² + surf NR	1 surf NR						1 surf NR		
Littoral	**5**										
Grabels											
Juvignac											
Murviel-les-Montpellier	6	1 100 m²		1 50 m²		1 200 m²	2 2 x surf.			1 surf. NR	
Saint-Georges-d'Orques	5	3 100 m² + 75 m² (les combes) + surf NR	2 150m² + 150m² (les combes)								
Piémonts et Garrigues	**11**										
Cournonsec	6	4 2 X surf. NR + 500 m² + 200 m²					1 500 m² (dt			1 10 000 m²	
Cournonterral	3	2 500 m² (AV189) + surf. NR					1 surf. NR				
Fabrègues	6	3 250 m² + 2 x surf. NR	2 2 x surf. NR				1 surf. NR				
Lavérune	3	1 surf. NR								1 surf. NR	1 surf. NR
Pignan	2	1 surf NR			1 400 m²						
Saint-Jean-de-Védas	7	2 200-300 m² + surf NR (lieu dit le		1 40 m²	1 50 m²		1 100 m²		2 40 m² + lieu dit le		
Saussan	6	2 surf NR + 450 m²					1 surf NR	1 surf NR	1 surf NR	1 surf NR	
Plaine Ouest	**33**										
Castelnau-le-Lez	1	1 2500-3000 m²									
Clapiers											
Jacou	1	1 surf. NR									
Le Crès											
Montferrier-sur-Lez											
Prades-le-Lez											
Vallée du Lez	**2**										
lieu non précisé	**19**	**9**	**1**	**1**		**1**	**4**			**2**	**1**
Total 3M	**100**										
Hors 3M	**4**	2 à Mauguio : 600 m² + surf NR					1 surf NR			1 à St-Aunès	
Total général	**104**										

Figure 59 : localisation par commune des projets de bâtiments recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Selon les résultats des entretiens, les projets de constructions portent sur 22 communes dans tous les secteurs du SCoT y compris Cœur d'agglomération. Les retours d'enquêtes précisent :

- Sur le **secteur Cœur d'agglomération à Montpellier** : un projet de **transformer des bâtiments agricoles en gîtes** afin de faire de l'agritourisme.
- Sur le **secteur Littoral à Villeneuve-lès-Maguelone** : un projet d'**extension d'un hangar** (peut-être avec des panneaux photovoltaïques) afin de développer une pension pour chevaux.

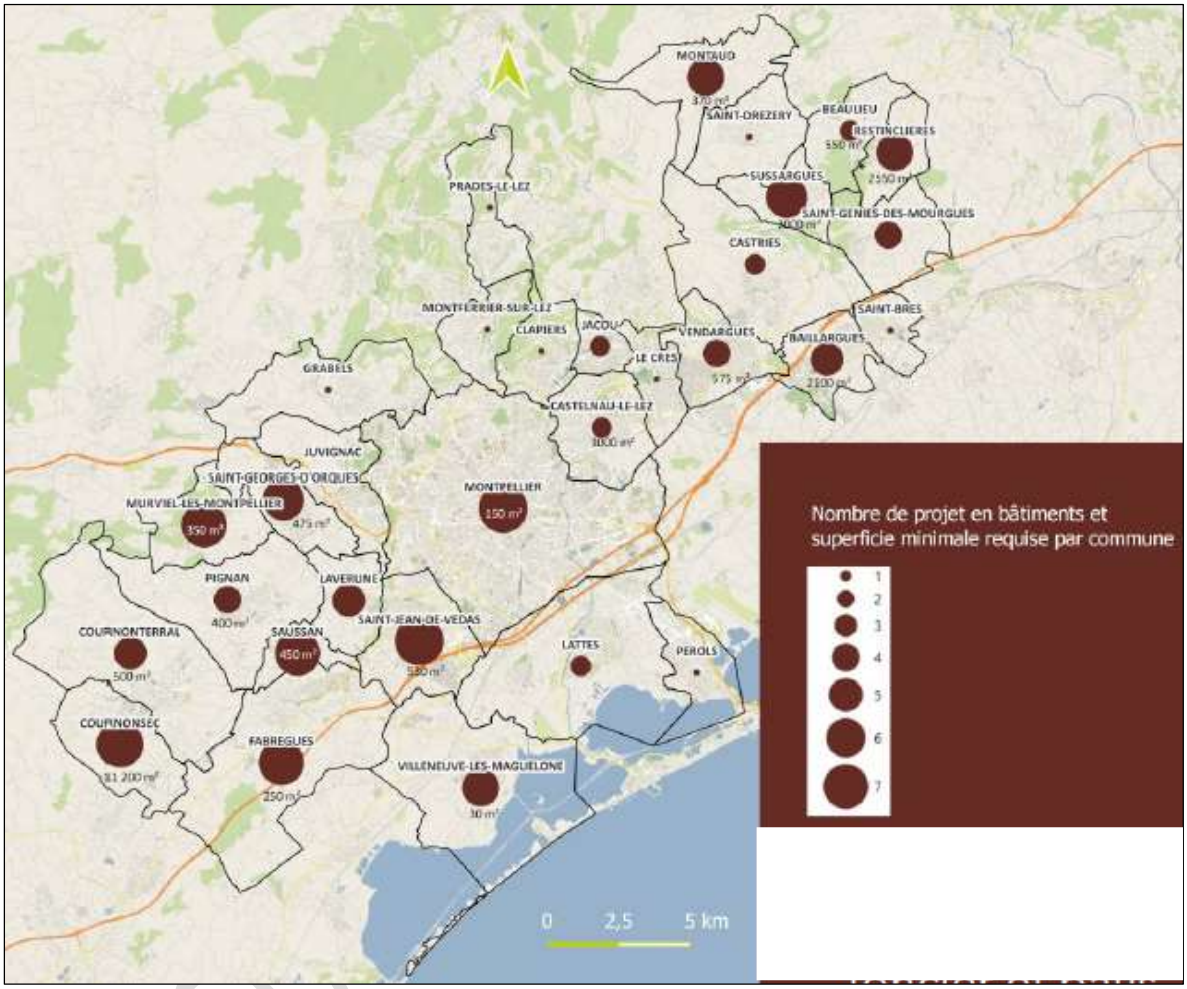

Figure 60 : nombre de projets de bâtiments agricoles et superficie cumulée par commune de 3M (Source : enquête ADASEAH 2023)

Projets de diversification des cultures et/ou des activités

Globalement, la moitié des exploitants agricoles ayant répondu a des projets de diversification : 44 exploitants ayant déjà diversifié leurs cultures ou leurs activités annexes souhaitent se diversifier davantage. 17 exploitants non diversifiés à ce jour souhaitent également se diversifier afin d'assurer un revenu complémentaire à l'exploitation en réponse aux impacts des aléas climatiques sur les cultures (notamment sur la vigne).

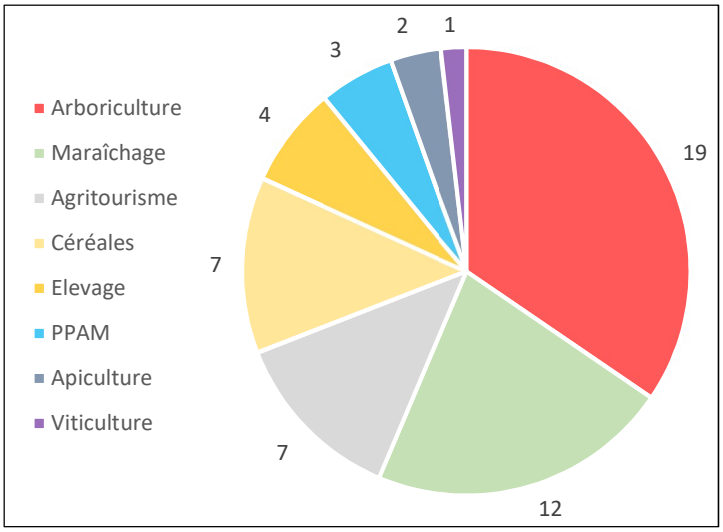

Figure 61: nombre et répartition des projets de diversification des cultures et/ou des activités sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Les **projets de diversification** de ces 61 exploitants portent majoritairement **sur les productions arboricoles et maraîchères, ainsi que** dans une moindre mesure **sur l'agritourisme et l'élevage**. Ces projets nécessitent de cultiver de nouvelles parcelles et, pour certains, de disposer de bâtiments agricoles adaptés au projet.

Ces agriculteurs cherchent des **parcelles situées de préférence à proximité du reste de leur exploitation ou de leur habitation**, afin d'optimiser les temps de trajet et d'assurer une activité économiquement viable. Très peu d'entre eux ont indiqué une surface précise ou une localisation précise (lieu-dit), tout en localisant la commune du projet. Ils témoignent des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux parcelles agricoles cultivables et notamment au foncier constructible pour y implanter leurs nouveaux bâtiments.

DOCUMENT PROVISOIRE

	PROJETS DE DIVERSIFICATION					
	1 ligne = 1 projet					
	cases vides : informations non précisées					
Secteur SCoT	**Commune du projet**	**Activité**	**Lieu dit du projet**	**Superficie du projet**	**Autres besoins**	**Difficultés rencontrées**
Cadoule et Bérange Nord	Beaulieu	Maraichage				
		Agritourisme				
	Restinclières	Maraichage			serre	Difficulté d'accès au foncier agricole Difficulté à construire du bâti agricole
		Arboriculture				
		Arboriculture		2 ha		
	Saint-Drézéry	Arboriculture				
		Arboriculture		dispose déjà des surfaces		
	Saint-Geniès-des-Mourgues	Maraichage		2 ha		
		Arboriculture				
		PPAM				
Cadoule et Bérange Sud	Baillargues	Arboriculture	Puech-Delon	15 ha		
		Arboriculture				
	Castries	Arboriculture		1 ha	Chambre froide, électricité sur l'exploitation	
	Vendargues	Céréales				
Littoral	Villeneuve-les-Maguelone	Maraichage		1,5 ha	bâtiment de stockage du matériel	Difficulté d'accès au foncier agricole
		Elevage				
		Agritourisme	surfaces boisées			
		Agritourisme			bâtiments	
Piémont et garrigues	Murviel-les-Montpellier	Elevage				Non constructibilité
		Arboriculture		3 ha		
Plaine Ouest	Cournonsec	Maraichage				
		Céréales				
	Cournonterral	Elevage	Puech-Delon		proche de l'habitation et des parcelles existantes pour	
	Pignan	Arboriculture				
	Saint-Jean-de-Védas	Apiculture				
	Saussan	Agritourisme				
V. Lez	Jacou	Arboriculture				
NR 3M	non localisé	Arboriculture				
	non localisé	Arboriculture			irrigation	
autre	hors 3M	Maraichage		surfaces en jachère au sein de l'exploitation		

Figure 62 : localisation par commune des projets de diversification des cultures et/ou des activités sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023)

Les principales filières de diversification sont prioritairement l'arboriculture et le maraîchage. En termes d'activité, il s'agit essentiellement d'agritourisme.

A noter, l'autre moitié des agriculteurs ayant répondu et déclarant ne pas souhaiter se diversifier fait état des mêmes préoccupations sur les impacts des aléas climatiques.

Appréciation de la prise en compte des projets de constructions

Lors des enquêtes, un quart des exploitants ayant des projets de bâtis (18/72) ont fait part de leurs difficultés pour accéder à de nouveaux bâtiments. Ils estiment que leurs activités sont insuffisamment prises en compte et attirent l'attention sur '*la réalité du terrain*' : '*Cela se construit partout* […] *mais pour les terres agricoles ça devient compliqué'.*

Spéculation foncière et difficulté d'accès au marché foncier agricole

En induisant l'augmentation de la valeur marchande des terres agricoles, la rétention et la spéculation foncières limitent de fait l'accès à la terre pour les nouvelles générations d'agriculteurs : "*Avec la pression foncière, certains agriculteurs vendent à prix d'or des terrains non constructibles : ils font de la spéculation sur les terres*", "l*e groupe mobilier Rambier a beaucoup trop de terrain, ils possèdent des parcelles partout et achètent aux vignerons pour construire des lotissements de Béziers jusqu'à Nîmes et contribuent à la périurbanisation*".

Contraintes urbanistiques et environnementales

Pour la construction de nouveaux bâtiments à vocation agricole, les agriculteurs ayant répondu déplorent le niveau de contraintes en matière d'urbanisme et d'environnement, ainsi que la complexité des démarches administratives qui sont perçues comme un niveau de contrainte supplémentaire. Ils s'inquiètent de ne plus pouvoir construire de bâtiments agricoles à l'avenir.

Difficultés à loger exploitants et saisonniers

Les agriculteurs pointent leurs difficultés à **loger leurs saisonniers**, qui séjournent alors dans des mobil-home. Il ressort également des entretiens qu'il arrive que des chefs d'exploitations occupent eux-mêmes un mobil-home, notamment les **éleveurs** (exemple cité dans la Plaine Ouest). Ces exploitants souhaitent que les règles soient adaptées pour autoriser les constructions à vocation agricole (y compris les bâtiments d'habitation des chefs d'exploitations) ainsi que les changements de destination des bâtiments existants sur leurs exploitations.

Harmonisation des règles de constructibilité

Certains agriculteurs déplorent que les règles de constructibilité agricole soient différenciées selon les communes : '*ça freine la reprise des terres agricoles par des jeunes*'. Dans une intention d'équité entre exploitants agricoles, ils expriment le souhait que le PLUi permette d'harmoniser les règles de constructibilité agricole sur l'ensemble du territoire de la métropole.
De façon plus générale, les enquêtés regrettent que "*les aspects fonciers soient gérés par des agents immobiliers qui parlent en mètres carrés (m²) et pas en hectares (ha)*".

(2) Bâtiments en projet des entreprises aval (filières agro-alimentaires)

Concernant les entreprises agroalimentaires aval qui ont répondu, leurs projets de constructions sont localisés sur les sites actuels d'implantation des entreprises. Sur le territoire de la métropole, ces projets sont situés l'un au MIN à **Montpellier**, l'autre à Saint **Jean de Védas :**

Nom	Localisation besoin en bâti	Type et superficie
Le Goût du Bœuf	Site existant (MIN)	En réflexion
OC'BON	Site existant St Jean de Védas	Boutique + labo de transformation (100 m²) d'ici 1 an
Les vergers de St Jean	Site existant St Jean de Védas	Projet commun avec OC'BON

Figure 63 : projets en bâtiments recensés sur 3M pour les entreprises aval (source : enquêtes ADASEAH 2023)

Ces informations sont communiquées à titre indicatif pour illustrer la continuité des projets en termes de filières agricoles.

DOCUMENT PROVISOIRE

3. Organisation du parcellaire, accessibilité et circulations

Typologie du parcellaire de l'exploitation : un facteur clé

Selon la structure du parcellaire et la distance au siège d'exploitation, les déplacements peuvent devenir une contrainte technique et économique pour les exploitants. Des questions ont porté sur les modalités d'accès aux parcelles et les circulations agricoles, y compris sur les modalités de livraison en fonction du mode de commercialisation. La question de l'impact de la Zone à Faible Emission (ZFE) sur l'exploitation a été posée.

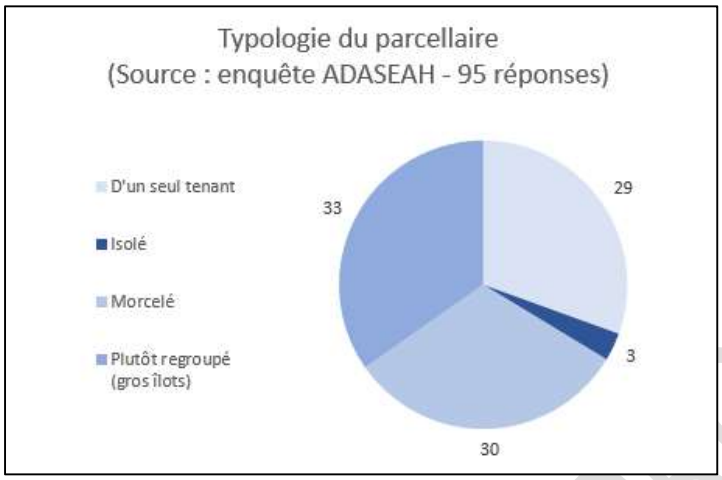

Figure 64 : Typologie du parcellaire des agriculteurs ayant répondu à l'enquête 3M (source : enquêtes ADASEAH 2023)

A la question sur la typologie du parcellaire, les réponses montrent une répartition équilibrée entre parcellaire d'un seul tenant, parcellaire regroupé en gros ilots et parcellaire morcelé. Plus le parcellaire est morcelé (éparpillé), plus les déplacements sont contraignants (temps de parcours, stockage du matériel, planification des tâches).

Un réseau de circulations agricoles discontinu et dégradé

A la question sur l'accessibilité aux parcelles, deux tiers des agriculteurs (83/123) indiquent n'avoir aucune difficulté d'accès ou disposer d'un accès correct. En revanche, le tiers restant (40/123) exprime des difficultés moyennes ou importantes.

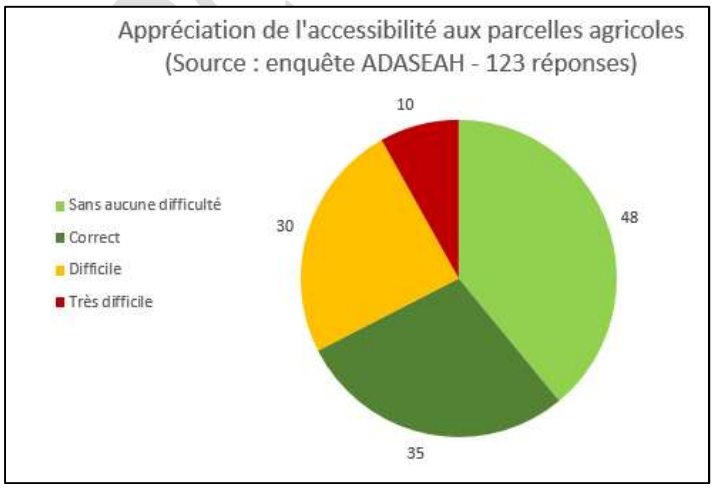

Figure 65 : Appréciation de l'accessibilité aux parcelles agricoles cultivées (source : enquêtes ADASEAH 2023)

DOCUMENT PROVISOIRE

Les difficultés évoquées concernent la **structure des voies** de circulation de la métropole, que les agriculteurs estiment **inadaptées au passage des engins agricoles**. Les **temps de parcours** pour accéder aux parcelles depuis les sièges d'exploitation sont allongés.

Par ailleurs, les **chemins d'accès aux parcelles** sont estimés très **abîmés** par manque d'entretien et/ou inadaptés au passage des engins (tracteurs). Les pistes cyclables ont été citées comme source de difficultés, soit en réduisant la largeur des chemins agricoles, soit en gênant l'accès direct aux parcelles.

Par ailleurs, les agriculteurs installés danse les cœurs de villages estiment que les **centres-villages ne sont plus adaptés aux circulations agricoles**, qui provoquent des conflits de voisinage avec les habitants.

Quel impact de la ZFE sur la commercialisation en circuits-courts ?

Les agriculteurs qui livrent leurs produits dans le centre de la métropole sont préoccupés par la contrainte de devoir remplacer leurs véhicules de livraison pour respecter la réglementation sur la ZFE[25]. Ils s'inquiètent de l'impact sur l'économie de leur exploitation.

4. Conflits d'usages

La dernière partie du questionnaire portait sur des considérations d'ordre plus général en lien avec le changement climatique, la crise économique et les conflits d'usages sur le territoire.

Les conflits d'usages vécus ou observés par plus de la moitié des répondants (52/96) sont relatifs à la chasse, aux dégradations des cultures et du matériel agricole et aux difficultés avec le voisinage.

Conflits d'usages avec les chasseurs : des relations tendues, un gibier abondant qui dégrade les cultures et le matériel

Les agriculteurs ayant répondu déplorent les dégâts causés sur leur matériel et dans leurs parcelles par les sangliers : " *Cela revient vite cher s'il faut refaire la clôture à chaque fois. En plus, je n'ai plus de compost à cause d'eux.* ***On a beau investir dans du matériel plus résistant, ils arriveront toujours à passer***". Les répondants font état d'intrusion de chasseurs sur leurs parcelles agricoles et de difficultés de communication avec ces derniers, qui « *ne respectent pas leurs demandes* ». Les exploitants craignent notamment les tirs à proximité immédiate des parcelles.

Au-delà de la question de la chasse, les **dégâts de sangliers de lapins et de ragondins sur les cultures** sont préoccupants.

Les conflits d'usages avec les promeneurs : des incivilités aux dégradations multiples

Les agriculteurs font état de **dégâts matériels causés par des voisins ou des promeneurs sur leur matériel** (tracteur, débroussailleuse) **et sur les cultures elles-mêmes**. Pour la moitié des répondants, les promeneurs sont responsables **d'incivilités, d'intrusions** dans les parcelles et de **vols**.

Les relations sont tendues notamment entre viticulteurs et promeneurs, par méconnaissance des pratiques agricoles (passage en tracteur, utilisation du pulvérisateur) : '*quand il passe avec un tracteur il passe pour un pollueur'*. Des agriculteurs font état d'intrusions quotidiennes sur leurs parcelles par des personnes dont certaines promènent leur chien, causant des dégâts sur les cultures. D'autres dégâts sont causés par la circulation et le stationnement au bord des parcelles (notamment les vignes).

[25] selon la réglementation en cours à la date de réalisation de l'enquête (premier trimestre 2023)

DOCUMENT PROVISOIRE

Ces pratiques ont augmenté depuis la crise sanitaire : "*depuis le COVID, il y a beaucoup plus de promeneurs dans la nature*".

Des **vols de batteries, de clôtures ou de raisin sont récurrents :** "*les vignes étant proches de la route, elles sont de plus en plus sujettes aux dégradations : des vols avant vendanges, des vols de pieds…*". Ces agriculteurs déplorent ne pouvoir surveiller leurs cultures : " *Il faut mettre les hangars avec les habitations car il y a tout le temps des vols, c'est pour ça que j'ai arrêté le maraîchage*".

Les conflits de voisinage entre agriculteurs et avec les nouveaux habitants en augmentation dans les villages

Près du quart des répondants à l'enquête approfondie (23/96) a fait part de conflits d'usage avec des voisins, agriculteurs et non agriculteurs. Les **conflits entre agriculteurs** sont basés sur les **différences de pratiques**, notamment sur l'impact de **l'utilisation des produits phytosanitaires** : "*Un des exploitants voisins utilise beaucoup de phyto, ce qui peut poser problème pour mes produits en AB*", "*mon voisin traite et les effluves vont sur mes parcelles*".

10% des agriculteurs ayant répondu et dont le **siège d'exploitation est situé en centre-village** estiment que la proximité géographique entre les **nouveaux habitants** et les exploitants agricoles crée des conflits de voisinage, notamment sur les sujets tels que les nuisances sonores (« *tracteurs tôt le matin »*), l'utilisation de produits de traitement et la poussière générée par l'utilisation d'engins agricoles. Ils témoignent de relations tendues (invectives) ou d'actes malintentionnés (sabotage).

Plus du quart des exploitants ayant répondu expriment leurs inquiétudes sur l'augmentation des conflits de voisinage et les conflits d'usage avec la poursuite de l'urbanisation.

Les dépôts sauvages en augmentation

Les dépôts sauvages sont rapportés par 11 des 52 agriculteurs ayant répondu aux questions sur les conflits d'usage. Ces dépôts sont de toutes sortes depuis les **déchets jetés par les promeneurs** jusqu'aux **gravats déposés par les entreprises** « *sur des parcelles, sur des chemins communaux* […] *pour ne pas payer la déchetterie*." Selon les agriculteurs concernés, cette dernière pratique est en augmentation.

DOCUMENT PROVISOIRE

C. En résumé

CONSTATS

Les préoccupations exprimées par les agriculteurs ayant répondu à l'enquête sont sous-tendues par la double nécessité de s'adapter au changement climatique et de préparer la transmission des exploitations dans un contexte de vieillissement de la population agricole active.

Elles mettent en évidence les évolutions en cours telles que les changements de pratiques agricoles, la diversification des activités, le boom de l'agriculture biologique et des circuits courts, ou encore le recours croissant à la main d'œuvre externe.

Elles pointent les freins au maintien ou au développement de leur activité : difficultés d'accès au foncier, constructibilité agricole limitée, raréfaction des ressources notamment pour l'irrigation, les conflits d'usages

Les enjeux exprimés portent sur :

- Les besoins en construction/réhabilitation en lien avec la diversification des cultures et des activités annexes dans le prolongement de l'activité agricole, en réponse aux impacts du changement climatique
- Les difficultés d'accès au foncier mais aussi les contraintes en matière d'urbanisme et la complexité des démarches administratives, limitant les possibilités d'installation agricole et de développement des exploitations
- Le réseau discontinu de circulation et de desserte agricoles en contexte urbain et périurbain
- L'expression vive des conflits d'usages (chasseurs, promeneurs, nouveaux habitants, dépôts sauvages)

DOCUME

III. Synthèse des enjeux agricoles et alimentaires

Enjeu 1	**Accompagner la transformation des systèmes alimentaires de production :** - **pour répondre à la demande sociétale de consommer des produits de qualité et de proximité (PAT)** - **pour répondre aux objectifs d'atténuation du changement climatique par l'évolution de la demande alimentaire vers des régimes moins carnés et plus bio** - **pour répondre aux enjeux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique**
Enjeu 2	**Préserver les terres à vocation agricole ;** **Remobiliser les friches pour de la production agricole ;** **Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles** : réguler les prix, coordonner les acteurs, explorer de nouveaux outils (animation foncière, portage foncier...) ;
Enjeu 3	**Améliorer la résilience des fermes et des filières face aux changements climatiques en accompagnant la diversification des modèles agricoles et l'évolution des pratiques ; concilier agriculture,** protection de la biodiversité et de la ressource en eau, réduire la vulnérabilité face aux risques ; **Protéger et restaurer les sols agricoles** (structure, teneur en matière organique, fertilité, biodiversité, …) ; **Accompagner une nouvelle approche de la gestion intégrée de l'eau et des sols à l'échelle des bassins versants comme des parcelles ;** Dans les systèmes irrigués, promouvoir une **utilisation économe de l'eau** en agriculture Accompagner le développement de **nouveaux réseaux d'irrigation**, tenant compte de l'évolution de la ressource en eau disponible et des possibilités d'optimisation de la gestion ; **Construire des référentiels agroécologiques viables, accompagner leur diffusion et leur déploiement ;** valoriser les **rôles multifonctionnels de l'agriculture** en termes de services sociétaux, de biodiversité et d'atténuation des impacts du changement climatique (stockage du carbone, réduction des émissions, production d'énergie renouvelable, économie circulaire…).

DOCUMENT PROVISOIRE

Enjeu 4	**Accompagner le renouvellement des générations en agriculture** et faciliter la transmission des fermes en tant qu'outils de production viables ; **Soutenir l'emploi agricole dans des conditions favorables pour les salariés et les saisonniers, renforcer l'attractivité de la profession** ; Explorer collectivement avec les acteurs du monde agricole les **modèles émergents d'entreprenariat et d'installation en agroécologie ;** Soutenir, par **la formation,** l'accompagnement des nouvelles formes d'agriculture ; Informer les jeunes d'aujourd'hui dès les parcours scolaires (qui pourront être les agriculteurs.trices de demain), en prenant en compte la question du genre.
Enjeu 5	**Répondre aux besoins en construction et aménagements nécessaires au maintien, au développement et/ou à la diversification des activités agricoles ;** notamment activités de transformation, de commercialisation en circuits courts et de proximité ou d'accueil à la ferme ; Améliorer l'efficience de la **logistique des circuits courts** (mutualisations, solutions d'optimisation, …) **et de proximité ;** **Positionner le MIN comme un opérateur structurant de la logistique des circuits courts de demi-gros** (massification / mutualisation, logistique décarbonée), dans un objectif de transition énergétique et écologique ; **Intégrer les circulations agricoles aux réflexions sur les déplacements** : contraintes techniques relatives aux engins agricoles, circuits de déplacements entre les bâtiments d'exploitation et les parcelles, état des chemins ruraux, sécurité des accès et des dessertes…mais aussi **logistique des circuits courts et /ou de proximité** et notamment des enjeux de livraison pour les producteurs (accès Zones à Faibles Emissions notamment) ; **Concilier les usages agri-urbains,** notamment pour apaiser les relations entre agriculteurs et autres usagers de l'espace.
Enjeu 6	**Soutenir la production en Agriculture Biologique,** créatrice d'emploi, dans les filières alimentaires pour répondre aux objectifs dans la restauration collective et aux attentes des consommateurs, accompagner le développement des Filières à Bas niveaux d'Impact ; **Renforcer et signaler la qualité et l'origine** pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire ; Promouvoir les circuits courts auprès des habitants, notamment en informant sur les modalités pratiques d'approvisionnement, et les pratiques des producteurs ; **Développer une offre de transformation locale** en assurant la complémentarité entre territoires voisins ; Améliorer la résilience alimentaire du territoire, et notamment la réponse du territoire en cas de crise (et pour ce faire, améliorer la connaissance des flux d'approvisionnement).

DOCUMENT PROVISOIRE

Enjeu 7	**Renforcer la connaissance du territoire en matière de précarité alimentaire** : mieux connaitre son territoire et ses besoins, c'est pouvoir y répondre de manière plus adaptée
Enjeu 8	**Développer une offre alimentaire de qualité accessible à toutes et à tous pour réduire les inégalités**. Il s'agit entre autres de favoriser la coopération avec des acteurs privés (*ex : restauration, commerces*) et de penser la planification urbaine en faveur des paysages alimentaires pour évoluer vers des systèmes alimentaires plus durables écologiquement, socialement et économiquement
Enjeu 9	**Aller vers un changement de paradigme de l'aide alimentaire et passer d'un modèle curatif à un modèle préventif**. Expérimenter de nouvelles formes de solidarités en soutenant la démocratie alimentaire, en redonnant une place aux citoyens dans les dispositifs de gouvernances alimentaires. *Ex : Caisse commune de l'alimentation*
Enjeu 10	**Assurer une meilleure répartition de la chaine de valeur alimentaire en pensant les solidarités du producteur jusqu'au consommateur**
Enjeu 11	**Développer les liens et les actions entre actions publiques d'alimentation et de santé**
Enjeu 12	**Développer les coopérations territoriales et construire une gouvernance alimentaire multi-partenariale** en s'appuyant sur une vision partagée

DOCUMENT PROVISOIRE

IV. Annexes

Annexe 1 : Liste des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine présents sur le territoire de la métropole

Produit en AOC / AOP	Nb opérateurs
CLAIRETTE DU LANGUEDOC	4
FAUGERES	7
LANGUEDOC	187
MINERVOIS	9
MINERVOIS-LA LIVINIERE	1
MUSCAT DE FRONTIGNAN	5
MUSCAT DE LUNEL	3
MUSCAT DE MIREVAL	3
PIC SAINT-LOUP	6
PICPOUL DE PINET	8
SAINT-CHINIAN	10
TERRASSES DU LARZAC	14

Produit en IGP	Nb opérateurs
COTEAUX DE BEZIERS	1
COTEAUX DE PEYRIAC	4
COTEAUX D'ENSERUNE	1
COTES DE THAU	1
COTES DE THONGUE	1
HAUTE VALLEE DE L'ORB	1
PAYS D'HERAULT	67
PAYS D'OC	60
SABLE DE CAMARGUE	3
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	3

Figure 66 : Listes des AOC/AOP et des IGP présentes sur 3M

DOCUMENT PROVISOIRE

Annexe 2 : surfaces cultivées et friches agricoles potentielles par secteur du SCoT

1. Secteur Cadoule et Bérange Nord

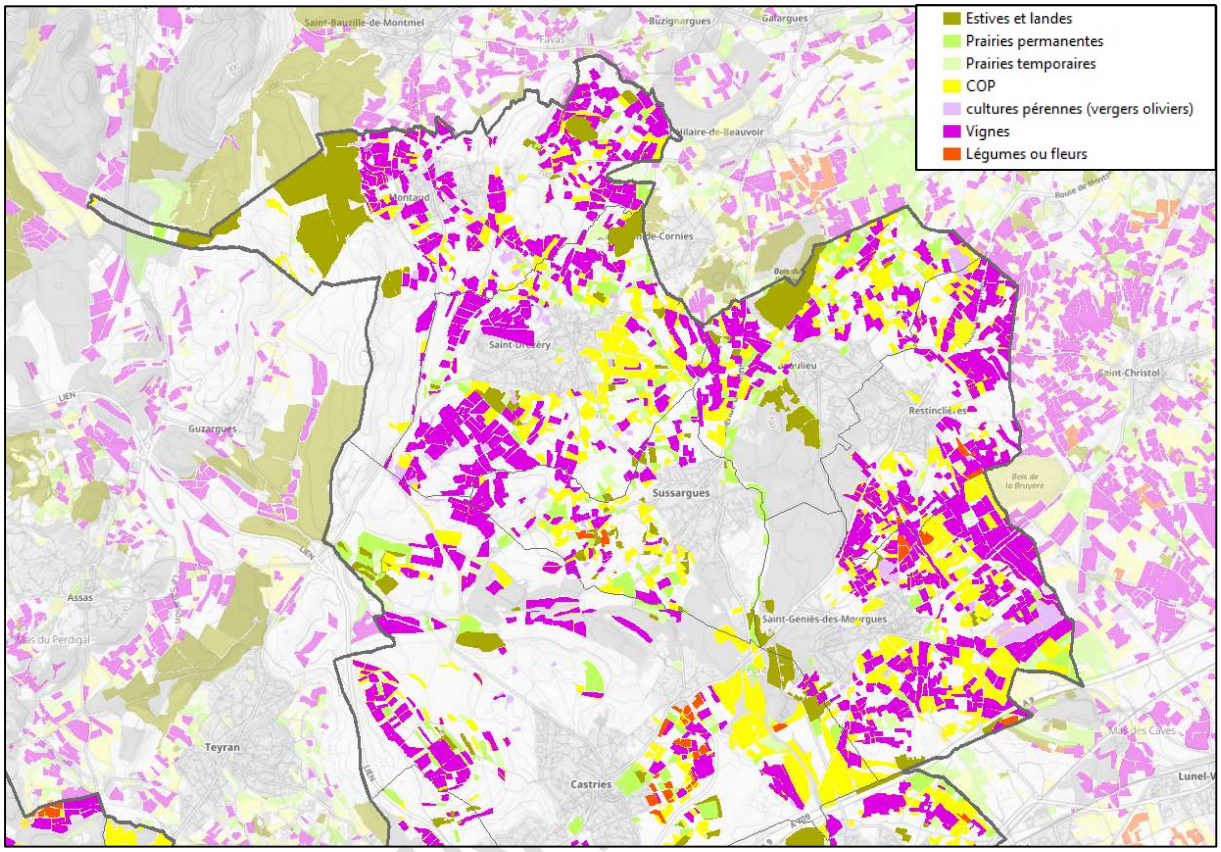

Figure 67 : Surfaces cultivées du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Cadoule et Bérange Nord est de **2317 ha** soit **42%** de la superficie du secteur.

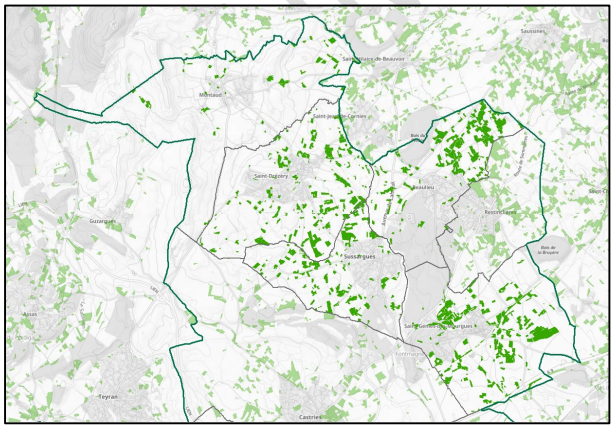

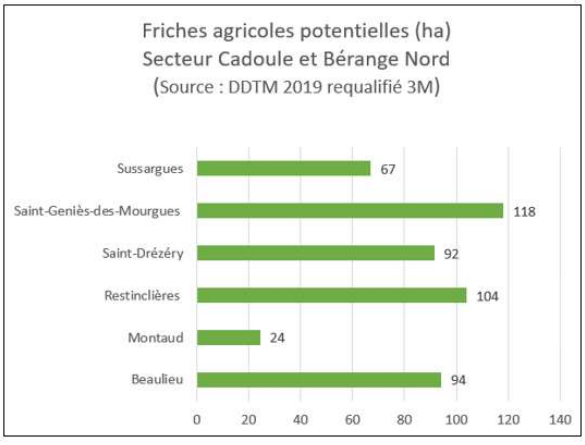

Figure 68 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **500 ha** soit **9%** de la superficie du secteur.

2. Secteur Cadoule et Bérange Sud

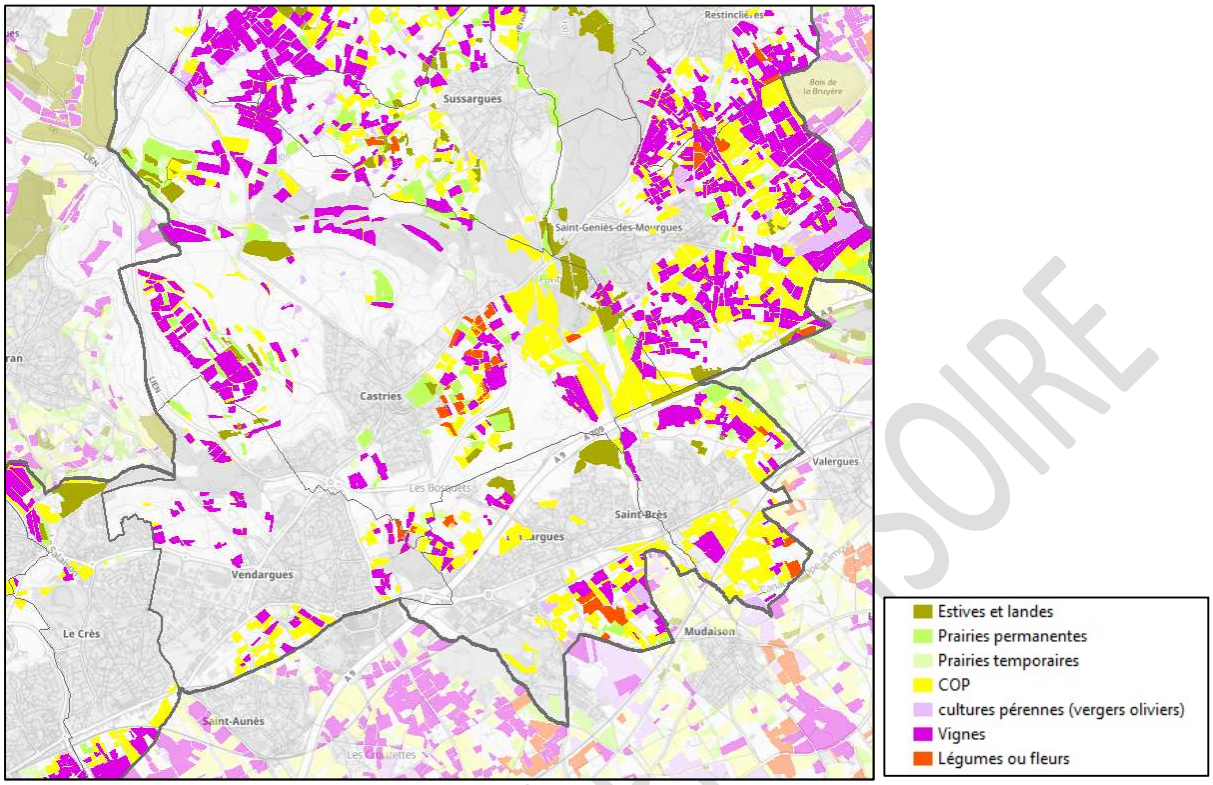

Figure 69 : Surfaces cultivées du secteur Cadoule et Bérange Sud (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Cadoule et Bérange Sud est de **1076 ha** soit **23%** de la superficie du secteur.

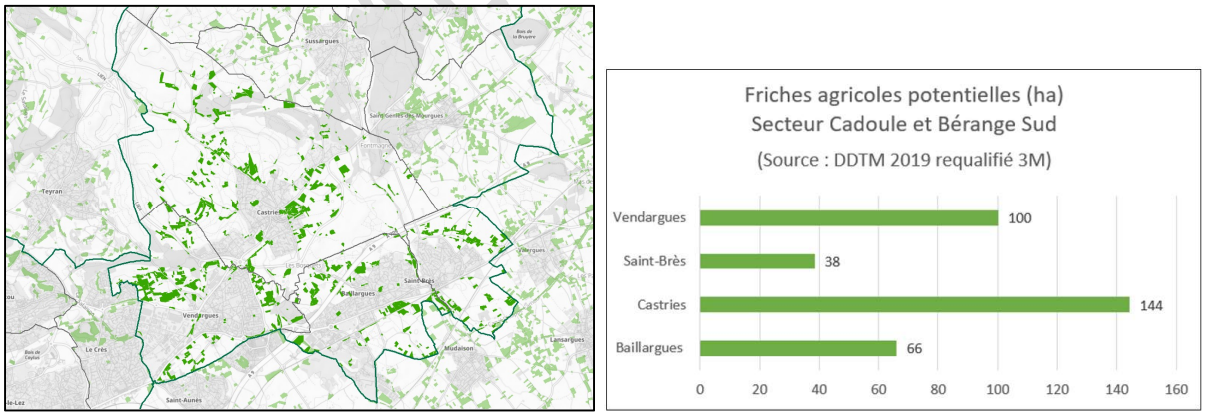

Figure 70 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **350 ha** soit **8%** de la superficie du secteur.

3. Piémonts et Garrigues

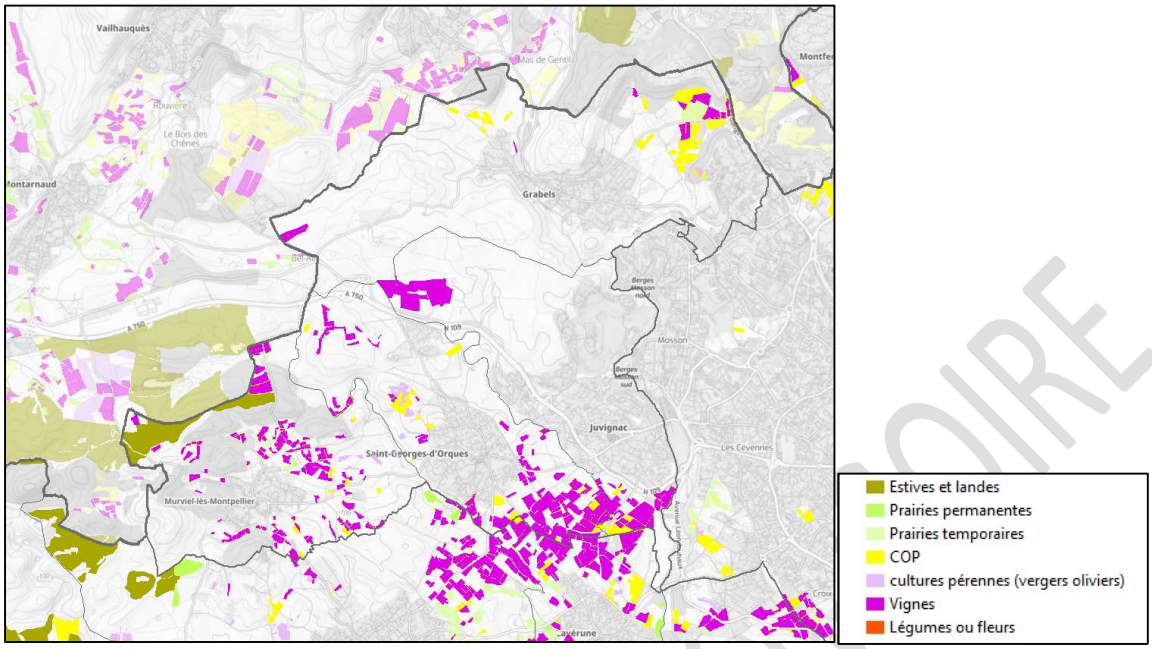

Figure 71 : Surfaces cultivées du secteur Piémonts et Garrigues (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Piémonts et Garrigues est de **438 ha** soit **9%** de la superficie du secteur. Ce secteur est en déprise.

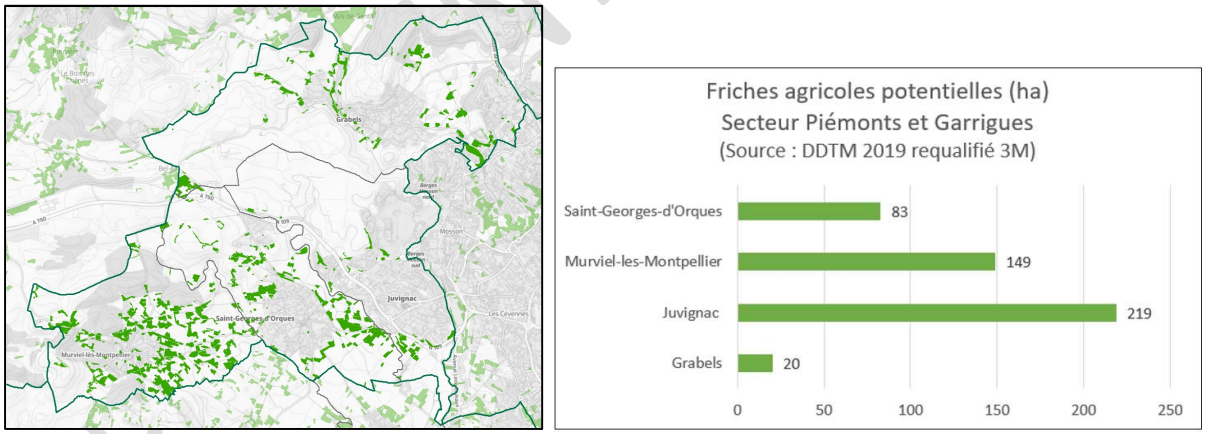

Figure 72 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Piémonts et Garrigues (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **470 ha** soit **10%** de la superficie du secteur. Les surfaces en friches sont équivalentes aux surfaces cultivées.

DOCUMENT PROVISOIRE

4. Littoral

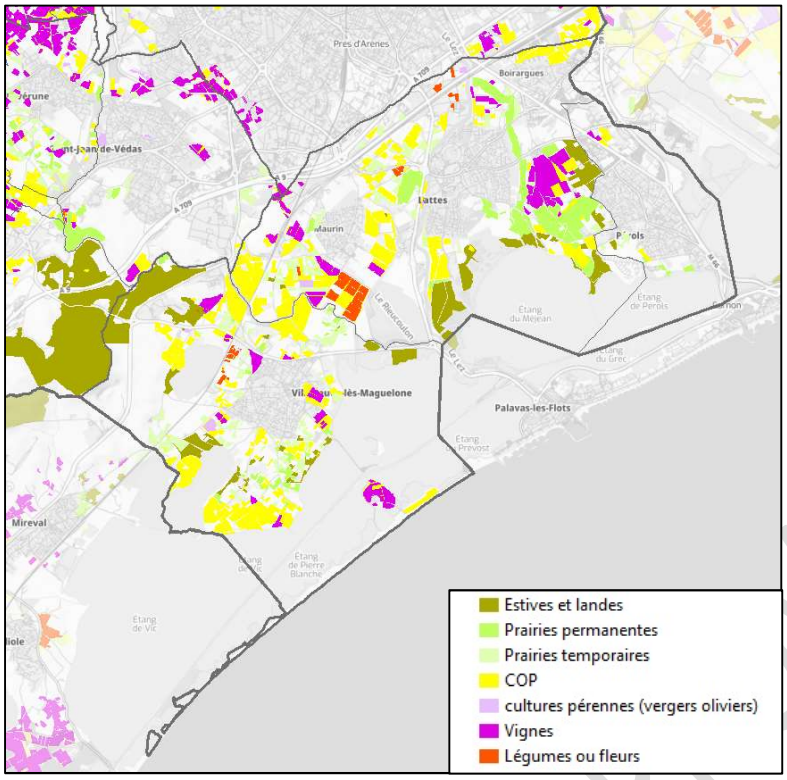

Figure 73 : Surfaces cultivées du secteur Littoral (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Littoral est de **1502 ha** soit **21%** de la superficie du secteur (y compris surfaces en eau).

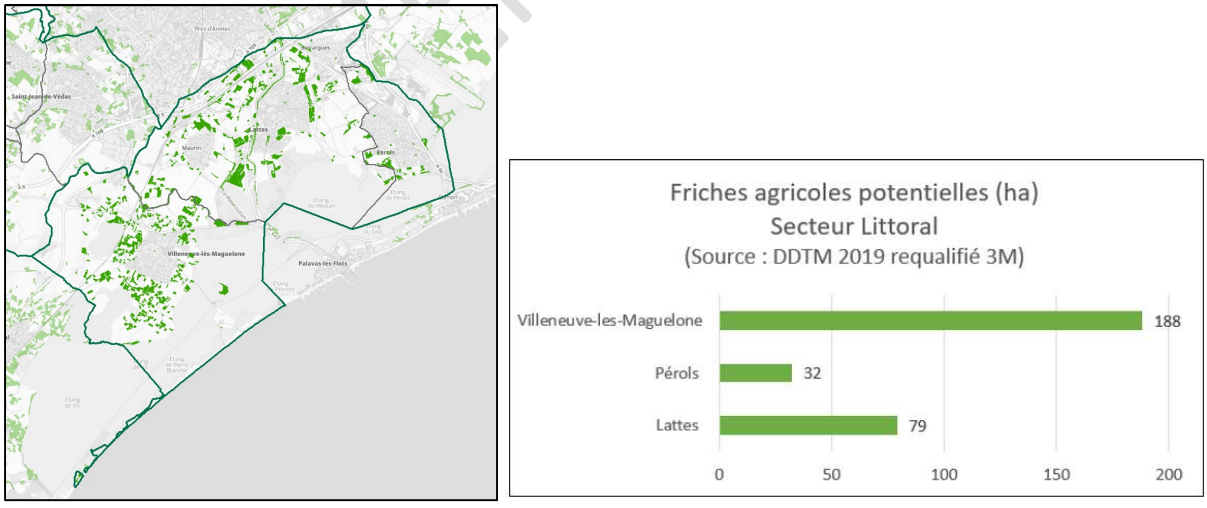

Figure 74 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Littoral (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **300 ha** soit 4**%** de la superficie du secteur (y compris surfaces en eau).

DOCUMENT PROVISOIRE

5. Cœur d'agglomération

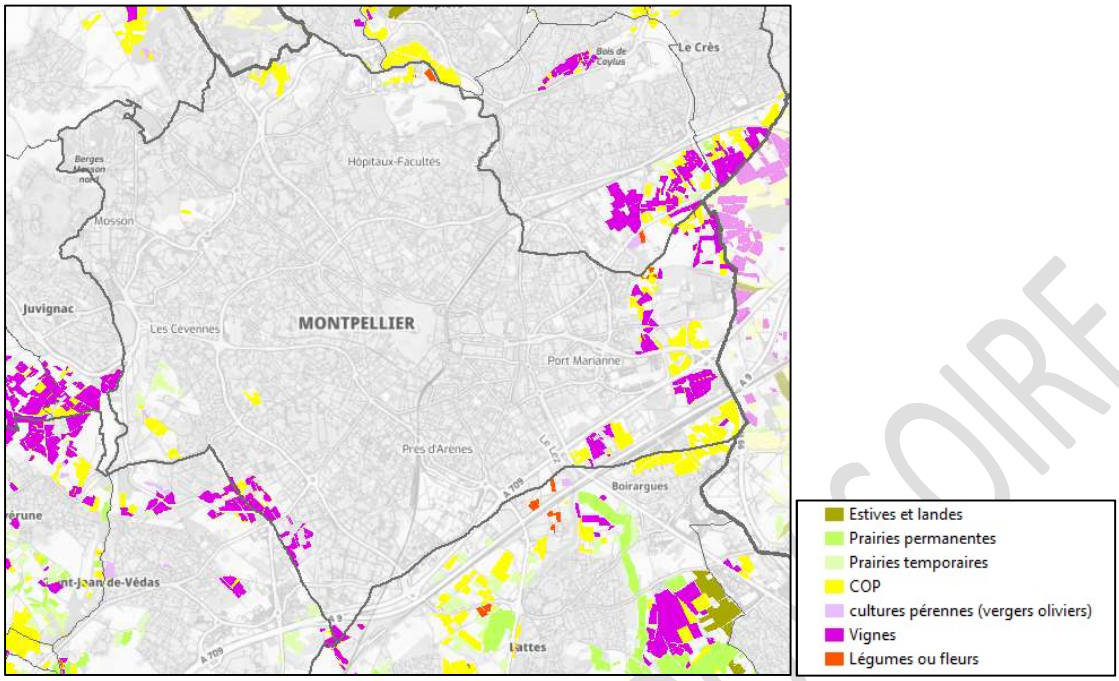

Figure 75 : Surfaces cultivées du secteur Cœur d'agglomération (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Cœur d'agglomération est de **222 ha** soit 4**%** de la superficie du secteur.

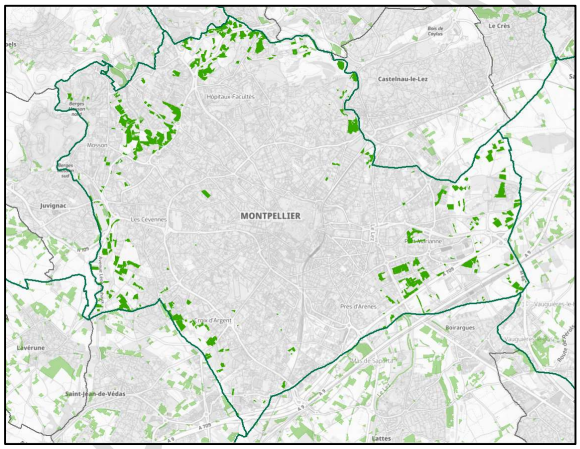

Figure 76 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cœur d'agglomération (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **240 ha** soit **4%** de la superficie du secteur.

DOCUMENT PROVISOIRE

6. Plaine Ouest

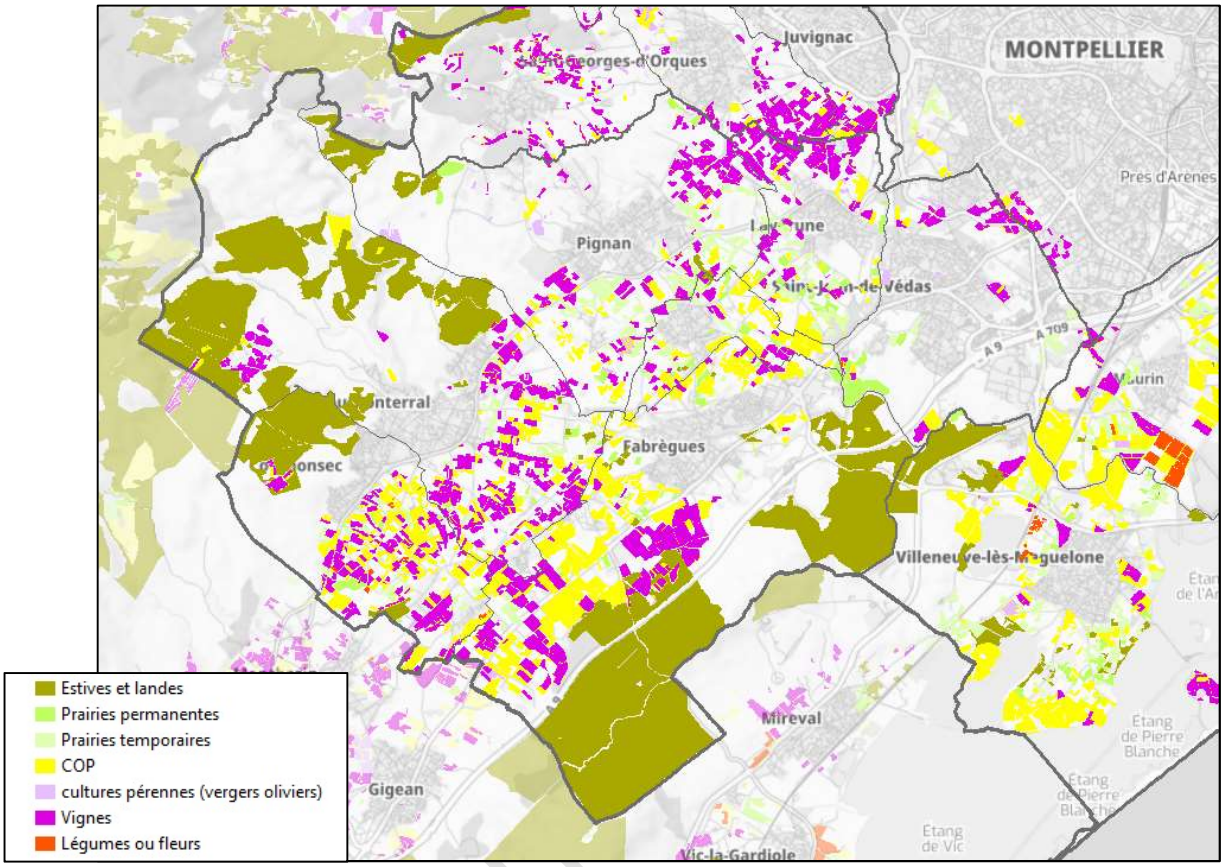

Figure 77 : Surfaces cultivées du secteur Plaine Ouest (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Plaine Ouest est de **4183 ha** soit **36%** de la superficie du secteur. Plus du tiers du secteur est cultivé.

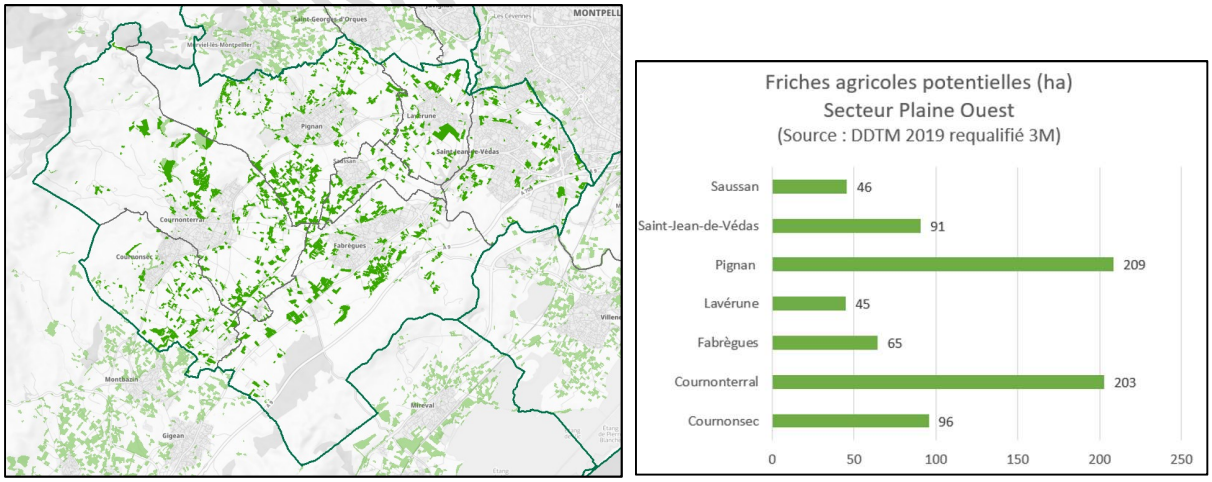

Figure 78 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Plaine Ouest (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **753 ha** soit **6%** de la superficie du secteur. Le secteur Plaine Ouest est proportionnellement moins enfriché que les autres secteurs agricoles, en particulier Cadoule et Bérange (9% et 8%) et Piémonts et Garrigues (10%).

7. Vallée du Lez

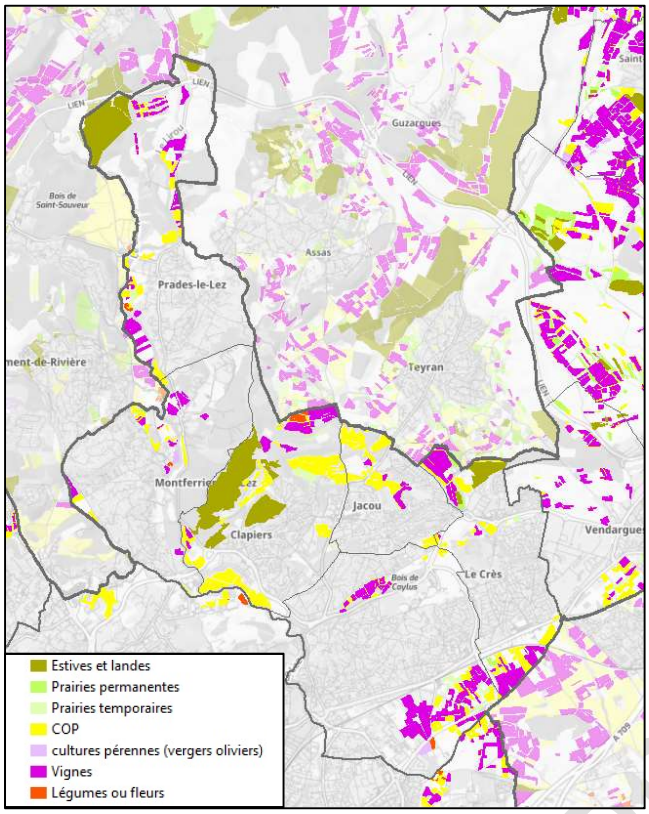

Figure 79 : Surfaces cultivées du secteur Vallée du Lez (Source : RPG 2021)

La SAU du secteur Vallée du Lez est de **680 ha** soit **15%** de la superficie du secteur.

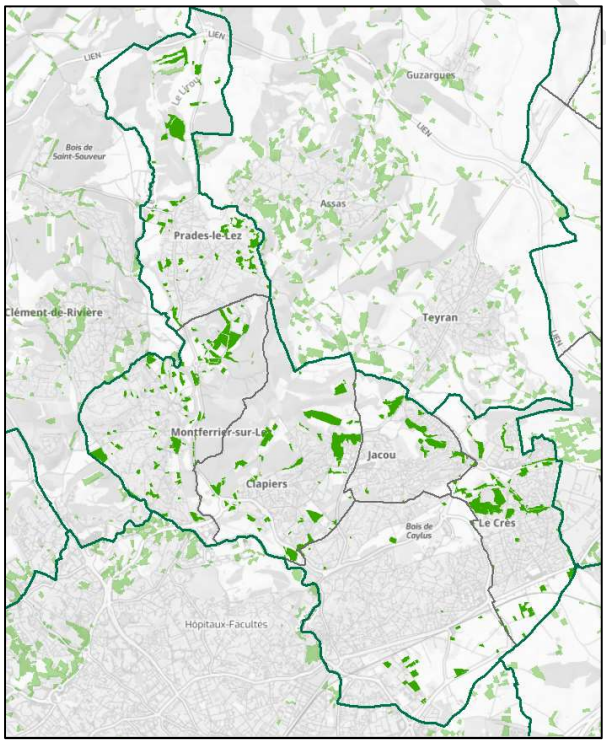

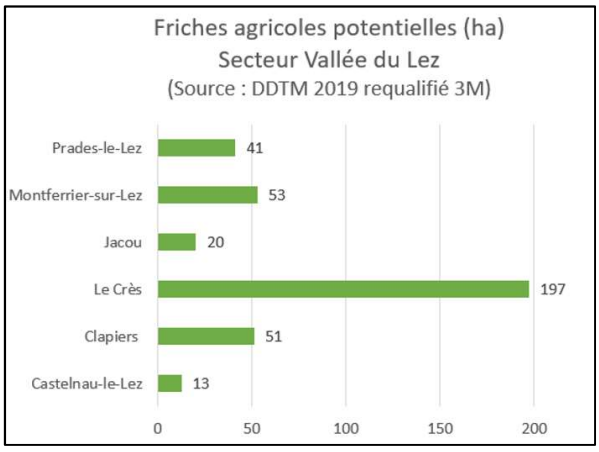

Figure 80 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Vallée du Lez (Source : DDTM 2019)

La superficie des friches potentielles est de **376 ha** soit 8**%** de la superficie du secteur.

T PROVISOIRE

Annexe 3 : méthodologie d'enquête auprès des agriculteurs de la métropole

Objectifs :

- Disposer d'un diagnostic qualitatif exprimé par la profession en complément du diagnostic quantitatif (ce dernier étant actualisé notamment par les résultats du recensement agricole 2020)
- Recueillir les projets et les besoins en surfaces et bâtiments pour le PLUi

Questionnaires d'enquête :

- Elaboration de 2 questionnaires d'enquête destinés l'un aux agriculteurs (chefs d'exploitations), l'autre aux structures économiques agricoles (notamment collectives) et agroalimentaires.
- Les résultats de ces questionnaires sont contextualisés grâce à l'expertise d'une dizaine de référents des principales filières et acteurs de la profession agricole (entretiens semi-ouverts réalisés en parallèle).

Modalités de réalisation de l'enquête :

- Diffusion par la MSA du lien de connexion au questionnaire simplifié accessible en ligne à destination des 715 exploitants, coexploitants et chefs d'entreprises agricoles actifs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de 3M. Un envoi initial le 24 février 2023 suivi de 3 relances à une semaine d'intervalle. Période d'enquête en ligne du 24 février au 15 mars 2023.
- Complément d'enquête approfondie par téléphone sur autorisation des personnes ayant répondu favorablement en ligne à cette option.
- En parallèle, identification des entreprises agricoles et agro-alimentaires à partir du fichier SIREN et du listing ADASEAH.

Conditions requises pour l'analyse et la publication des résultats :

- Anonymiser les résultats d'enquêtes pour respecter le RGPD
- Et/ou respecter le secret statistique qui s'applique aux données en-deçà du seuil de 5 unités

Résultats : 123 répondants dont 96 enquêtes approfondies par téléphone

- Mailing MSA : 59 réponses dont 32 compléments d'enquêtes approfondies
- Listing ADASEAH + SIREN : 64 enquêtes approfondies

A noter : les agriculteurs enquêtés sont « professionnels » dans le sens où la production agricole constitue leur activité exclusive, principale ou secondaire.

Précaution d'interprétation des résultats des enquêtes :

- Les résultats sont anonymisés : en application du RGPD et selon l'accord passé avec la MSA, les résultats d'enquêtes ne doivent pas permettre d'identifier les répondants - y compris par leur localisation géographique - excepté s'il y ont explicitement consenti. En pratique lors des enquêtes, plusieurs répondants n'ont pas souhaité soit localiser leur activité (commune du siège d'exploitation), soit localiser leurs bâtiments existants soit localiser leurs projets de construction.
- Les résultats sont représentatifs avec 26% des exploitations du territoire réparties de manière assez homogène entre les secteurs du SCoT et dans les principales filières de production – cf. annexe 3.
- Les résultats donnent à voir les préoccupations des agriculteurs et complètent qualitativement les analyses statistiques.

DOCUMENT PROVISOIRE

Annexe 4 : analyse des taux de réponse des enquêtes par secteur du SCoT

L'ADASEAH a répertorié par secteur du SCoT les 123 réponses aux questionnaires d'enquêtes

Secteurs Agro-paysagers	Nb d'exploit (RA)	Objectif d'enquêtes	Nb exploit enquêtées	Taux de réponse par secteur (%)
Cadoule Bérange Nord	80	16	**26**	32%
Cadoule Bérange Sud	73	17	**10**	14%
Cœur d'agglomération	32	6	**12**	38%
Littoral	44	9	**5**	11%
Piémonts et Garrigues	52	16	**12**	23%
Plaine Ouest	155	30	**38**	24%
Vallée du Lez	36	7	**10**	28%
Total	**472**	100	**123**	**26%**

Figure 81 : Répartition des 123 réponses en ligne aux questionnaires d'enquêtes par secteur du SCoT

DOCUMENT PROVISOIRE

Table des illustrations

Figure 1 : Finalités, orientations et principes de mise en œuvre de la P2A 4
Figure 2 : schéma des partenariats en cours entre 3M et les acteurs du monde agricole (source : 3M) 5
Figure 3 : la matrice des espaces agronaturels : les 3 arcs structurants du paysage de la métropole (source : 3M) 9
Figure 4 : plan de repérage des secteurs agro-paysagers de la métropole (source : 3M) 10
Figure 5 : Répartition entre les trois milieux à l'occupation des sols 2021 de la métropole (Source : 3M) 11
Figure 6 : Répartition de l'occupation agricole des sols de 3M (Source : OcSol 3M 2021) 12
Figure 7 : Répartition de l'occupation agricole des sols de 3M (Source : OcSol 2021) 13
Figure 8 : Occupation agricole des sols par secteur du SCoT sur le territoire de 3M(Source : OcSol 3M, 2021) .. 13
Figure 9 : évolution du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2010 et 2020 sur 3M (Source : RA 2020) 14
Figure 10 : Nombre d'exploitations agricoles et SAU par secteur du SCoT sur 3M (Source : RA 2020) 14
Figure 11 : évolution du nombre d'exploitations par secteur du SCoT sur 3M (Sources : RA 2010 ; RA 2020) 15
Figure 12 : SAU moyenne par exploitation selon le secteur du SCoT sur 3M (Source : RA 2020) 15
Figure 13 : évolution du nombre d'exploitations agricoles par filière sur 3M (source : RA 2020) 16
Figure 14 : orientation technico-économique majoritaire à l'échelle communale sur 3M (Source : RA 2020) 16
Figure 15 : démarches de valorisation sur 3M (source : RA 2020) 17
Figure 16 : localisation des aires parcellaires de production des AOC/AOP viticoles sur le territoire de 3M (Source : INAO 2022) 20
Figure 17 : AOP viticole Languedoc et ses dénominations complémentaires sur 3M (Source : INAO, 2022) 20
Figure 18 : Surfaces parcellaires éligibles en AOC viticoles au regard des surfaces cultivées en 2021 par secteur du SCoT sur 3M (sources : RPG 2021, INAO 2022) 21
Figure 19 : répartition des opérateurs SIQO par secteur du SCoT en 2021 sur 3M (Source INAO, traitement ODR) 22
Figure 20 : Nombre d'opérateurs SIQO par commune en 2021 sur les produits de 3M (Source : INAO, traitement ODR) 23
Figure 21 : Evolution du nombre d'agriculteurs et des surfaces engagées en Agriculture Biologique sur 3M (Source : Agence Bio) 24
Figure 22 : évolution du nombre d'entreprises aval de 3M engagées en Agriculture Biologique (Source : Agence Bio) 25
Figure 23 : Répartition des cultures déclarées à la PAC sur le territoire de 3M (Source : RPG 2021) 26
Figure 24 : Répartition de la SAU par secteur du SCoT sur 3M (Source : RPG 2021) 26
Figure 25 : Estimation des friches agricoles potentielles sur le territoire de 3M (Source : DDTM 19 requalifié 3M 2019) 27
Figure 26 : Estimation des friches agricoles potentielles par secteur sur 3M (source : DDTM 2019 requalifiée 3M 2019) 28
Figure 27 : Potentiel cultural global sur le territoire de 3M (Source : GDPA 2019 - CD34 et CA34) 30
Figure 28 : répartition des potentiels culturaux sur 3M (Source : GDPA 2019 - CD34 et CA34) 31
Figure 29 : part des surfaces irriguées par type de culture sur 3M (source : RA 2020) 32
Figure 30 : Accès à l'eau brute collectif et individuel sur le territoire de 3M (source : étude agricole du SDEB, 3M 2020) 33
Figure 31 : carte des réseaux du programme Aquadomitia (source : Réseau hydraulique régional) 34
Figure 32 : répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge en 2010 et en 2020 sur 3M (Source : RA 2020) 36
Figure 33 : évolution du nombre d'installations aidées sur 3M (Source : Chambre d'agriculture de l'Hérault, 2023) 37
Figure 34 : répartition des actifs agricoles et de l'emploi en 2010 et en 2020 sur 3M (Source : RA 2020) 39
Figure 35 : Répartition de l'emploi par secteur du SCoT sur 3M (Source : RA2020) 40
Figure 36 : intensité en emploi par grande filière sur 3M (Source : RA 2020) 41
Figure 37 : Les modèles de commercialisation (source 3M) 44

DOCUMENT PROVISOIRE

Figure 38 : L'agro territoire Montpelliérain (Source : Montpellier Métropole Territoire, Agence François Leclerc , 2017) *49*
Figure 39 : Les partenaires labellisés « Vignobles et découvertes » (Source : Pôle Vin) *50*
Les garrigues métropolitainesFigure 40 : l'arc des garrigues sur le territoire de la métropole (Source : Collectif des Garrigues) *51*
Figure 41 : Empreinte environnementale de l'alimentation, du champ à l'assiette (Source : infographie de l'ADEME) *56*
Figure 42 : Le prix des terres et des prés libres non bâtis sur 3M – Source : Groupe Safer, mai 2022 ..... *57*
Figure 43 : Le marché foncier viticole en Occitanie en 2021 – Source : Groupe Safer, mai 2022 ..... *57*
Figure 44 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 19 décembre 2018 sur le secteur Cadoule et Bérange Nord de 3M (Source : 3M) *61*
Figure 45: identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 20 décembre 2018 sur le secteur Cadoule et Bérange Sud de 3M (source : 3M) *62*
Figure 46 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 28 janvier 2019 sur le secteur Littoral de 3M (source : 3M) *63*
Figure 47 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 29 janvier 2019 sur le secteur Piémonts et Garrigues de 3M (source : 3M) *64*
Figure 48 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 30 novembre 2018 sur le secteur Plaine Ouest de 3M (source : 3M) *65*
Figure 49 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 23 janvier 2019 sur le secteur Vallée du Lez de 3M (source : 3M) *66*
Figure 50 : identification des besoins exprimés lors de l'atelier partenarial du 31 janvier 2019 sur le secteur Cœur d'agglomération de 3M (source : 3M) *67*
Figure 51 : classement des bâtiments agricoles existants sur 3M selon leur nature (source : enquête ADASEAH 2023) *69*
Figure 52 : répartition par nature des bâtiments existants recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023). *70*
Figure 53 : répartition par commune des bâtiments existants recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *71*
Figure 54 : localisation des bâtiments existants par rapport à l'habitation des agriculteurs sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *71*
Figure 55 : diversification des cultures des exploitants ayant répondu à l'enquête sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *72*
Figure 56 : localisation des bâtiments existants des entreprises agroalimentaires sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *73*
Figure 57 : types de projets de constructions sur 3M (source : enquêtes téléphoniques approfondies ADASEAH 2023) *74*
Figure 58 : classement des bâtiments en projet sur 3M selon leur nature (source : enquête ADASEAH 2023) *74*
Figure 59 : localisation par commune des projets de bâtiments recensés sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *76*
Figure 60 : nombre de projets de bâtiments agricoles et superficie cumulée par commune de 3M (Source : enquête ADASEAH 2023) *77*
Figure 61: nombre et répartition des projets de diversification des cultures et/ou des activités sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *78*
Figure 62 : localisation par commune des projets de diversification des cultures et/ou des activités sur 3M (source : enquête ADASEAH 2023) *79*
Figure 63 : projets en bâtiments recensés sur 3M pour les entreprises aval (source : enquêtes ADASEAH 2023) *80*
Figure 64 : Typologie du parcellaire des agriculteurs ayant répondu à l'enquête 3M (source : enquêtes ADASEAH 2023) *81*
Figure 65 : Appréciation de l'accessibilité aux parcelles agricoles cultivées (source : enquêtes ADASEAH 2023) *81*
Figure 75 : Listes des AOC/AOP et des IGP présentes sur 3M *88*

DOCUMENT PROVISOIRE

Figure 76 : Surfaces cultivées du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : RPG 2021)..... 89
Figure 77 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : DDTM 2019) 89
Figure 78 : Surfaces cultivées du secteur Cadoule et Bérange Sud (Source : RPG 2021)..... 90
Figure 79 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cadoule et Bérange Nord (Source : DDTM 2019) 90
Figure 80 : Surfaces cultivées du secteur Piémonts et Garrigues (Source : RPG 2021) 91
Figure 81 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Piémonts et Garrigues (Source : DDTM 2019) . 91
Figure 82 : Surfaces cultivées du secteur Littoral (Source : RPG 2021)..... 92
Figure 83 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Littoral (Source : DDTM 2019)..... 92
Figure 84 : Surfaces cultivées du secteur Cœur d'agglomération (Source : RPG 2021)..... 93
Figure 85 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Cœur d'agglomération (Source : DDTM 2019). 93
Figure 86 : Surfaces cultivées du secteur Plaine Ouest (Source : RPG 2021)..... 94
Figure 87 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Plaine Ouest (Source : DDTM 2019)..... 94
Figure 88 : Surfaces cultivées du secteur Vallée du Lez (Source : RPG 2021) 95
Figure 89 : Surfaces de friches agricoles potentielles du secteur Vallée du Lez (Source : DDTM 2019) 95
Figure 90 : Répartition des 123 réponses en ligne aux questionnaires d'enquêtes par secteur du SCoT..... 97

DOCUMENT PROVISOIRE